

Confrontations Europe

Trimestriel - Juillet-Septembre 2010 - N° 91 - Prix : 7 €

LA REVUE

Budget communautaire :
Le tabou est brisé



Les clés d'une Communauté européenne de l'énergie

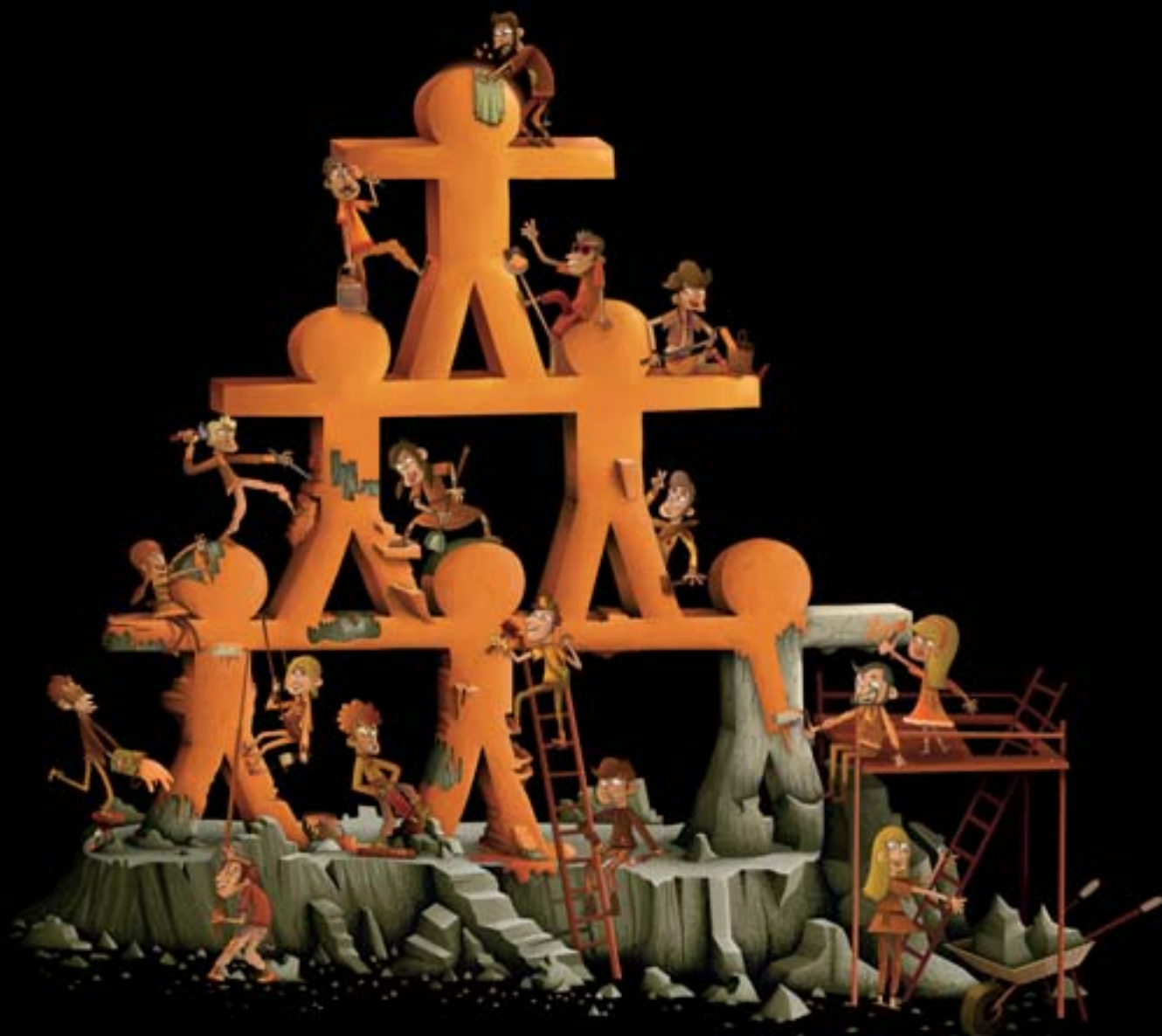
Europe centrale et orientale
À la recherche d'un nouveau modèle

Un grand marché européen :
le socle d'une nouvelle croissance

par Philippe Herzog

Un cahier spécial de 16 pages dans ce numéro





People Projects : et si vous donniez vie à vos projets

Solidarité, musique, sport, vie associative, environnement, vie de quartier... Nous avons tous des ambitions, des rêves, des projets que l'on souhaite réaliser. Grâce à People Projects, accomplissez-les plus facilement. Invitez vos amis à participer, récompensez-les, créez des rendez-vous... People Projects donne vie à vos idées. Plus de 800 projets ont déjà vu le jour, alors vous aussi, rejoignez un projet ou lancez le vôtre dès maintenant sur peopleprojects.orange.com ou via l'application Facebook People Projects.

ÉDITORIAL

Nous croyons à l'Europe

Par Claude Fischer, présidente de Confrontations Europe **4**

**ACTUALITÉ
POLITIQUE**

Un G20 de transition

Christian de Boissieu commente les conclusions du G20 de Toronto. Il insiste que soient mis à profit les mois qui viennent pour améliorer ce qu'il appelle « l'offre européenne de régulation financière » **6**



LES ENTRETIENS ÉCONOMIQUES EUROPÉENS

« Budget communautaire : il est temps de rejoindre l'autre rive »

Confrontations Europe a brisé le tabou en lançant à Bruxelles le débat sur la nécessaire révision des perspectives financières. Pari gagné : les propositions ont été nombreuses et stimulantes. Carole Ulmer, coordinatrice du Club des députés, en rend compte **8**

ENTRE DOUTES ET ATTENTES

L'Angleterre à l'heure des coalitions

L'eurodéputé Graham Watson passe en revue le gouvernement surprise issu des élections du 6 mai **10**

L'Allemagne assume sa responsabilité européenne

L'Allemagne fait-elle cavalier seul ? Étrange vision, conteste Isabelle Bourgeois, du CIRAC **11**

RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE

Le casus belli des normes comptables

Le concept de « fair value » sonne a priori équitable. Jean-Paul Caudal démontre qu'il a contribué à accroître la volatilité et a bouleversé le paysage financier **12**

Des paroles aux actes

Les mois qui s'annoncent sont cruciaux pour l'action à mener en matière de réforme financière. Parlement et Commission sont déterminés à aller de l'avant, le Conseil freine. Point d'étape avec Marie-France Baud **14**

MONDE

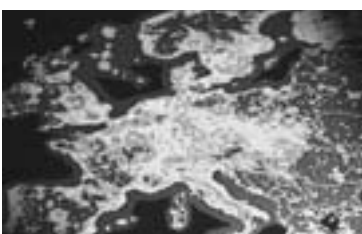
La Chine s'est réveillée, l'Europe s'assoupit

Robert Goebbels, commissaire général du Luxembourg pour l'Exposition universelle de Shanghai, témoin de l'effervescence et du bouillonnement économiques de la Chine **15**

DOSSIER

Les clés d'une Communauté européenne de l'énergie

« L'UE entreprend la construction d'une Communauté de l'énergie pour faire face au triple défi du changement climatique, de sa sécurité d'approvisionnement et de la compétitivité » écrivions-nous en 2007. Où en sommes-nous en 2010 ? La Commission qui vient de se mettre en place affiche l'ambition d'une nouvelle politique du Marché intérieur, et le Traité de Lisbonne offre à l'énergie – reconnue de compétence partagée – une occasion historique de devenir une politique européenne. C'est un challenge formidable quand l'énergie est au cœur d'un renouveau industriel et d'une croissance plus soutenable ! **17**



SOCIÉTÉ

ET CIVILISATION

20 ANS DE POSTCOMMUNISME EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

À la recherche d'un nouveau modèle

Six ans après leur entrée dans l'Union européenne, le malaise démocratique est perceptible dans les pays d'Europe centrale et orientale qui éprouvent un sentiment de « révolution trahie », analyse Jacques Rupnik, du CERI **37**

LA VIE DE L'ASSOCIATION

La voiture propre peut-elle faire avancer l'Europe ?

Un constat s'impose à l'issue des Entretiens européens organisés en avril dernier « À la recherche de la voiture propre » : plus qu'une révolution technologique, la voiture propre est un enjeu sociétal, souligne Hervé Fischer, directeur d'ASCE **40**

Quand les jeunes s'engagent

Le Cercle 009, qui regroupe les jeunes de l'association, s'est réorganisé et a repris un rythme soutenu de travail. Avec, comme objectif 2010, la difficile insertion des jeunes sur le marché de l'emploi **42**

ÉCLAIRAGE

Benoît Mandelbrot, iconoclaste de génie

Ce mathématicien est à l'origine, en 1961, d'un modèle d'évaluation des cours de bourse basée sur la géométrie fractale. Il avait tenté d'alerter, dès 1964 puis en 2004, les financiers que leurs modèles étaient erronés et dangereux. En vain **44**

L'itinéraire de Laurent Ghékière

Ce spécialiste des services d'intérêt général a provoqué une avancée significative du droit européen pour le logement social dans le contexte d'une ouverture de l'Europe aux services publics **45**



Nous croyons à l'Europe

Les États européens sont secoués par la crise des dettes souveraines. Beaucoup se sentent menacés. Une troisième phase de risque systémique n'est pas exclue. L'amorce de Fonds monétaire européen décidée en mars doit être consolidée pour prévenir des situations de défaut de paiement. Tous les États membres ont mis en place des

politiques de rigueur visant à réduire fortement les déficits publics. L'Allemagne engage un plan d'économies de 80 milliards d'euros en quatre ans ; le plan d'austérité du Royaume-Uni réduit le déficit de 11 à 3 % du PIB en moins de cinq ans, ce que les Pays Baltes ont fait en un an l'an passé au prix de grands sacrifices.

La France annonce un plan d'économies de 45 milliards en trois ans et un déficit ramené à 6 % du PIB dès 2011, tout en exprimant le souci de préserver la reprise de l'économie.

Mais la prévision de croissance officielle de 2,5 % n'est pas réaliste. Ces choix ne sont pas seulement dictés sous la pression du marché : la tendance à la hausse des dettes publiques est très rapide et étouffe les finances publiques. L'espoir que la croissance mondiale se poursuive au rythme de 2009 (près de 4 %) et que la baisse de l'euro facilite aussi nos exportations, ce qui compenserait les effets récessifs de la rigueur, est bien ténu.

Le G20 n'a pas produit grand-chose, sauf à entériner pour les pays occidentaux le principe de plans de rigueur en ordre dispersé. En Europe, la seule coordination consiste à imposer à chacun une stricte application du Pacte de Stabilité et de Croissance, assortie de sanctions. Dans ces conditions, comment éviter une rechute dans la récession ? Entre « orthodoxie budgétaire » et soutien de la croissance, les économistes mettent différemment le curseur.

Et les différents intérêts nationaux prennent le pas sur une véritable coordination. L'interdépendance des économies est encore et toujours sous-estimée. En Europe, les États sont très inégaux et divisés par des différences de compétitivité qui menacent la zone euro. Ainsi seule l'Allemagne est capable d'augmenter significativement ses exportations hors de la zone. Les autres ne peuvent compter que sur leur demande intérieure. Il est surprenant et courageux que dans cette situation les Pays Baltes poursuivent des réformes difficiles pour rejoindre l'euro, alors que les pays de cette zone n'arrivent pas à se mettre d'accord pour la consolider ! Quant au « gouvernement économique » de l'Union, qu'Angela Merkel et Nicolas Sarkozy ont appelé à renforcer, il est à l'ordre du jour, mais le mandat confié à Herman Van Rompuy ne comporte rien de significatif en matière de politique communautaire pour une relance et pour inciter à réduire les différences de compétitivité. L'Union

n'est pas endettée en tant qu'institution, et une capacité d'emprunt ainsi que la revalorisation de son budget pourraient avoir une grande valeur ajoutée. C'est à ce niveau qu'une impulsion significative à la reprise en Europe est nécessaire, tandis que la discipline des finances publiques nationales devrait porter sur la compression drastique des dépenses improductives et des avantages fiscaux quand ils nourrissent les rentes, sans sacrifier les investissements pour l'avenir.

La régulation financière mondiale patine. Les banques font baisser d'un cran les exigences de renforcement en fonds propres de Bâle III, et là encore les politiques nationales prennent le pas sur la coordination. L'Europe devra renforcer la sienne et mettre en œuvre d'urgence le rapport Larosière. L'Union propose de mettre en place une taxe bancaire assise sur le bilan des banques, c'est nécessaire mais pour quoi faire ? Pour l'affecter à un fonds spécifique qui serait actionné en cas de crise bancaire comme le propose l'Allemagne ? Ou la réserver à son budget comme l'annonce la France ? Ou alimenter le budget européen ? L'Union annonce enfin une information publique de la situation réelle des banques européennes et les risques qu'elles présentent, correspondant aux « stress-tests » américains. Il faudra ensuite concevoir une politique de prévention et de résolution des nouvelles crises bancaires. En même temps, on veillera à empêcher la dégradation des conditions du crédit. Si les grandes entreprises peuvent trouver des fonds ailleurs que dans les banques européennes, ce n'est pas le cas des PME. De même, les investisseurs institutionnels et les assurances devront retrouver leur rôle d'investisseurs de long terme : avec son cycle de déjeuners-débats sur « régulation, stabilité financière et croissance », Confrontations Europe organise le dialogue entre les acteurs et les institutions communautaires afin que les mesures soient mieux adaptées et reconnectées à l'économie réelle.

Les nouveaux dossiers annoncés, comme la réglementation des marchés dérivés et la gouvernance des établissements financiers, sont importants mais les résistances sont énormes. Et la bataille sur les normes comptables n'avance pas. Or, la méthode de comptabilisation des valeurs et des résultats financiers est non seulement un sujet fondamental, mais au-delà des problèmes techniques, un chantier hautement politique : il s'agit de combattre la dictature de la valeur actionnariale et les dérives de la financiarisation, qui touchent à la gouvernance et à l'identité même de l'entreprise.

L'Union européenne manque de vision et de stratégie pour retrouver sa place dans la croissance mondiale, alors que ses intérêts ne sont pas les mêmes que ceux des États-Unis, en grande difficulté en raison du gouffre



© DR

Un G20 de transition

Le Canada a accueilli le quatrième sommet des dirigeants du G20 les 26 et 27 juin à Toronto.

Pour nombre de commentateurs, il n'a ni tenu ses promesses ni permis d'aboutir à des solutions communes.

Christian de Boissieu, président du Conseil d'Analyse Économique et professeur à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) contribue au débat avec une analyse plus nuancée tout en insistant sur l'importance d'un front uni européen.

Toronto, un G20 pour rien ? Je ne le pense pas, et pour plusieurs raisons.

D'abord, l'importance donnée au sommet de Toronto par l'ensemble des médias et des observateurs suggère que le G20 s'installe durablement dans le dispositif de la gouvernance mondiale. Le G20 existe en fait depuis la crise asiatique de 1997, mais jusqu'en 2008 il se réunissait au niveau des ministres des finances. La crise a engendré les sommets du G20, et Toronto a été le quatrième exercice de ce type après Washington (novembre 2008), Londres (avril 2009) et Pittsburgh (septembre 2009).

Comme prévu, le sommet de Toronto a buté sur deux questions controversées, la coordination des politiques macro-économiques d'une part, la taxation des banques d'autre part. Depuis des mois, les Américains s'inquiètent de ce qu'ils perçoivent comme des excès d'austérité en Europe. De leur point de vue, l'addition des restrictions budgétaires nationales va plafonner la reprise européenne et pourrait même provoquer une nouvelle récession. Foin de philanthropie : en disant cela, les Américains pensent peut-être à nous, mais avant tout à eux et à leurs exportations vers l'Europe...

Je retiens de l'argumentaire américain que la question de l'ampleur optimale et du calendrier souhaitable des ajustements budgétaires et fiscaux est centrale. Vu la fragilité de la reprise en Europe, il est raisonnable de concentrer les efforts à partir de 2011, même si c'est dès maintenant que les gouvernements sont tenus d'annoncer des programmes crédibles à moyen terme afin de revenir à moyen terme dans les clous du pacte de stabilité et de croissance. À la lumière des arguments keynésiens mis en avant par l'administration américaine, le plan du nouveau gouvernement britannique tape probablement trop vite et trop fort, à supposer bien sûr que tout ce qui a été annoncé soit rapidement mis en œuvre.

Mais la thèse américaine est partielle et partiale. Elle ignore, une fois de plus, les spécificités de la zone euro et de son fonctionnement. Elle sous-estime la pression exercée par les marchés (concrètement, par les prêteurs) sur les maillons faibles de la zone euro et le risque, encore présent, d'effets de contagion de la Grèce vers l'Espagne, le Portugal, l'Irlande... Le plan de sauvetage de la Grèce adopté en mai dernier et la création du Fonds de soutien (ou de stabilisation) de 750 milliards d'euros sont des réponses pragmatiques et adaptées, mais elles ne dissipent pas totalement la crise de confiance qui s'est ouverte depuis la fin de 2009. Retenons cependant de l'argumentation des conseillers économiques du Président Obama que l'Europe doit absolument marcher sur les deux jambes : bien sûr, réduire les déficits et les dettes publiques, mais tout aussi sûr mettre en œuvre des



stratégies actives et volontaristes afin de relever la croissance potentielle, la croissance effective et de mordre sur le chômage. La combinaison rigueur financière/croissance nécessite une bonne articulation entre le court terme et le long terme, et elle implique de ne sacrifier en aucune façon les dépenses publiques d'avenir (éducation et enseignement supérieur, R&D et innovation, soutiens en faveur des PME...) et les financements innovants. Autant il fallait être keynésien face à la crise, autant

il va falloir être schumpétérien pour, en sortie de crise, relever la croissance et l'inscrire dans une stratégie de développement durable, et faire reculer le chômage.

J'ajoute que, lorsque les Américains calment les ardeurs européennes à résorber les déficits publics, ils pensent peut-être également à eux-mêmes... Je reste persuadé que le déficit budgétaire américain va rester, dans la réalité et dans le débat, central pendant plusieurs années et qu'il alimente une fragilité persistante du dollar. Il ne faudrait donc pas extrapoler trop vite la remontée du billet vert vis-à-vis de l'euro intervenue depuis la fin de 2009.

L'autre pomme de discorde de Toronto concerne la taxation des banques. Le Canada, l'Australie, le Japon... y sont résolument hostiles. Le Congrès américain est en train de contester ce que la réforme bancaire contenait de taxation des banques et des *hedge funds*. Deux remarques sur ce sujet à destination de l'Europe :

- encore faudrait-il, pour peser sur les affaires du monde, que les Européens soient totalement d'accord entre eux. La convergence à trois (France/Allemagne/Grande-Bretagne) est importante, mais elle ne garantit pas un accord à 27 ;
- l'Europe peut et doit montrer la voie sur des sujets de ce type, à condition d'être rapidement suivie par les autres. Nous n'avons aucun intérêt dans la durée, dans le cas d'un scénario non coopératif, à nous mettre un boulet au pied. Par ailleurs, une mise en œuvre seulement régionale d'une telle taxation serait dénuée d'efficacité ; son seul effet serait de provoquer une délocalisation de l'épargne et des activités bancaires, et des distorsions de concurrence.

L'ordre du jour de Toronto comportait aussi un échange de vue, voire des recommandations, sur la politique de change de la Chine. Il faut admettre que les Chinois ont été particulièrement astucieux d'annoncer, huit jours avant Toronto, un peu de flexibilité dans leur politique de change, ce qui ouvre la voie à une appréciation du yuan. De ce fait, la pression est passée de la Chine vers l'Europe avec le débat macro-économique évoqué plus haut. Cela dit, la Chine est depuis quelques années coutumière de tels engagements, et il reste le plus difficile, à savoir passer de la parole aux actes...

Pour le reste, *business as usual*. Le sommet de Toronto a repris les grands objectifs de lutte contre le changement climatique, de lutte contre la pauvreté... sans leur apporter d'impulsion nouvelle. Toronto est aussi un G20 de transition pour ce qui touche aux nouvelles réglementations bancaires et financières. La plupart des chantiers ont été ouverts lors des G20 de 2009, et ils progressent de façon inégale. L'élan a été donné sur les paradis fiscaux, les nouvelles règles prudentielles applicables aux banques (passage de Bâle 2 à Bâle 3, avec à la clef l'adoption de ratios de liquidité et un large accord en faveur du provisionnement dynamique par les banques), la régulation des instruments dérivés (en particulier, la « migration » des CDS vers des chambres de compensation)... Les débats restent vifs à propos des normes comptables, de l'encadrement des agences de notation ou du contrôle des *hedge funds*. Du coup, l'Europe a pris des initiatives et des projets de directives sur ces différents points, au risque parfois de la précipitation. Partout dans le monde, donc aussi en Europe, il faut resserrer les boulons et tirer les enseignements de cette crise systémique, sans décourager le financement de l'économie réelle. Faisant le lien avec ce que j'ai appelé la politique schumpétérienne, il nous faut attirer une proportion accrue de l'épargne privée (abondante) vers le financement de l'investissement productif, du développement durable, des infrastructures à fortes externalités positives, du développement des PME... Le passage de Bâle 2 à Bâle 3 va déjà peser inévitablement sur le financement de l'économie réelle et du long terme par les banques. Si l'Europe y ajoute les effets indésirables de Solvabilité 2 et certaines conséquences dommageables de la directive AIFM qui a le tort de traiter dans le même texte des *hedge funds* et des fonds de *private equity*, où allons-nous ? J'estime qu'il faut mettre à profit les consultations en cours et les quelques mois encore disponibles pour améliorer ce que j'ai envie d'appeler l'offre européenne de régulation financière.

Il faut espérer que le prochain sommet du G20 à Séoul en novembre sera plus décisionnel et plus décisif que celui de Toronto. Cela n'est pas acquis. Après les percées de 2009, une pause était probablement inévitable. On attend beaucoup de la présidence française du G7/G8 et du G20 en 2011. Le Président Sarkozy a déjà exprimé le souhait de mettre sur la table la question essentielle, absente jusque-là, des déséquilibres internationaux et des taux de change. Dans son rôle international, le dollar est contesté (par la Chine, par certains pays du Golfe, par la Russie...) sans être vraiment remplacé. Que signifie aujourd'hui la réforme du système monétaire international ? Les débats vont être passionnants, compliqués et pas facilement convergents...

LA TAXATION BANCAIRE DANS LE FLOU

Les résultats des discussions du G20 n'ont pas permis d'avancer sur une approche commune d'une taxation des transactions financières, tant se dégagent une impression de confusion de la diversité des études ainsi que des expériences et des initiatives nationales sur le sujet.

En France, le rapport de Jean-François Lepetit, commandé par Bercy en janvier, préconise de créer une taxe sur les institutions financières qui serait affectée au budget de l'État et non à un fonds de garantie. Il s'agirait de taxer les activités de marché ou de gestion concernant des actifs peu liquides. Christine Lagarde, ministre de l'Économie, s'est prononcée pour une taxe assise sur les actifs pondérés par les risques. La Fédération bancaire française estime que c'est une taxe de trop qui s'ajoute aux taxes sur les salaires, sur les bonus, et au renforcement en cours des normes prudentielles. L'Allemagne veut mettre en place une taxe bancaire, une « prime de stabilité » qui alimenterait un fonds de secours, Deutsche Börse y est opposée. La Suède a instauré un prélèvement bancaire alimentant un fonds national de stabilité financière.

Le FMI, quant à lui, a proposé la création de deux taxes, l'une sur les activités financières et l'autre « de contribution à la stabilité bancaire ». Ces projets ne recourent pas celui qui avait été avancé par Lord Tuner en août 2009, et qui constituait un écho aux idées de Keynes, celui de taxe sur les transactions financières.

Le président du Comité de Bâle, Nout Wellink, gouverneur de la banque centrale néerlandaise, s'est élevé contre ce projet, estimant sa mise en place prématurée. Le commissaire aux Affaires économiques et monétaires Olli Rehn, souligne que doivent être approfondis « l'étendue, le calendrier et les destinations » de telles taxes. De son côté, le commissaire chargé de la fiscalité Algirdas Semeta rejette toute initiative qui aurait un impact négatif sur la compétitivité de l'UE en entraînant le transfert des transactions vers d'autres régions. Il s'est prononcé pour une solution internationale. Car sans coordination internationale, les initiatives nationales aboutiront à un paysage chaotique pour la fiscalité et la finance.

Pour Pier Carlo Padoan, secrétaire général adjoint de l'OCDE, la question est de décider de l'affectation de cette taxe, de jusqu'où on peut demander aux banques de contribuer au remboursement du sauvetage par les gouvernements et les contribuables et de comment inciter le système bancaire à financer des investissements.

M.-F. B.

Le G20 s'installe durablement dans le paysage mondial, mais il reste encore dans l'enfance. En pratique, il a déjà largement éclipsé le G7/G8, et il faudra savoir en tirer les conséquences. Il faudra le doter d'un secrétariat permanent et de moyens suffisants. Sur nombre de thèmes de la régulation bancaire et financière, le G20 dépend des autres, en l'occurrence de ce qui se fait au Comité de Bâle et au Conseil de Stabilité Financière (CSF). Une telle division du travail est, somme toute, inévitable et même souhaitable, mais elle implique une coordination accrue entre d'un côté le G20, de l'autre le FMI, le CSF... Dans la mesure où, par définition, le G20 n'a pas en lui-même de véritable pouvoir normatif et où il n'émet au mieux que des recommandations (comme d'ailleurs la Comité de Bâle et le CSF), il faut compter sur la bonne volonté des pays-membres pour transformer en actes les bonnes intentions affichées. Quant à la question récurrente de la composition du G20, considérons aujourd'hui qu'elle n'est pas tranchée. La France a promis de traiter la question de la sous-représentation de l'Afrique dans cette instance, sans bien sûr contester la place et le rôle de l'Afrique du Sud autour de la table. Il va falloir traiter de façon pragmatique et graduelle les sujets liés de la composition, de la bonne gouvernance, de la transparence et de l'effectivité du G20. L'Europe, elle, pèsera d'autant plus dans ce nouveau vecteur de la gouvernance mondiale qu'elle surmontera ses divergences intestines et s'y présentera unie sur l'essentiel. ■

Christian de Boissieu

LES ENTRETIENS ÉCONOMIQUES EUROPÉENS

« Budget communautaire : il est temps de rejoindre l'autre rive »

Au moment où l'Union monétaire est sous tension et où les plans de rigueur se multiplient dans les États de l'Union, impossible, à nos yeux, de faire l'impasse sur la question d'une revalorisation du budget communautaire. C'est pourquoi Confrontations Europe a décidé de lever le tabou et d'initier le débat sur la nécessaire révision des perspectives financières en organisant ses Entretiens Économiques Européens le 9 juin à Bruxelles. Pari gagné : le débat a été riche et contrasté, les propositions nombreuses et stimulantes.

« L'Union monétaire est sous tension, et cette tension sera durable. Le mécanisme de solidarité financière qui vient d'être adopté est un tout premier pas vers la solution. Il a été conditionné, et ceci est juste, à un renforcement de la discipline budgétaire de la part des États membres. Mais cette discipline et cette solidarité ne peuvent réussir sans que l'on construise simultanément les moteurs d'une croissance plus forte et plus durable. » Ces propos introductifs de Philippe Herzog n'auraient pas pu mieux éclairer tout l'enjeu d'une revalorisation du budget communautaire qui concilierait équilibre et croissance. Göran Färm, député européen suédois, coordinateur et membre de la Commission du Budget, a lui aussi mis en garde contre les risques de déflation. Le « tout-austérité » coûterait terriblement cher en emplois et en croissance a-t-il affirmé. Il faut être lucide si nous voulons échapper à l'Étrange Défaite nous dit Philippe Herzog. « Un travail de prospective et d'anticipation des évolutions économiques est indispensable à l'Union. »

L'ensemble des intervenants – de Mme Kratsa-Tsagaropoulou, députée grecque, à M. Schwab député allemand au PE en passant par M. Rosati, ancien ministre des Finances polonais – s'accordent à dire qu'il faut une plus grande coordination des politiques économiques au sein de l'Union. Non seulement il faut comparer les bonnes pratiques, mais c'est l'ensemble des modèles de croissance et des critères de convergence qu'il faut remettre à plat. Pour rendre crédible ce renforcement de la gouvernance économique, impossible de faire l'impasse sur le budget communautaire. Aux yeux d'Alain Lamassoure, « le niveau du budget communautaire est un élément de crédibilité et de solidité de la zone euro ». Alors que les objectifs de la stratégie EU 2020 sont adoptés, comment les rendre effectifs s'ils ne sont pas accompagnés des lignes budgétaires nécessaires ? Jean-Claude Trichet a eu le courage d'appeler à un fédéralisme budgétaire sans lequel l'Union économique et monétaire serait en danger ; d'autres, comme Iain Begg, professeur à la London School of Economics, évoquent la possibilité de créer un budget communautaire d'un type nouveau pour la zone euro. Avec eux, nous souhaitons briser le tabou.

La tâche est immense. « Pour qu'un vrai budget européen soit mis en place, il faut que les États membres acceptent de partager leur souveraineté. Il ne s'agit pas de la perdre, mais de renoncer à l'exercer unilatéralement » affirme Philippe Herzog. « Les arguments qui s'opposent à un renforcement du budget communautaire sont pourtant nombreux et

solides », souligne Iain Begg. Il faut les prendre en considération pour mieux les contrer. Notre conférence a ainsi voulu donner le ton en concevant la première étape de ce processus : faire prendre conscience de cet intérêt mutuel.

Une fenêtre d'opportunité à saisir

Tous s'accordent sur le fait qu'il existe aujourd'hui une véritable fenêtre d'opportunité pour « rejoindre l'autre rive », comme l'a élégamment exprimé Hervé Jouanjean, directeur général du budget à la Commission européenne. Le débat dure depuis des années, les choses n'ont guère avancé assure Jacques Le Cacheux, professeur à l'Université de Pau, citant le rapport McDougall de 1977... Pourtant, le contexte a, lui, profondément transformé les mentalités : l'enchaînement successif de la crise bancaire de 2008 et de la crise grecque de 2010 a marqué les esprits. On ne peut se permettre de rester au milieu du gué, les questions doivent être tranchées. Alain Turc nous met très clairement en garde : « nous n'avons pas dix ans, la fenêtre d'opportunité sera courte ».

En quelques mois, il est flagrant de constater à quel point les mentalités ont évolué. La Commission européenne se dit elle-même en phase de gestation de projets et de réflexions « où rien n'est figé ». Elle devrait présenter une communication sur la révision des perspectives financières à l'été ou, plus vraisemblablement, à la rentrée. Au cours de la plénière de la mi-juin, le Parlement a décidé la création d'une commission temporaire destinée à préparer la révision de ces perspectives. La machine est en marche.

La valeur ajoutée du budget communautaire

« Un budget européen ne se conçoit pas comme un étage au-dessus et séparé des budgets nationaux » affirme d'entrée Philippe Herzog. « Considérer le budget comme une ponction est une erreur » renchérit Claude Fischer. « Le budget communautaire est d'une autre nature que les budgets nationaux, c'est pourquoi les arguments de réduction appliqués au niveau national ne sont pas transposables au niveau européen », remarque Alain Turc. Le budget communautaire, qui représente seulement 1 % du PIB de l'Union, est voté chaque année en équilibre par le Conseil et le PE dans des limites fixées par un « cadre financier pluriannuel » (actuellement 2006-2013). Protéger la taille actuelle du budget communautaire sera la première bataille à livrer contre ceux qui voudront se servir de la crise comme prétexte à son effacement progressif. La définition des nou-



velles perspectives financières 2014-2020 sera un enjeu stratégique. Le PE a un pouvoir de décision renforcé par le Traité de Lisbonne.

Daniela Schwarzer, de l'Institut SWP, et aussi Jean-Claude Banon, représentant BusinessEurope, ont tous mis en avant le concept de valeur ajoutée du budget communautaire. Mais, « *cette valeur ajoutée doit être prouvée* » martèle Jean-Paul Mingasson (ancien directeur général à la Commission européenne) ; « *c'est un véritable travail de fond qui doit être mené pour mettre en lumière les synergies, les réductions de dépenses au niveau national et les économies d'échelle* ». De nombreuses fonctions communes de croissance et de solidarité font l'objet de financements à la fois nationaux et communautaires. Nous voulons clarifier ces liens et concevoir un partage des rôles beaucoup plus efficace dans l'intérêt de tous.

« *La tâche consistera à mettre en lumière les duplications absurdes qui existent aujourd'hui* », assure Göran Färm. Ainsi, en mentionnant l'aide au développement, il illustre les gâchis réalisés dans l'administration de l'aide venant de 30 pays différents dans la bande de Gaza... Tout cela pourrait être évité grâce à une mise à plat des dépenses de l'Union et des États membres. « *On ne sait pas qui donne combien, à qui ; c'est absurde.* » Les dissensions apparaissent concernant la structure des dépenses de l'Union, notamment à propos de la question de l'éventuelle renationalisation de la PAC et de la politique de cohésion. Stefano Micossi, professeur d'économie, propose une nouvelle structuration en trois points : biens communs, redistribution et opérations en capital. Mais on prendra garde de réduire l'effet redistribution : une solidarité active est indispensable. Jean-Paul Mingasson a ainsi mis en avant la nécessité de « *lisboniser* » les fonds structurels en les tournant vers des impératifs de compétitivité. Jacques Le Cacheux et Iain Begg ont surenchéri en proposant des cofinancements basés sur des principes d'incitation et de conditionnalité. L'idée d'un chapitre pour l'action conjoncturelle mérite d'être approfondie. Les chantiers de restructurations du budget communautaire ne manquent pas, les débats seront nombreux et notre groupe de travail y contribuera (voir l'agenda en page 46).

Des ressources propres pour l'Union

Afin de dépassionner le débat, un travail prioritaire sur la question des ressources propres est nécessaire, affirme Dariusz Rosati. Stefano Micossi souligne le fait que le Traité de Lisbonne permet ce travail. « *Le budget européen a un rôle à jouer à la fois dans la mise en place de politiques structurelles et conjoncturelles, mais il a besoin de ressources propres au travers d'un impôt européen* » explique Henrik Enderlein. Un impôt que les États membres ne sont pas prêts à accepter pour le moment, d'après Alain Lamassoure.

Toutefois, il existe aujourd'hui un véritable potentiel pour retrouver un équilibre, au sein du budget communautaire, entre contributions nationales et ressources propres. Hervé Jouanjean souhaite « *trancher la question* ». L'idée est simple : l'État verra sa contribution réduite et l'Union disposera de « *plusieurs nouvelles ressources propres* ». Pour Alain Lamassoure, l'idéal serait de choisir une ressource qui soit générée par l'existence même de l'Union et du Marché intérieur. Jean-Paul Mingasson en appelle ainsi à un retour à la TVA intracommunautaire. Et, politiquement, « *deux nouveaux gisements d'idées deviennent acceptables pour l'opinion* » : une taxation verte (ETC) et une taxation sur les transactions financières. Gisements auxquels Henrik Enderlein ajoute les revenus monétaires de la Banque centrale européenne.

Travailler avec les Parlements nationaux et vers les citoyens

L'ensemble des députés européens et nationaux présents à la conférence ont souligné l'impérieux besoin de coordonner les travaux entre Parlements nationaux et Parlement européen. Reprenant l'idée de Conférence Interparlementaire développée par Philippe Herzog dans les années 1990, Alain Lamassoure propose la tenue d'une conférence d'orientation sur les finances publiques rassemblant députés européens et nationaux à chaque printemps.

Les États membres se rendent compte de la nécessité de travailler conjointement au niveau européen, mais à l'heure actuelle, ils le font via des procédures *ad hoc*, hors budget... et donc sans contrôle démocratique. Ainsi, lorsque les États membres ont décidé en décembre dernier d'octroyer une aide aux pays en développement pour lutter contre le réchauffement climatique, l'argent n'est pas passé par le budget communautaire. Göran Färm dénonce ce manque de transparence qui vient compliquer d'autant plus la machinerie budgétaire. « *Puisque chacun travaille dans son coin et que les choix budgétaires se font dans des structures diverses, aucun débat sur les priorités de l'Union ne peut avoir lieu.* »

D'où l'importance « *de reconnecter les débats européens et nationaux sur les questions budgétaires* ». L'idée est bien de permettre des économies au niveau national grâce à la mise en place de structures européennes. La création du service d'action extérieure est encore trop considérée comme un 28^e service diplomatique coûteux, et non pas comme un service européen destiné à permettre des suppressions de services et des réductions de dépenses au niveau national...

Mais on conçoit que ce travail ne se fera pas sans résistances. Hervé Jouanjean autant qu'Andreas Schwab, eurodéputé allemand et Daniel Garigue, député de l'Assemblée nationale française, ont mis en avant le décalage de discours entre Bruxelles et les capitales. La mobilisation des Parlements nationaux et leur dialogue avec le Parlement européen seront complexes et les rivalités entre bureaucraties vont jouer à plein. Pourtant, les députés y voient le seul moyen d'avoir une approche démocratique efficace et *bottom-up* ; alors que l'approche proposée par la Commission européenne vient soumettre les budgets nationaux à une coordination fondée sur une surveillance *top-down* et unilatérale. Sans doute les deux approches ne sont-elles pas exclusives l'une de l'autre et peuvent coexister, mais il semble absolument impératif que le débat parlementaire soit renforcé. La consolidation de l'idée que « *nous sommes dans le même bateau* » passe par l'action essentielle des parlementaires nationaux et européens tournés vers les citoyens. Et Göran Färm et Hervé Jouanjean d'insister : il faut tourner les dépenses communautaires vers les citoyens (Galileo, Frontex...) ; il faut leur expliquer comment ça marche.

Ce vaste travail sur la qualité et l'efficacité du budget communautaire doit être lancé au même titre que les budgets nationaux sont aujourd'hui restructurés. Mettre en lumière les synergies et les gains communs, travailler à une comptabilité commune plus lisible entre budget national et européen, créer des agrégats communs et souligner les impacts des décisions de chacun sur les autres sont autant de tâches auxquelles il faudra s'atteler.

Le débat ne fait que commencer, Confrontations Europe participera à créer ce lien indispensable entre Union et États membres. ■

Carole Ulmer

Coordinatrice du Club des députés Europe@work

ENTRE DOUTES ET ATTENTES

L'Angleterre à l'heure des coalitions

Le gouvernement issu des élections générales britanniques du 6 mai 2010 a créé la surprise. D'abord, parce que c'est le premier gouvernement de coalition formé en temps de paix depuis plus de 70 ans. Ensuite, parce que les libéraux démocrates étant généralement considérés comme un parti de centre-gauche et non de centre-droite, on s'attendait à ce qu'un accord soit passé avec le parti travailliste. Et enfin, parce qu'il a été formé en un temps record. Analyse de l'euro député Graham Watson, ancien leader du parti libéral au Parlement européen.

Souvenons-nous de la célèbre phrase du Premier ministre conservateur Benjamin Disraeli : « *L'Angleterre n'aime pas les coalitions* ». C'était vrai à son époque. Cependant, plusieurs coalitions se sont succédées à Westminster entre 1919 et 1935, un gouvernement minoritaire a été constitué entre février et octobre 1974 et les libéraux démocrates ont conclu un « accord » avec les travaillistes en 1978-1979 pour soutenir une administration travailliste minoritaire. Depuis, les coalitions sont devenues la norme au niveau des collectivités locales et, dès la dévolution, dans le nouveau Parlement d'Écosse et à l'Assemblée du Pays de Galles. L'expérience acquise au niveau européen a montré que les coalitions sont monnaie courante sur le continent. Précisément séduits par l'idée qu'une coalition apporterait de la stabilité au pays, conservateurs et libéraux démocrates se sont entendus pour un mandat de cinq ans.

Il est vrai que si les libéraux démocrates sont plus proches des travaillistes que les conservateurs sur le plan des idées, tel n'a pas toujours été le cas dans la pratique. Au niveau des collectivités locales, les libéraux démocrates ont lutté au moins autant contre les administrations travaillistes que contre les conservateurs. Et bien que l'accord conclu en 1978-1979 à Westminster ainsi que les premiers gouvernements des nouvelles entités parlementaires d'Édimbourg et de Cardiff aient été formés de libéraux démocrates et de travaillistes, les deux se sont retrouvés sous la houlette de dirigeants travaillistes modérés menant une politique dont le cadre était bien défini au départ. Au Parlement actuel à Westminster, les libéraux démocrates ont dû choisir entre un parti travailliste rejeté par l'électorat, discrédité et profondément divisé, et la recherche d'un accord avec un parti conservateur ayant réuni une majorité de voix pour former un nouveau gouvernement sans avoir à obtenir le soutien de tiers partis.

Le nouveau gouvernement a été annoncé en l'espace de six jours seulement, dont un week-end. La rapidité avec laquelle il a été formé – une éventuelle leçon pour les Belges – n'est pas due au fait qu'il avait été anticipé (les conservateurs s'attendaient à gagner une majorité) mais à l'impérieuse nécessité de faire face à un périlleux déficit et à une montagne de dettes : tous craignaient qu'un retard dans sa formation puisse entraîner une chute brutale de la livre sterling.

Quelles sont ses chances de succès ? En ce qui concerne les impôts et les dépenses publiques, les partis sont suffisamment proches pour s'entendre sans trop de difficulté. Ils se retrouvent souvent sur un terrain politique commun en matière d'éducation. Et un accord est envisageable en matière de réformes constitutionnelles (décentralisation des pouvoirs, système de vote à la proportionnelle pour la Chambre des Lords, référendum sur la réforme électorale pour la Chambre des Communes) et de libertés civiles. La grande question sera celle de l'Europe.

À la demande insistante des conservateurs, l'accord prévoit un référendum sur « tout nouveau transfert de souveraineté vers Bruxelles » au cours

des cinq ans. Or, avec le Traité de Lisbonne en place, cela semble peu vraisemblable. L'accord affirme, dans le même ordre d'idées, que le Royaume-Uni ne cherchera pas à adopter l'euro, ce qui n'est peut-être pas plus mal, dans la mesure où les critères de convergence de Maastricht sont loin d'être remplis. Il reste éventuellement une question ouverte concernant de nouveaux pouvoirs des institutions européennes : en l'occurrence, le groupe de travail⁽¹⁾ présidé par Herman Van Rompuy pourrait-il recommander de nouveaux pouvoirs de gouvernance économique et financière au profit de l'UE ? Sur ce point, l'Union pourrait faire preuve de prudence et chercher à agir hors du cadre du Traité, comme tel a été le cas pour le dispositif de stabilisation financière de la zone euro.

Les libéraux démocrates ont cependant obtenu l'engagement que soit poursuivie la collaboration avec les partenaires européens dans les domaines de la justice et des affaires intérieures (William Hague, le nouveau chef de la diplomatie britannique, s'était pourtant prononcé contre) et que le Royaume-Uni puisse jouer un rôle « positif » au sein de l'Union européenne. Cela suscitera la colère de nombreux membres conservateurs du Parlement, dans la mesure où les nouveaux arrivants sont plus anti-européens que leurs prédécesseurs, comme celle de certains de leurs propres députés européens ; mais en revanche, s'en réjouiront ceux des eurodéputés conservateurs engagés de façon constructive dans l'Union européenne, ce d'autant qu'ils sont convaincus qu'Angela Merkel et Nicolas Sarkozy exerceront une pression irrésistible pour faire revenir les conservateurs au Parti populaire européen à Strasbourg. En outre, grâce aux conservateurs pro-européens tels que Ken Clarke au secrétariat d'État à la Justice et David Lidington aux Affaires européennes, l'engagement de jouer un rôle « positif » en Europe devrait être préservé, même si le secrétaire d'État à l'Europe ne sera plus invité à participer aux réunions du Conseil des ministres. Comme par le passé, l'Union européenne semble être davantage une pomme de discorde au sein du parti conservateur qu'au niveau des partis du gouvernement de coalition. L'accord a été très bien reçu par la vaste majorité des libéraux démocrates : leurs députés européens l'ont soutenu à l'unanimité, le Comité exécutif fédéral l'a approuvé à 29 voix contre 1, et seuls 12 délégués sur 2 000 d'une conférence spéciale du parti ont voté contre. Pour sa part, le Parti conservateur britannique ne consulte pas ses députés parlementaires ou ses militants de la même façon, et il semblerait y avoir un certain mécontentement à ce niveau. Mais après treize années de gouvernement travailliste, les conservateurs sont très largement soulagés de revenir aux affaires. ■

Graham Watson

(1) Ce groupe de travail, la *task-force*, composé des ministres des Finances, a été créé par le Conseil européen de mars 2010 pour améliorer la gouvernance économique et budgétaire des Vingt-Sept.

L'Allemagne assume sa responsabilité européenne

L'Allemagne fait-elle « cavalier seul » ? Étrange vision d'une Allemagne qui tient ses engagements et, ce faisant, révèle une certaine tendance à la procrastination chez ses partenaires, constate Isabelle Bourgeois, chargée de recherche au Centre d'Information et de Recherche sur l'Allemagne contemporaine (CIRAC), rédactrice en chef de Regards sur l'économie allemande⁽¹⁾. La France ne lui reprochait-elle pas naguère de préférer « réfléchir » au lieu « d'agir » ? Et maintenant que notre voisine prend l'initiative, elle imposerait aux autres une lecture « germanique » de l'Europe ?

Les relations entre la France et l'Allemagne n'ont jamais été faciles sur les dossiers européens, quels que soient les membres du « couple ». Mais la crise financière mondiale et son impact sur l'économie réelle, puis les spéculations sur l'euro, ont mis au grand jour les différences foncières entre nos deux pays sur les questions-clés qu'on peut toutes résumer par cette interrogation : quelle Europe voulons-nous ?

Les dissensions sur une gouvernance, voire un « gouvernement économique », montrent *a contrario* que la question est restée en suspens. Le Traité de Lisbonne a certes pris la relève d'un Traité de Nice peu propice à l'approfondissement, mais il n'apporte pas de solution, et pas seulement aux yeux des Allemands, sur deux points cruciaux : la légitimité démocratique de l'UE (dans un arrêt rendu le 30 juin 2009, la Cour de Karlsruhe rappelait l'impératif d'un droit de regard des Parlements nationaux en matière de transferts de souveraineté) et, en corollaire, une délimitation claire et fondée des compétences respectives des États membres et des instances communautaires – condition *sine qua non* pour définir des politiques communautaires légitimes et efficaces, comprises et partagées par les citoyens.

Certes, le principe de subsidiarité est évoqué, mais il reste désincarné en l'absence d'une telle clarification. S'opposent alors deux lectures de ce concept : équilibre des pouvoirs entre les diverses institutions (France) *versus* partage des pouvoirs permettant un juste équilibre entre règles communes et action souveraine des États membres (Allemagne). On comprend mieux dès lors pourquoi la chancelière a bien voulu employer le terme de « gouvernement économique » pour désigner une coordination plus poussée, mais si « gouvernement » il doit y avoir, il ne peut s'appliquer qu'aux 27. La multiplication des accords interétatiques, fût-ce au sein de la zone euro, rendrait la question institutionnelle encore plus complexe ; et un *Sonderweg* franco-allemand risquerait de diviser l'UE, comme le montre la grogne des Eurodéputés.

La crise déclenchée par les spéculations sur l'euro a révélé aussi, non pas une quelconque faiblesse de la monnaie d'une économie compétitive, mais les risques émanant du peu d'empressement des États membres à respecter les engagements pris dans le cadre de l'UE. Le quasi-échec de la Stratégie de Lisbonne, adoptée en 2000 pour débri-der la compétitivité de l'UE (et que prolonge la Stratégie Europe 2020 actuellement en débat), en est un exemple patent. De nature contractuelle, ces objectifs de réformes structurelles (notamment des systèmes de protection sociale) n'ont guère été suivis ; ils n'étaient pas assortis de contraintes réglementaires, ni non plus les plans nationaux de réforme afférents. De nature réglementaire pour sa part, le Pacte de Stabilité et de Croissance n'est pas suffisamment contraignant, ses signataires sont juge et partie, et il a même été assoupli en mars 2005 par un singulier *opting out* franco-allemand.

Seule l'Allemagne a respecté ses engagements, parvenant à réduire à zéro son déficit – juste avant la crise, ce qui lui a permis ensuite, avec

des marges de manœuvre retrouvées, de contribuer très largement aux plans nationaux et européens de sauvetage et de soutien conjoncturels. Mais d'un commun accord, il avait été décidé que ces mesures seraient transitoires et suivies d'une stratégie de sortie de crise à partir de 2011. Le « bleu budgétaire » allemand 2011-2014 met cette dernière en œuvre, tout en cherchant à mettre le budget fédéral en conformité avec les nouvelles dispositions constitutionnelles limitant le déficit de la fédération à 0,35 % du PIB en 2016.

Cette « auto-contrainte », adoptée – sous un gouvernement de coalition réunissant les deux grands partis – pour mieux respecter les engagements européens, s'inscrit dans la continuité d'une autre disposition : au lendemain de l'Unité, la RFA avait ancré dans sa Constitution son engagement dans l'UE, rappelant entre autres son attachement au principe de subsidiarité – à la fois allemand et européen.

Or ce principe est rempli de vie et de sens outre-Rhin : la responsabilité effectivement assumée est l'autre face, indissociable, de l'autonomie reconnue de tout acteur, que ce soit un individu ou un État membre. Il trouve son prolongement dans l'approche du libéralisme organisé qui sous-tend le concept d'économie sociale de marché. Car si l'Allemagne plaide pour une régulation de la finance mondiale dans le cadre du G20, c'est aussi pour jeter les bases d'un « ordre » conciliant contraintes (dans l'intérêt général) et autonomie (libertés particulières des acteurs). Enfin, ce même principe a pour corollaire celui de l'équité des chances qui respecte les capacités et la liberté de chaque acteur ; la solidarité collective aussi doit respecter l'équilibre entre autonomie et responsabilité. C'est là la référence structurelle, culturelle – et donc indépendante de l'échiquier politique allemand, qu'il soit régional ou fédéral – qui sous-tend l'incompréhension de l'Allemagne face à l'idée d'une solidarité automatique et indifférenciée avec ceux des États membres qui n'ont pas assumé leurs responsabilités propres et collectives, notamment en laissant filer les déficits plutôt que de chercher à préserver la compétitivité de leur économie.

L'Allemagne ne fait pas « cavalier seul ». Au contraire, principale économie de la zone euro et de l'UE, elle assume pleinement les responsabilités qui sont les siennes. Mais en contrepartie, elle attend de ses partenaires – à commencer par la France – qu'ils en fassent autant. Deux Européens, Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing, n'ont-ils pas rappelé dans les hebdomadaires *Die Zeit* et *Le Point* (publiés le 27 mai), que « les dirigeants allemands et français ont un devoir d'intimité entre eux » (dans la version allemande, il est question d'un « devoir de confiance »...) ? En prenant l'initiative, l'Allemagne ne s'érige pas en modèle ; elle cherche à impulser, en se l'appliquant d'abord à elle-même, une dynamique qui sera finalement profitable à la compétitivité de l'Europe dans son ensemble. ■

Isabelle Bourgeois

(1) Disponible sur le site www.cirac.u-cergy.fr

Le casus belli des normes comptables

Le concept de « fair value », la « juste valeur » sonne a priori équitable : il correspond à la question ancienne de la valorisation correcte des actifs financiers. Mais en valorisant ces actifs au prix du marché au détriment d'autres méthodes, il a contraint les investisseurs à afficher, en période de hausses comme de baisses des cours, des gains ou des pertes comptables injustifiés par rapport aux fondamentaux économiques, ce qui a contribué à accroître la volatilité et à bouleverser le paysage financier, comme le montre Jean-Paul Caudal, directeur du département supervision bancaire et comptable à la Fédération Bancaire Française.

Ce concept, né de la théorie des marchés efficients, est en place en Europe comme norme internationale. Cette approche, déjà peu adaptée au contexte

américain comme le montre la crise actuelle, ne correspond pas au mode de financement de l'économie européenne dans lequel les banques conservent à leur bilan la majorité des concours distribués. Cela ne va pas sans véhiculer des logiques d'influence et est susceptible de remettre en cause l'idée même de normes comptables internationales uniques, dès lors qu'elles ne prendraient pas en compte la diversité des situations économiques et notamment celles de l'Europe. Le débat entre les normalisateurs comptables, l'IASB (International Accounting Standards Board), organisme créé en 1973 par neuf pays dont la France pour fabriquer des normes comptables internationales et son homologue américain, le FASB (Financial Accounting Standards Board), et les établissements de crédit sur la place de la juste valeur dans la comptabilité a été particulièrement virulent des deux côtés de l'Atlantique. La crise économique permet d'aborder cette problématique sous un angle plus concret. C'est en effet la première période de retournement de cycle qui survient alors que des instruments non négociés sur un marché liquide, et donc portés par les établissements, sont évalués selon cette modalité dans leurs états financiers, qu'ils soient établis sous le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) de l'IASB ou en US GAAP (Generally Accepted Accounting Principles).

Au plan conceptuel, l'évaluation en valeur de marché des actifs et des passifs pour faciliter la prédiction des flux de trésorerie futurs de l'entreprise est la déclinaison au plan comptable de l'hypothèse des marchés efficients, formulée de manière générale par Pareto sur l'allocation des ressources à la fin du XIX^e siècle et appliquée, au début des années 70, aux marchés financiers en tant que vecteurs de la diffusion d'informations. Selon cette thèse, les prix des actifs observés sur les marchés à n'importe quel moment reflètent pleinement l'ensemble des informations disponibles sur ces actifs (et donc, la séquence des flux de trésorerie qu'ils vont générer dans le futur), ainsi que les risques liés à ces actifs (incertitude et prix du temps). Dès lors, si l'objectif de la comptabilité est défini comme étant de fournir aux investisseurs existants et potentiels l'information relative aux cash flows futurs de l'entreprise, aucune autre méthode d'évaluation n'est supérieure à une valorisation aux prix de marché : sur un marché efficient au sens informationnel, le prix d'un actif financier est à tout instant une estimation non biaisée de sa valeur intrinsèque et donc des flux de trésorerie futurs qu'il générera.

La crise a permis d'invalider la thèse des marchés financiers efficients. Depuis son origine à l'été 2007, plusieurs phénomènes ont pu en effet être observés. Dès lors que les marchés deviennent illiquides, les évaluations ne font que refléter le pessimisme ou l'optimisme des rares



participants, dont le comportement ressort alors de phénomènes de hordes, déclenchant de brutales variations de valeur des actifs, à la hausse comme à la baisse. Appliquer les prix observés à l'ensemble des positions existantes sur cet actif revient à appliquer un prix marginal à un stock de transactions, ignorant ainsi la loi de l'offre et de la demande qui montre qu'un prix n'est pas indépendant des quantités offertes ou demandées, et générant un mouvement auto entretenu (donc procyclique) à la hausse, comme à la baisse. Soulignons également à ce stade que ce méca-

nisme est à l'origine d'un effet circulaire, une boucle de rétroaction endogène au système financier, où, dès lors que les marchés sont imparfaits, il n'y a plus coïncidence absolue entre les fondamentaux de la valeur d'un actif et son prix observé sur le marché. Celui-ci ne reflète plus les flux de trésorerie futurs liés à l'actif, mais les vues existantes des participants sur la valeur qu'ils attribuent aux flux tels qu'ils peuvent les percevoir, sur la base d'informations fragmentaires. C'est ainsi que certains titres hypothécaires de séniorité élevée ont été valorisés à la clôture 2008 à des niveaux impliquant des taux de défaut jamais vus, même lors de la dépréciation de 1929. Depuis, d'ailleurs, ces valeurs se sont significativement redressées.

Cette contagion de l'aversion au risque entraîne une hausse mécanique des primes à l'ensemble des actifs et des dérivés, même si ces actifs présentent des profils de risques très diversifiés. Cette divergence de vue entre détenteurs de papiers et investisseurs potentiels bloque toute transaction autre que forcée par des contraintes de liquidité, mais, par le biais de l'évaluation en juste valeur, les prix cassés sont néanmoins importés dans les comptes des établissements.

Cette observation amène à conclure que loin d'assurer des décisions optimales des investisseurs, les mécanismes d'évaluation en valeur de marché d'instruments négociés sur des marchés non pleinement efficients génèrent une volatilité endogène des prix qui les empêchent de jouer un rôle dans l'affectation efficace des ressources. Ils donnent de surcroît une fausse vision des résultats des entreprises. Investir dans la phase ascendante du cycle devient un jeu où tout le monde apparemment gagne, mais, ces gains latents sont des « gains sur le papier » et destinés à disparaître si les investisseurs voulaient les réaliser par cession effective des instruments sur le marché.

Quel rôle pour la comptabilité ?

Le rôle d'une comptabilité basée sur des bilans et des comptes de résultats reflétant des périodes passées, ne saurait être défini comme visant directement à prévoir les flux de trésorerie futurs de l'entreprise. La comptabilité n'a pas non plus pour objet de donner en lecture directe la valeur d'une entreprise à la date de la publication de ses états

financiers. Plus modestement, une comptabilité doit permettre d'apprécier la performance financière de l'entreprise sur une période passée, facilitant la formation d'un jugement sur l'efficacité du management pendant celle-ci et donc la prévision du futur.

Les principes comptables ne doivent pas par ailleurs, en modifiant le comportement des acteurs sur la base des informations produites par le système comptable, renforcer la procyclicité de l'économie. Dès lors, le mode de recouvrabilité des cash flows liés aux actifs et aux passifs doit déterminer leur mode d'évaluation. Le modèle d'entreprise doit donc être le premier critère d'évaluation des instruments que celle-ci utilise. Il est étroitement lié à la liquidité des marchés et aux caractéristiques des instruments, autres critères à prendre en considération pour la détermination d'un mode de valorisation approprié en différentes circonstances.

Les projets de réforme de l'IASB et du FASB

L'IASB a entrepris la réforme de la norme 39 relative aux instruments financiers. Ce texte, non encore adopté par l'Europe, aborde la problématique de la valorisation des instruments sous l'angle de la « complexité » des dispositions actuelles, ce qui ne semble pas être le thème majeur qui ressort de la période de crise économique. Un modèle comptable mixte est proposé, ce qui constitue une inflexion positive de l'orientation des normalisateurs comptables internationaux, qui se limitait jusque-là à l'objectif de généraliser la juste valeur à l'ensemble du bilan des banques.

Mais, pour déterminer dans quelles circonstances chacun de ces deux modes de valorisation s'applique, il a été retenu comme critère prépondérant les caractéristiques de l'instrument relatives à son mode de rémunération. Seuls les instruments présentant des caractéristiques d'un prêt basique pourront être évalués au coût amorti, s'ils sont destinés à être portés par l'établissement, en principe jusqu'à leur maturité. Tous les autres instruments devront être valorisés en valeur de marché, et notamment toutes les actions, que ces dernières soient négociables sur un marché ou non. Cette règle aboutit au paradoxe que tous les instruments difficiles à évaluer et donc peu ou pas du tout négociables seront valorisés en valeur de marché (ou en pratique en valeur de modèle), niant ainsi l'un des enseignements majeurs de la crise, à savoir que toutes les valeurs de modèle, non validées par l'observation du prix de transactions effectives, sont discutées, car discutables. Il résultera de ces dispositions une volatilité accrue des résultats, retraçant des flux théoriques qui ne seront jamais réalisés ou réalisés pour des montants significativement différents.

Le FASB se montre encore plus extrémiste dans la formulation de ses propositions. Il propose une généralisation de la juste valeur au bilan, y compris pour les

dépôts à vue et l'ensemble des prêts. La contrepartie de cette réévaluation permanente serait soit le compte de résultat ou les capitaux propres selon les caractéristiques des instruments concernés. En 2008, si ce projet avait été en vigueur, il est hautement probable que la majorité des banques occidentales auraient été en situation d'insolvabilité « comptable » à la clôture de l'exercice.

La crise a mis en évidence ce que les banques françaises soulignaient depuis longtemps, à savoir que valoriser en valeur de marché des instruments non activement traités sur des marchés secondaires, conduisait une volatilité artificielle des résultats des établissements, avec pour effet d'accentuer par divers canaux le cycle économique.

L'incertitude inhérente à ce type d'évaluation a eu de surcroît pour effet de décrédibiliser toute l'information financière diffusée, contribuant ainsi au développement de l'aversion pour le risque, notamment celui porté par les établissements financiers, jugé impossible à mesurer et à la défiance vis-à-vis de leurs comptes en général. S'agissant de la comptabilisation des instruments financiers, seul un modèle mixte, associant coût amorti et valeur de marché, peut rendre compte de leur réalité économique. Le mode de valorisation doit être déterminé d'abord par le modèle d'entreprise, ensuite par la liquidité des marchés des différents instruments, enfin par leurs caractéristiques et notamment leur profil de leur rémunération, l'existence ou non d'un effet de levier adossé à des paramètres de marché.

Au plan macroéconomique, la valorisation de positions sur la base de transactions effectuées par des tiers, crée un lien supplémentaire entre les participants au système financier. Or celui-ci est déjà instable par nature, en raison des phénomènes de horde qui affectent périodiquement les comportements de ses différents acteurs. La théorie des systèmes enseigne qu'en phase d'instabilité, il faut pour restaurer un équilibre stable créer des points de rupture entre les différents éléments qui les composent. Ce mode de valorisation fait précisément l'inverse, en jouant le rôle de vecteur de la contagion. Il ne peut donc que contribuer à rendre plus difficile l'apparition des équilibres. Il a également pour effet de distendre le lien entre les contraintes de liquidité et les prix d'équilibre en formation. Il contribue en conséquence à la volatilité des prix autour des fondamentaux, à la formation des bulles financières et à leur éclatement.

Il faut donc limiter la valeur de marché aux seuls instruments financiers qui font véritablement l'objet d'une activité de transaction. À cet égard, ni le texte de l'IASB, ni le projet du FASB ne sont satisfaisants. La convergence entre les deux référentiels ne saurait en conséquence constituer un objectif prioritaire. ■

Jean-Paul Caudal

La crise a permis d'invalider la thèse des marchés financiers efficients

Des paroles aux actes

Depuis le G20 de Londres, en 2008, quand l'urgence commandait d'agir, le momentum s'est essoufflé sur la mise en place d'une régulation financière internationale pour éviter une rechute du système financier mondial. Alors que les États-Unis s'apprentent à voter une vaste réforme de Wall Street, en Europe, les intérêts nationaux reprennent le dessus face à la détermination de la Commission et au volontarisme politique du Parlement. Les deux institutions ont pris à bras-le-cors les chantiers de la résilience du système bancaire et de la réforme financière.

On attendait de deux dossiers emblématiques qu'ils soient bouclés sous présidence espagnole. Tel n'aura pas été le cas du fait de la résistance des États. Seuls les amendements déposés par le Parlement européen sur les cinq rapports concernant le paquet « supervision financière » auront finalement été votés le 7 juillet en plénière, à une écrasante majorité qui a également prévalu pour reporter leur vote final et celui de la résolution législative. « *C'est un moment de gloire pour le Parlement qui veut une supervision forte* » commentera le PPE José Manuel Garcia-Margallo y Marfil, rapporteur sur l'Autorité bancaire européenne. Les États bloquent sur les compétences de supervision des autorités bancaires nationales à céder et refusent d'admettre que les autorités européennes aient le droit de trancher en dernier ressort sur les structures nationales. En votant les amendements, les députés ont voulu faire part de leur « bonne volonté » pour ne pas retarder l'entrée en vigueur de ce paquet prévue au 1^{er} janvier 2011.

Le commissaire Michel Barnier, s'exprimant à Strasbourg, a pris « *la mesure de la bonne volonté et du volontarisme politique du Parlement sur un sujet aussi fondamental, la crédibilité de l'architecture financière, qui touche également à la transparence et la morale dont a cruellement manqué le secteur au cours des quinze dernières années* ».

Autre chantier, la directive AIFM sur l'encadrement des hedge funds (fonds d'investissements alternatifs) et le private equity (capital investissement). Elle emprunte la même voie : elle a été repoussée à la seconde session plénière de septembre. Les euro-députés ne sont en effet pas parvenus à trouver un accord avec les États membres, achoppant sur la question du traitement des fonds en provenance de pays tiers. Le rapporteur Jean-Paul Gauzès prévoyait de nouvelles rencontres avec les représentants des États membres dont il dénonce le « *double langage* » : ces derniers souhaitent trouver un accord rapide mais refusent de tenir compte de l'avis du Parlement. J.-P. Gauzès se montrait toutefois raisonnablement confiant de parvenir à un accord.

La contrariété est d'autant plus prégnante que l'Europe aura été pionnière sur ce chantier du renforcement de la supervision financière avec les projets de règlement préconisés en février 2009 par le rapport de Larosière. Rappelons ses deux avancées majeures, la création d'un Comité européen du risque systémique, chargé d'assurer une surveillance macro prudentielle et de détecter à l'avance les risques qui pèsent sur l'ensemble du système financier et la mise en place des trois nouvelles autorités paneuropéennes pour effectuer la supervision micro prudentielle des banques, des assurances et des marchés. Si les dirigeants de l'Union ont adopté rapidement les grandes orientations de cette réforme, les ministres des Finances se sont montrés plus pointilleux quant à suivre les mesures détaillées de Bruxelles...

Au chapitre de la réglementation prudentielle, l'UE a lancé plusieurs réformes pour améliorer la qualité des fonds propres des banques. De nouvelles règles pour la retitrisation et le portefeuille de négociation ont été adoptées (rapport McCarthy sur CRD III), elles devraient entrer en vigueur en 2012. CRD IV est déjà en préparation sous la houlette du député autrichien Othmar Karas, convaincu que la crise offre une opportunité unique de réformer le dispositif réglementaire actuel. Il souhaite que le Parlement joue un rôle actif et exerce une forte influence sur la révision en cours des négociations au Comité de Bâle. Ses collègues l'appuient.

Proposition d'initiative phare, un cadre de prévention de gestion des crises transfrontalières. C'est un chantier considérable dont la socialiste portugaise Elisa Ferreira pilote le rapport au Parlement. Une communication de la Commission est annoncée pour octobre sur un « cadre complet » qui devrait reposer sur un principe proche de celui du pollueur-payeur. Une proposition a été faite le 26 mai dernier par la Commission dans laquelle elle préconise de mettre en place un réseau de fonds nationaux de restructuration financés *ex ante* par les banques plutôt qu'un fonds européen de gestion de crises qui semble difficile à mettre en place.

Le bonus des banquiers a été plafonné par les parlementaires, afin de mettre un terme à l'incitation à la prise de risque excessive, avec cependant des positions divergentes, voire contradictoires. Néanmoins, les députés sont d'accord pour demander à la Commission de présenter des principes stricts et contraignants en matière de rémunération dans le secteur financier. Notons que la DG Marché intérieur vient de rendre public un Livre vert sur la gouvernance des entreprises financières ; il ouvre des pistes intéressantes, par exemple sur les systèmes d'incitation, l'identification et la divulgation d'éventuels conflits d'intérêt.

Parmi les grands sujets de l'agenda, figurent les produits dérivés et les ventes à découvert ; ils ont fait l'objet du rapport de Werner Langen. Une proposition législative de la Commission est bien avancée les concernant avec un texte prévoyant des principes encadrants, pas d'interdiction mais la possibilité d'interdire des ventes à découvert si la stabilité financière devait être mise en péril. Également dans le tuyau, les agences de notation financière sur lesquelles la Commission souhaite revenir avant la fin de l'année, avant que les textes d'application du règlement adopté en avril 2009 n'entrent en vigueur, la taxe bancaire systémique, les agences de notation, les normes comptables, véritable serpent de mer comme on vient de le lire dans les pages précédentes. Ce foisonnement d'initiatives a fait ressortir de l'ombre où ils se tenaient cois les lobbies antirégulation. Ils sont repartis à l'offensive, au point que plusieurs eurodéputés, tous partis confondus, envisagent de créer un contre-pouvoir, une sorte de Greenpeace de la finance. ■

Marie-France Baud

Voir agenda de régulation financière sur le site www.confrontations.org

La Chine s'est réveillée, l'Europe s'assoupit

Depuis le 1^{er} mai, Shanghai accueille la plus grande exposition de tous les temps. Jamais exposition ne fut plus universelle : 192 nations sont représentées et 70 millions de visiteurs attendus jusqu'au 31 octobre dans la mégalopole qui compte 18 millions d'habitants. Une opportunité en or pour la Chine de mettre en valeur sa puissance économique et de prendre sa revanche sur l'échiquier mondial. Robert Goebbels, député européen et commissaire général du Luxembourg pour l'Exposition universelle de Shanghai, apporte un témoignage... décapant.

L'Asie est redevenue le Centre du Monde.

Après la renaissance du Japon, l'émergence des tigres asiatiques, l'humanité assiste à la résurrection de l'Inde, et surtout au grand retour de l'Empire du Milieu. Après avoir dominé la planète pendant près de cinq siècles, la vieille Europa devra s'habituer aux seconds rôles, et encore. Après avoir organisé des Jeux Olympiques époustouflants à Pékin, la Chine s'est offert ce grand « Disney World » que constitue une exposition universelle. Sur un site de 5,28 km² traversé par le fleuve Huangpu, la municipalité de Shanghai aura investi, selon les médias d'État, quelque 45 milliards de dollars, soit le double du coût des jeux Olympiques.

Il s'agit en fait d'une vaste opération de revalorisation foncière. La ville a fait raser 18 000 habitations vétustes, faisant déguerpir autant de familles et déplaçant 270 usines, dont un chantier naval occupant 10 000 ouvriers. Après l'Expo, la ville pourra répéter l'opération de Pudong, où en moins de vingt ans a surgi une forêt de gratte-ciel, un nouveau Manhattan plus imposant que le cœur financier américain.

Afin de canaliser le flux des visiteurs, en cinq ans 120 kilomètres d'autoroutes ont été construits, trois tunnels percés sous le fleuve pour relier les deux sites de l'Expo. La priorité a toutefois été accordée aux transports en commun. Trois nouvelles lignes de métro ont ainsi été réalisées, portant le réseau à 410 km. Aucune autre ville ne dispose d'un tel maillage. Le métro de Shanghai sera porté à 970 km d'ici à 2020.

Car la Chine mise sur le rail. Elle a relié Pékin à Lhassa au Tibet par une ligne de chemin de fer passant plus haut que les Alpes. Dans les cinq ans à venir, seront réalisés 30 500 km de lignes nouvelles, dont près d'un tiers permettront à des trains de circuler à 320 km/h. L'automne 2011, une ligne à grande vitesse reliera Pékin et Shanghai en cinq heures. Les Chinois ont même dans leurs cartons le projet d'une ligne les reliant à l'Europe, une route de la soie ferroviaire...

Le bouillonnement de la Chine en matière d'infrastructures tranche avec l'anémie européenne dans ce domaine. Que de discours sans suite sur les réseaux transeuropéens, les autoroutes de la mer, les « maillons manquants » infrastructurels en Europe ! Que d'études inutiles, que de peurs devant « l'impact » de toute nouvelle infrastructure, que de mobilisation bornée du « principe de précaution », érigé en « principe d'inertie » !



Le pavillon luxembourgeois à Shanghai

Autoritarisme contre démocratisation

Certes, la Chine n'est pas une démocratie. Le Parti Communiste règne en maître sur le capitalisme d'État à la chinoise. Du temps de Mao, beaucoup d'intellectuels européens étaient fascinés par la « révolution culturelle »⁽¹⁾, période sinistre et brutale. Aujourd'hui, les mêmes

milieux prennent parti pour le Dalaï-lama et son régime théocratique... Les médias occidentaux dénoncent, non sans raison, l'absence de libertés civiles, la pratique de la peine de mort, l'emprisonnement de « dissidents ». Toutefois, la Chine n'est plus la dictature bête et brutale de Mao : elle est plus proche de l'absolutisme « éclairé » d'un Joseph II d'Autriche. Le régime peut surtout se targuer d'avoir largement amélioré les conditions de vie de plus d'un milliard de Chinois. Alors que dans la « plus grande démocratie du Monde », l'Inde, quelque 800 millions d'Indiens continuent à vivre dans une pauvreté souvent poignante, Pékin a depuis vingt ans non seulement réussi à éliminer les famines récurrentes sous Mao, mais a fait accéder la majorité de sa population à un niveau de vie plus que décent. Il n'y a que des intégristes verdâtres et autres bourgeois repus pour se gausser de ce désir des populations d'Asie et d'ailleurs des bienfaits de la « société de consommation ». Le Chinois de base apprécie à sa juste valeur que pratiquement chaque ménage dispose d'un téléviseur, que 97 % ont une machine à laver, que 54 % utilisent un ordinateur personnel en sus des inévitables téléphones portables et autres gadgets de l'ère numérique. La voiture individuelle reste toutefois un objet de désir pour 90 % d'entre eux.

Capitalisme communiste

La Chine communiste compte actuellement 106 milliardaires en dollars. Il est estimé que plus de 400 000 Chinois détiennent des actifs financiers dépassant le million de dollars et que quelque 80 millions auraient une fortune immobilière équivalant au million de dollars. Dans les villes, la classe moyenne, soit 60 % des Chinois, dispose d'un revenu individuel ►►►

(1) *N.d.l.r.* : À ce propos, l'historien et sinologue belge Pierre Ryckmans, de son nom de plume Simon Leys en hommage au René Leys de l'écrivain français Victor Segalen, n'a cessé, en cinq ouvrages successifs (histoire, témoignages réflexions) de « démolir cruellement les mythes que l'Occident avait édifiés au sujet de la Chine contemporaine » soulignera le prix Nobel de littérature Czelaw Milosz.

▶▶▶ situé entre 1 300 et 2 400 dollars. Ce qui laisse, essentiellement dans les campagnes, quelque 200 à 300 millions de Chinois pauvres, voire très pauvres, qui alimentent l'armée de réserve des travailleurs migrants. Mais il serait erroné de classer la Chine parmi les pays à bas salaires. Il existe des dizaines de pays en Asie et surtout en Afrique, où les salaires sont incomparablement plus bas. Tous sont ignorés par la globalisation et les investisseurs internationaux car les bas salaires ne peuvent en effet pas suppléer le manque de compétences et de cadre économique propice à la production de biens et de services. Enfin, rappelons la tradition ancestrale de la Chine pour le commerce et l'artisanat que les années Mao avaient occultés, alors qu'à la même époque, les Chinois de Singapour, de Hong Kong et de Taiwan en apportaient la démonstration.

La couleur du chat

Le successeur de Mao, Deng Xiaoping, en professant que ce n'était pas la couleur du chat qui importait, mais sa capacité d'attraper les souris, lança une politique de croissance volontariste, alliant le dirigisme aux forces débridées du marché.

Du temps de Mao, la Chine exportait à peine 500 produits différents. La gamme dépasse maintenant les 10 000 articles avec deux millions d'entreprises ne travaillant que pour l'exportation. Plus d'un quart sont des « *joint-ventures* », des entreprises étrangères faisant produire en Chine. Parmi ces dernières, quelque 100 000 appartiennent à des Chinois de la diaspora, notamment à des Taiwanais, dont près d'un million vit et travaille en Chine, signe que relations entre les deux Chines s'améliorent rapidement.

La Chine, même si elle continue de fournir tous les marchés de Noël d'Europe et d'Amérique avec le kitsch voulu, n'est plus le royaume de l'imitation et de la pacotille. Son industrie joue dans la cour des grands, à l'image de Lenovo, qui s'est payé la branche informatique d'IBM, ou de ce constructeur d'automobiles jusque-là inconnu, Geely, qui en rachetant Volvo, s'offre un réseau de distribution en Europe et aux États-Unis. Pratiquement tous les téléviseurs, une bonne partie des ordinateurs sont assemblés en Chine. Notamment les Mac et des Ipod d'Apple, « *conceived in California, assembled in China* ».

Compétition tous azimuts

Le monde va devoir vivre avec une Chine disposant d'un coussin de devises de 2 500 milliards de dollars. La presse occidentale critique souvent les Chinois parce qu'ils pilleraient sans vergogne les matières premières d'Afrique. Mais Européens et Américains n'y font-ils que de bonnes œuvres et des prêches moralisateurs ? La compétition pour les matières premières va s'intensifier partout entre les grands consommateurs. Les Européens notamment, qui croyaient tenir leurs anciennes colonies en laisse, devront se réveiller brutalement face à l'appétit chinois. Savez-vous que la noble maison « *Pringle of Scotland* » appartient à des investisseurs chinois ? Que le secteur de l'habillement chinois est présent avec argent et main-d'œuvre dans l'UE, de Roumanie jusqu'en Italie ? Qu'il a acheté des pans entiers de l'industrie textile du Maroc ?

Les Chinois goûtent leur nouvelle richesse. L'année dernière, ils étaient 40 millions à voyager en dehors de leur pays. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, ils se situent au 4e rang des dépenses touristiques, derrière les Allemands, les Américains et les Britanniques, mais devant Italiens et Français ! L'OMT estime qu'en 2020 cent millions de touristes chinois vont parcourir le monde.

L'EMPIRE DU MILIEU... AU CENTRE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

C'est le 6 mai 1975, il y a un peu plus de 35 ans, que la Chine et la Communauté européenne ont rétabli officiellement leurs relations diplomatiques. Comme pour marquer cet anniversaire, la direction générale du Trésor a organisé, le 16 juin, un colloque sur le thème « Europe/Chine : relever les défis communs ». La diversité des thèmes abordés – allant de la sortie de crise au système monétaire international – suffisait à elle seule à prouver que la Chine est devenue un acteur majeur et complet sur toutes les questions économiques.

La Chine occupe une place centrale dans le commerce. Devenue le premier exportateur mondial en 2009, elle est le deuxième partenaire commercial de l'UE, elle-même le premier partenaire commercial de la Chine. Malgré l'importance de cette relation, quelques sujets de friction demeurent, comme le respect de la propriété intellectuelle, les brevets et les transferts technologiques auxquels les entreprises européennes doivent consentir si elles veulent avoir accès au marché chinois. Cependant, la Chine accomplit également un gros effort en matière de R&D, qu'elle veut faire passer de 1,43 % du PIB en 2006 à plus de 2,5 % en 2020, soit, vu la croissance économique, une augmentation des budgets de 15 à 20 % par an ! La Chine joue un rôle majeur dans le bouclage de l'économie internationale, notamment en assurant le financement des déficits américains, donc dans le soutien de la demande interne aux États-Unis. Les équilibres macroéconomiques mondiaux seraient bouleversés si elle transformait son modèle, actuellement tiré par les exportations, en un modèle reposant sur la demande interne. Certains ont voulu voir un signe de cette évolution dans la décision, annoncée le samedi 19 juin, d'abandonner l'ancrage du yuan au dollar. L'avenir dira si cette annonce était autre chose qu'un geste politique avant le G20 de Toronto. En attendant, le directeur général du FMI, Dominique Strauss-Kahn, a évoqué, lors du colloque du Trésor, un autre sujet sensible : l'idée de rééquilibrer les voix au sein du FMI en faveur des émergents... et en défaveur des États européens, à moins que l'Europe ne parle d'une seule voix.

Olivier Lacoste, directeur des études, *Confrontations Europe*

Quid de l'environnement ?

Les bonnes âmes occidentales vont bien évidemment tomber en pâmoison devant l'impact croissant de la Chine sur l'environnement⁽²⁾. Au récent sommet climatique, les donneurs de leçons européens n'ont même pas été admis à la table des Chinois, Indiens, Brésiliens et Sud-Africains, qui ont négocié avec le président américain Obama le pseudo accord de Copenhague.

Le soi-disant leadership européen en matière climatique est balayé par la Chine, devenue en 2009 le premier exportateur mondial pour les éoliennes et les cellules photovoltaïques. Le plus grand parc d'éoliennes off shore se trouve près de Shanghai, qui ambitionne de couvrir en 2020 ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables. Dans le mix énergétique chinois, le nucléaire prendra une part de plus en plus importante. Quelque quarante centrales nucléaires sont en construction ou en projet. Tandis que les Chinois investissent sans complexe dans toutes les technologies pauvres en carbone, les Européens dilapident leur argent dans des stratégies qui ne trouvent pas d'imitateurs. Au lieu de nous gargariser avec des objectifs 20/20 ou des gadgets de vedettes de télévision faisant leur beurre avec le catastrophisme climatique, l'Europe serait bien inspirée d'investir en priorité dans la recherche. Mais alors que les Chinois, à la suite des Américains, investissent dans toutes les technologies d'avenir, des biotechnologies en passant par le nucléaire et la chimie jusqu'aux nanotechnologies, elle cultive ses peurs, étudie et réétudie les plus improbables effets à long terme des OGM et des ondes électromagnétiques. Bonne nuit les petits, le reste du Monde progresse, l'Europe régresse. ■

Robert Goebbels

(2) N.d.l.r. : Se reporter à ce sujet à l'essai de Benoît Vermander *Chine brune ou Chine verte ? Les dilemmes de l'État-parti* aux Presses Sciences Po.



© DR

Les clés d'une Communauté européenne de l'énergie

« **L'UE entreprend la construction d'une Communauté de l'énergie** pour faire face au triple défi du changement climatique, de sa sécurité d'approvisionnement et de la compétitivité » écrivions-nous en 2007⁽¹⁾. Où en sommes-nous en 2010 ? La Commission qui vient de se mettre en place affiche l'ambition d'une nouvelle politique du Marché intérieur, et le Traité de Lisbonne offre à l'énergie – reconnue de compétence partagée – une occasion historique de devenir une politique européenne. C'est un challenge formidable quand l'énergie est au cœur d'un renouveau industriel et d'une croissance plus soutenable ! Avec ce nouveau dossier, Confrontations Europe poursuit le débat⁽²⁾...

L'UE s'est fixé comme objectif de devenir l'économie la plus décarbonée du monde en 2020. Elle a adopté un paquet « Énergie-Climat » que les États vont devoir mettre en œuvre. Mais il lui manque la dimension sociale et le volet industriel pour pouvoir diffuser les technologies décarbonées sur nos territoires, rester leader dans la compétition mondiale, et développer les industries propres dans les transports et le bâtiment, comme l'explique Jean-Louis Marchand de la FNTP. Par ailleurs, les objectifs climatiques ont créé des « sous-marchés » (certificats blancs, verts, quotas CO₂...) sur un marché déjà très fragmenté, « sans solidarités entre l'Est et l'Ouest » regrette Edit Herczog et sans véritable politique extérieure, ajoute Helmut Schmitt von Sydow. Le commissaire Günter Oettinger remet la sécurité d'approvisionnement en tête des priorités et propose de réduire la vulnérabilité de l'UE à court terme avec un règlement sécurité gaz et, à long terme, avec une diversification des infrastructures d'approvisionnement. La politique gazière se construit, constate Jean-Marie Dauger de GDF SUEZ, mais le tabou pétrolier n'est pas encore levé en Europe, alerte Jean-Marie Chevalier, et le nucléaire ne bénéficie toujours pas de liberté de circulation sur le marché... une question qui sera débattue à Budapest⁽³⁾ en septembre.

Travailler à un nouveau cadre de marché non discriminatoire avec des leviers pour la régulation, la formation des prix, les interconnexions transfrontalières et la diffusion des technologies sûres et compétitives... les défis sont devant nous, ils supposeront la mobilisation des citoyens et des acteurs de la société civile, et l'ouverture en grand du débat public partout en Europe.

L'enjeu majeur est démocratique ■

Claude Fischer, présidente de Confrontations Europe

(1) Cf. Les clés d'une Communauté européenne de l'énergie, 5 octobre 2007. Supplément de *Confrontations Europe, La Revue* n° 80. Voir aussi les travaux du groupe « Énergie », qui se réunit mensuellement ainsi que les actes des conférences que l'association organise régulièrement sur ce thème.

(2) Cf. la contribution de Confrontations Europe en réponse à la consultation relative à la stratégie énergétique de l'Union 2011-2020. Elle est résumée dans l'encadré page 22 et disponible dans son intégralité sur le site www.confrontations.org

(3) Voir agenda page 46.

Les priorités de la nouvelle Commission européenne

Le marché intérieur de l'énergie, la sécurité d'approvisionnement, l'efficacité énergétique, une diversification du mix énergétique, y compris l'industrie nucléaire, les infrastructures : tels sont les grands thèmes de la politique européenne de l'énergie de demain. Avec l'élaboration d'une politique extérieure de l'énergie pour l'Europe, ce sont aussi les priorités du commissaire à l'Énergie Günther H. Oettinger. Il a accepté pour *La Revue* d'en dresser les principaux enjeux ainsi que les défis qui les accompagnent.

L'énergie est le cœur de notre économie

et de notre société. Si nous investissons dans notre système énergétique, nous investissons dans l'avenir. Si nous négligeons notre approvisionnement et notre efficacité énergétiques, les conséquences peuvent être graves et irréversibles. Nos actions en matière de technologie et d'infrastructure énergétiques revêtent donc une importance décisive car approvisionnement

énergétique et évolution technologique sont étroitement liés non seulement à notre vie quotidienne, mais également aux grands événements géopolitiques du monde qui influent directement sur les décisions du secteur de l'énergie.

Les besoins d'investissement dans de nouvelles infrastructures énergétiques, la technologie et les sources d'énergie sont considérables. Il est généralement estimé qu'il faudra investir d'ici à 2030 jusqu'à mille milliards d'euros dans la production et les réseaux d'électricité européens, et 150 milliards d'euros dans les réseaux de gaz, ce sans prendre en considération les gazoducs d'importation de pays tiers. Nous ne pouvons faire abstraction du fait que ces investissements s'inscrivent dans une perspective à long terme. Ainsi, les investissements consentis aujourd'hui résultent de décisions prises depuis de nombreuses années déjà et déterminent les structures de notre approvisionnement énergétique pour les horizons 2030 et 2050. Les acteurs de l'énergie assument de cette manière une lourde responsabilité vis-à-vis des générations à venir.

En ma qualité de nouveau commissaire européen chargé de l'Énergie, je peux confirmer que l'UE est parvenue, au cours de ces dernières années, à mettre sur pied une politique européenne de l'énergie complète. Ce processus a été suivi conjointement et avec ambition par les États membres, et notamment les Länder allemands, par l'industrie et par les institutions européennes. Cette politique de l'énergie définit des dispositions et des objectifs clairs pour un secteur de l'énergie sûr, concurrentiel et durable : réduire de



20 % les gaz à effet de serre, porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'UE et améliorer de 20 % l'efficacité énergétique d'ici à 2020.

À cet égard, les entreprises du secteur de l'énergie jouent un rôle décisif, car elles ont le devoir d'entreprendre et de financer des projets pour garantir l'approvisionnement énergétique, ainsi que de prendre des initiatives de recherche et de

développement. La principale condition pour que le secteur privé consente à des investissements est un cadre juridique stable et clair. Le paquet « énergie-climat » et le troisième paquet « marché » y ont pourvu. Leur transposition va induire des modifications considérables en ce qui concerne la planification des réseaux, entre autres au niveau du dégroupage, de la coordination de la réglementation par l'Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER), et des nouvelles formes de collaboration entre les gestionnaires de transport (ENTSO-E, ENTSO-G). L'un des points essentiels touche à l'élaboration des plans de développement de réseaux décennaux à l'échelle de la Communauté et à l'amélioration de la transparence en vue d'encourager un réseau efficace et sûr.

Si nous voulons donner les bons signaux au marché de l'énergie, nous devons d'ores et déjà commencer à poser les jalons d'une Europe durable. Ma première priorité en tant que commissaire à l'Énergie consiste à transposer rapidement et correctement le nouveau cadre juridique européen. Celui-ci améliorera aussi nettement les conditions de la sécurité de notre approvisionnement énergétique. Nous devons également élaborer, de concert avec les États membres et le Parlement européen, des mesures européennes pour soutenir la création de nouveaux réseaux énergétiques, l'innovation et améliorer le climat d'investissement. Notre défi est d'atteindre une économie à faibles émissions de CO₂, l'objectif final étant une production d'électricité et un secteur des transports à émissions nulles. Infrastructure, technologie et finance conditionneront son succès.

Infrastructure

L'infrastructure est le système sanguin du marché intérieur de l'énergie. Elle est indissociable de la sécurité d'approvisionnement. Elle est fondamentale pour réussir une politique de *décarbonisation*, qui exige une adaptation des réseaux à une production plus renouvelable et décentralisée. La nouvelle priorité de l'ensemble de la stratégie énergétique de l'Union européenne réside dès lors dans les réseaux et le transport d'énergie.

La crise gazière de janvier 2009 et les coupures d'électricité de 2003 en Italie et de 2006 en Allemagne montrent que les réseaux européens sont trop faibles face aux pannes. En 2009, nombreux ont été les nouveaux États membres à ne disposer d'aucune solution de remplacement pour compenser l'absence de gaz russe. La situation en Europe aura plutôt tendance à se détériorer, car nos gazoducs sont en partie désuets, avec des interconnexions insuffisantes entre les États membres et les ressources indigènes en diminution.

En matière de gaz naturel, nous devons augmenter nos capacités d'importation et diversifier nos sources d'approvisionnement. Nous avons donc besoin de nouveaux gazoducs, en particulier dans les nouveaux États membres. Il convient d'examiner de nouvelles possibilités de stockage du gaz et de nouveaux projets de flux inversé. Le gazoduc Nabucco en Europe méridionale et le gazoduc Nord Stream joueront un rôle déterminant dans la future sécurité d'approvisionnement en gaz ; ils doivent être soutenus par le monde politique.

Le Gaz naturel liquéfié (GNL) revêt une importance particulière. Il encourage non seulement la liquidité sur le marché du gaz, mais également la concurrence au sein du marché intérieur de l'énergie.

Pour ce qui concerne l'économie électrique, nous avons besoin de nouveaux réseaux modernisés et « intelligents » (*smart grids*) pour atteindre nos objectifs climatiques. Notre réseau actuel n'est pas adapté à la production éolienne, hydraulique, solaire et géothermique à la fois décentralisée et très éloignée de l'utilisateur. L'utilisation accrue d'énergies renouvelables requiert aussi des solutions transfrontalières. Le manque d'interconnexions appropriées entre réseaux constitue un obstacle à la réalisation d'investissements dans le secteur des énergies renouvelables et de la production décentralisée.

Enfin, nous devons diversifier la production électrique et accroître la flexibilité de sa consommation. Il nous faut un concept pour créer un réseau européen intelligent à hautes performances et arrêter son mode de financement (subventions ou redevances de transit). D'une part, sont indispensables des lignes électriques raccordant la production éolienne offshore au réseau européen, d'autre part il nous faut exploiter le poten-

Suite page 20 ►►►

Programme législatif « Énergie » officiel de la Commission

2010

OCTOBRE

Directive Déchets Nucléaires

Il s'agit de s'attaquer au problème de la gestion des déchets nucléaires en Europe qui n'a trouvé de solution durable qu'en Finlande, en Suède et, à degré moindre, en France alors qu'on assiste à une relance de la construction de nouvelles centrales. Après l'échec de la proposition de 2003 rejetée par le Conseil, la Commission veut relancer ce dossier sur de nouvelles bases pour obtenir un accord contraignant les États Membres à s'attaquer sérieusement à ce problème qui est le véritable talon d'Achille du nucléaire.

NOVEMBRE

Paquet Infrastructures européennes de l'énergie (EIP)

- Communication sur le Développement des Infrastructures de l'Énergie pour un horizon 2020/30.
- Examen des lignes directrices sur les réseaux Transeuropéens de l'Énergie.
- *Working paper* sur les infrastructures de l'énergie.
- Communication sur la préparation des réseaux offshore en Mer du Nord.
- Rapport sur l'état d'avancement des réseaux intelligents.

Programme Indicatif Nucléaire Communautaire

Le Traité Euratom oblige à notifier les investissements nucléaires à la Commission qui doit régulièrement faire le bilan de ces investissements et passer en revue les problèmes rencontrés. Ce PINC se situe dans un contexte de renaissance nucléaire mais où subsistent encore beaucoup d'obstacles liés aux autorisations, au financement, à la formation. La Commission peut profiter de ce PINC pour avancer quelques idées de propositions nouvelles qui devront alors faire l'objet de propositions législatives en bonne et due forme si elles sont bien accueillies. Il s'agira aussi de faire le point sur la mise en œuvre de la directive Sécurité qui vient d'être adoptée.

DÉCEMBRE

Proposition législative sur la transparence et l'honnêteté des marchés de gros de l'électricité et du gaz

Il s'agit de la suite logique dans le domaine des marchés de l'énergie du travail général de re-régulation des marchés financiers entrepris suite à la crise financière de 2008. Appliquer les principes déjà adoptés (MIFID et MAD) pour les marchés financiers à ces marchés particuliers. Établir une surveillance centralisée au niveau européen.

2011

DÉBUT 2011

Feuille de Route pour une économie décarbonée en 2050

L'Union n'a fixé des objectifs et des moyens que pour 2020 avec le triple 20 et le paquet Énergie-Climat. Il s'agit de fixer des objectifs pour 2050 et de choisir les moyens de les atteindre en particulier technologiques en s'appuyant sur le SET Plan. Cela ne concerne pas que le secteur de l'énergie mais aussi les transports (qui vont faire aussi par ailleurs l'objet d'un paquet Transport-Climat et d'une politique européenne 2010-2020 en cours de préparation) et l'ensemble de l'économie. C'est un texte stratégique d'une grande importance politique qui va cadrer de nombreuses autres propositions futures.

DÉCEMBRE

Proposition législative pour un cadre réglementaire pour les Réseaux intelligents

Les réseaux électriques actuels doivent évoluer pour permettre la transmission de l'information et le comptage intelligent ; il s'agit, pour schématiser, de doubler le réseau électrique d'un réseau de transmission de l'information avec une capacité informatique de calcul et de décision automatique. Ces nouveaux réseaux doivent permettre par exemple de programmer la consommation à domicile pour éviter la consommation en heure de pointe à base d'énergie fossile, d'intégrer les batteries des véhicules électriques dans le réseau pour stocker l'énergie solaire ou éolienne intermittente, etc. C'est un chantier gigantesque qui bouleversera le système électrique. Il est impératif qu'il soit d'emblée interopérable et harmonisé au plan européen. Il faut aussi des règles pour la protection des données, pour la sûreté et définir les responsabilités des différents acteurs du nouveau système. Une Task Force a été mise en place qui devra rendre ses conclusions et recommandations en juin 2011.

tiel des compteurs « intelligents ». Mieux gérer la demande permettrait aux gestionnaires de réseau de mieux gérer les pics et les creux au niveau de la production, et ainsi de réduire jusqu'à 50 % les besoins de surcapacités importantes (souvent de charbon, gaz ou pétrole). Un meilleur contrôle de l'utilisation de l'électricité permettrait au consommateur de réduire sa consommation énergétique jusqu'à 20 %, et de contribuer ainsi à la réduction de la demande globale, des frais énergétiques et des émissions de CO₂. Pour y parvenir, la convergence entre les technologies de l'information et des communications et l'approvisionnement énergétique constituera un élément déterminant des réseaux intelligents. Ce qui pose les défis des besoins financiers, de l'insécurité technique relative à la protection des données et à la standardisation à relever au niveau européen.

Technologie

Nous devons élaborer une nouvelle génération de technologies afin d'atteindre les objectifs « 20-20-20 » et une économie à énergie décarbonée à l'horizon 2050. Même si quelques-unes de ces technologies ne seront pas encore utilisables à grande échelle à moyen terme, il est important qu'elles soient lancées le plus tôt possible. En effet, il faut souvent des décennies avant que de nouvelles technologies s'imposent et détiennent une part de marché importante.

Selon les estimations, le marché mondial des énergies renouvelables générera plus de 500 milliards de dollars (400 milliards d'euros) de chiffre d'affaires au cours des quatre prochaines années, ce qui devrait motiver les investisseurs. Au long des prochaines décennies, les technologies et prestations de service à faibles émissions de carbone deviendront à n'en pas douter les secteurs à forte croissance. La coopération européenne s'impose comme le meilleur vecteur pour conquérir ce nouveau marché. Le plan stratégique pour les technologies énergétiques (*SET Plan*) a posé des jalons en ce sens.

La politique européenne doit faciliter l'introduction de technologies nouvelles et éprouvées. Car de nombreuses technologies sont trop onéreuses et pas encore assez efficaces comme le photovoltaïque, l'éolien en mer, les technologies de réseau ou de captage et stockage du carbone (CSC) dans les centrales à charbon.

Aujourd'hui, la recherche et le développement souffrent d'un déficit de financement chronique dans l'UE, hypothéquant notre participation à l'envol des marchés des nouvelles technologies énergétiques. La Commission estime qu'il convient d'investir 50 milliards d'euros de plus dans la recherche énergétique dans les dix années à venir, faisant quasiment tripler les volumes d'investissements annuels dans l'UE de 3 à 8 milliards d'euros.

NABUCCO : L'AFFRANCHISSEMENT GAZIER EUROPÉEN

N'en déplaise aux amateurs d'art lyrique, Nabucco c'est aussi le nom d'un gazoduc, encore à l'état de projet, qui approvisionnera l'Europe en gaz naturel à partir des gisements de la Mer Caspienne, à commencer par ceux de l'Azerbaïdjan. Long de 3 300 km, il traversera Turquie, Bulgarie, Roumanie, Hongrie pour arriver en Autriche. Le début des travaux est prévu en 2011 pour une première livraison de 8 milliards de m³ par an à partir de 2014, et dans sa version finale projetée pour 2015, après 7,9 milliards d'euros d'investissements, il doit acheminer en Europe 30 milliards de m³ par an. Deux caractères le distinguent de ses semblables et font de lui le plus européen des gazoducs et le favori de la Commission. D'abord, il vise à s'affranchir du monopole du géant gazier russe Gazprom, contrairement au gazoduc Nord Stream russo-allemand déjà en construction et au gazoduc russo-italien South Stream, en projet. C'est à cette volonté d'affranchissement qu'il doit son nom, de l'Opéra éponyme de Verdi dont les Italiens au XIX^e siècle reprisent en chœur le « Chant des Esclaves » lors des luttes pour l'indépendance italienne. Et alors que les autres gazoducs sont le résultat d'accords bilatéraux entre puissants États membres et la Fédération de Russie, Nabucco se distingue par le fait qu'il rassemble plusieurs petits États membres, en particulier de l'Est. Il est porté par six compagnies gazières, BOTAS turque, BEH EAD bulgare, Transgaz roumaine, MOL hongroise, OMV autrichienne auxquelles s'est joint RWE l'allemande. Cinq États, Turquie, Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Autriche ont signé un accord intergouvernemental avec le soutien de la Commission le 13 juillet 2009 conférant à Nabucco un statut original. C'est une centrale d'achat commune aux six compagnies membres, mais « ouverte », les porteurs du projet partageant la moitié du gaz acheminé, l'autre moitié étant offerte aux autres compagnies européennes.

Le cadet Nabucco est le favori mais ses frères Nord Stream et South Stream font aussi partie de la famille européenne. Le débat existe mais reste feutré alors qu'il mériterait d'être ouvert en grand quand on cherche officiellement à « parler d'une seule voix ». Le Commissaire à l'Énergie Günther Oettinger avait évoqué son intention de rapprocher le statut de South Stream de celui de Nabucco lors de son audition et la Commission évoque bien un « *leverage EU's buying power* » dans son texte mis en consultation pour la « Stratégie 2011-2020 » (page 15) mais la France a déjà répondu à Saint Petersburg : GDF-Suez c'est Nord Stream et EDF South Stream. **André Ferron, chargé de recherche Énergie**

ros. Clairement, États membres, entreprises et institutions de recherche doivent joindre leurs efforts pour faire avancer les technologies nécessaires pour le futur approvisionnement énergétique jusqu'à l'horizon 2020. Dans le cadre de cette mission, la nouvelle stratégie de la Commission UE 2020 est très pertinente. En dépit de – ou peut-être en raison de – la crise économique, la nécessité d'investir dans les technologies de l'énergie est plus grande que jamais, en faisant appel à la fois aux ressources publiques et privées.

Finance

Les objectifs stratégiques et l'engagement politique ne suffiront pas à construire des infrastructures et à commercialiser de nouvelles technologies. En effet, ces actions exigent des capitaux et dans le contexte de la crise économique, les ressources financières constituent un obstacle de taille. L'Agence Internationale de l'Énergie constate une réduction mondiale d'environ 21 % des budgets d'investissement concernant le domaine des infrastructures gazières et pétrolières en 2009 du fait de la crise financière et économique. Ce qui représente une baisse des investissements mondiaux d'environ 100 milliards de dollars (80 milliards d'euros).

La Commission et les États membres se sont engagés dans le Plan de relance européen à encourager des investissements d'infrastructures dans l'économie européenne en 2009 et 2010. En mai 2009, le Parlement européen et le Conseil ont adopté un paquet Énergie-

Finance de 3,98 milliards d'euros dans ce cadre. À ce jour, l'UE n'avait jamais consacré un tel montant au domaine de l'énergie. Cette relance budgétaire encourage des projets dans les domaines des interconnexions pour le gaz et l'électricité (2 365 millions d'euros), des installations éoliennes en mer (565 millions d'euros) et du captage et du stockage du carbone (1 050 millions d'euros).

Au printemps 2010, la Commission a dressé un premier bilan des progrès d'interconnexions énergétiques, de CSC et de réseaux éoliens en mer. Certains projets sont également inscrits parmi les priorités du programme des réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E).

Pour ce qui est du cadre financier du SET Plan, la démonstration et la commercialisation de systèmes de captage et de stockage du carbone (CSC) continueront d'être hautement prioritaires. Son expérimentation à l'échelle industrielle dans des délais très brefs décidera de l'exploitation commerciale. Ces dernières années, on a pu observer de nombreuses évolutions positives du côté des entreprises. Certains projets CSC sont également soutenus par le paquet conjoncturel. Le nouveau système d'échange de quotas d'émissions met en place d'autres incitations financières pour la démonstration de CSC.

En l'absence de ressources financières importantes, nous ne parviendrons pas à améliorer la sécurité de l'approvisionnement ni à atteindre nos objectifs en matière de climat et d'énergie. La sécurité de l'approvisionnement énergétique a un prix. Plus vite nous investissons, plus bas sera le prix. C'est la raison pour laquelle il est particulièrement important que la récession ne restreigne pas nos efforts d'investissement. Les mesures européennes ne stimuleront pas seulement l'économie, elles réduiront aussi notre dépendance aux fluctuations du prix du pétrole.

La Commission présentera cette année un paquet répondant aux défis et exigences concrètes liées à la construction du nouveau réseau électrique intégrant et développant les énergies renouvelables. Il s'agira d'inclure l'augmentation des capacités de stockage, l'encouragement de réseaux européens intelligents à hautes performances ainsi que des sources d'énergie à faibles émissions de carbone (énergies renouvelables et CSC). Le secteur public ne pourra pas assumer à lui seul toutes les dépenses mais peut donner une impulsion. À l'avenir, il faudra également explorer de nouvelles possibilités de financement, par le biais d'un financement mixte avec des subventions et des crédits à faible taux (groupe Banque européenne d'investissement, BEI).

Énergie nucléaire

Nous observons un regain d'intérêt mondial pour l'énergie nucléaire. Un peu plus de 60 États ont sollicité l'aide des autorités internationales de l'énergie atomique pour se lancer dans cette technologie. Dans l'UE, une majorité de pays utilise déjà l'énergie nucléaire. D'autres États membres initient, reprennent ou poursuivent le développement d'un programme d'énergie atomique.

Forte de quelque 150 réacteurs, qui produisent un peu plus d'un tiers de l'électricité européenne, l'UE détient le plus grand parc de centrales nucléaires au monde. Les entreprises nucléaires de l'UE dominent la scène mondiale. Leurs compétences embrassent tout le cycle du combustible: de la construction et de l'exploitation des centrales nucléaires au retraitement, en passant par l'enrichissement.

L'énergie nucléaire peut apporter une réponse à la fois au changement climatique et à la sécurité de l'approvisionnement, tout en exerçant une influence positive sur la compétitivité de l'Union. Source importante d'électricité à faibles émissions de carbone, elle est aujourd'hui une technologie décisive du bouquet énergétique européen.

L'opinion publique européenne en reconnaît à la fois les avantages et les risques, ce qui exige une politique continue de respect de normes maximales pour répondre aux exigences de sécurité et de sûreté. L'UE se propose de relever ce défi. C'est la raison pour laquelle elle s'emploie à stimuler un débat ouvert sur l'énergie nucléaire et à présenter l'éventuelle contribution effective aux objectifs de la politique européenne de l'énergie, alors que les États membres peuvent librement choisir leur combinaison énergétique. Soucieuse de jouer la carte de la transparence, la Commission a mis sur pied, avec le soutien du Conseil européen, un «Forum européen sur l'énergie nucléaire» afin de débattre, sans réserve, de ses avantages et de ses inconvénients avec toutes les parties prenantes.

L'UE est également prête à utiliser les instruments du traité Euratom afin de garantir le meilleur cadre pour la protection contre les rayonnements ionisants, la sûreté nucléaire et la non-prolifération. L'année dernière, les États membres ont adopté au Conseil, à l'unanimité, une directive sur la sûreté des installations. Dans ce cadre, l'UE reste résolument ambitieuse.

La preuve d'une possibilité d'évacuation sûre des déchets résultant de l'exploitation des centrales nucléaires, mais aussi d'autres activités comme la médecine, est un point décisif pour augmenter l'adhésion du public à cette source d'énergie. Cette situation s'observe notamment en Allemagne où, d'une part, le centre de déchets d'Asse montre ce qu'il ne faut pas faire et où, d'autre part, un temps précieux a été perdu lors de l'arrêt des travaux d'exploration à Gorleben.

Sur cette toile de fond, j'ai l'intention de présenter, avant la fin de l'année, une directive sur les déchets nucléaires. L'objectif consiste à mettre sur pied un cadre commun pour réaliser une évacuation sûre des déchets radioactifs et du combustible irradié dans l'ensemble de la Communauté. Quiconque mise sur le nucléaire doit également élaborer une solution plausible pour le stockage définitif.

Un cadre juridique efficace pour la sûreté et la non-prolifération permettra à l'énergie nucléaire d'apporter une contribution à long terme en Europe en matière de sécurité de l'approvisionnement, de compétitivité et de protection du climat.

Notre vision, à l'horizon 2050, d'un système de transport et d'électricité à émissions nulles est ambitieuse, certes, mais totalement réaliste. Parallèlement à une augmentation très nette de l'efficacité énergétique, nous entendons produire de l'électricité exclusivement à partir de sources qui évitent très largement les émissions de carbone : nous envisageons donc un bouquet énergétique combinant combustibles fossiles avec captage et stockage du carbone à une part prépondérante d'énergies renouvelables et d'énergie nucléaire.

C'est la raison pour laquelle l'UE doit surtout donner l'impulsion politique nécessaire et créer des incitations à l'investissement en matière d'infrastructure, de technologie et d'efficacité énergétique. Dans ce cadre, les réseaux intelligents dont il a été question ci-dessus jouent un rôle déterminant, de même que les carburants de substitution. En définitive, tout dépend de la combinaison énergétique et de l'attitude des acteurs du marché. ■

Günter Oettinger

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DE L'UNION 2011-2020

Préparer l'électricité bas carbone de l'après 2020 avant 2020 : l'Union européenne doit faire son travail sans discrimination

La Commission européenne a lancé un appel à contribution visant son projet de stratégie énergétique 2011-2020 pour l'Union. Confrontations Europe, forte de l'expertise menée avec ses partenaires et adhérents, a souhaité répondre en se concentrant sur les conditions de l'approfondissement d'un marché intérieur de l'électricité bas carbone non discriminatoire, en particulier vis-à-vis du nucléaire. Voici les principaux points de cette contribution, qui fera prochainement l'objet d'une publication intégrale.

Confrontations Europe souscrit à l'objectif avancé par la Commission de passer la part d'électricité bas carbone produite en Europe à 66 % en 2020. Et l'ETS réformé devrait effectivement inciter à investir dans ces technologies bas carbone : renouvelables, nucléaire et fossiles avec CSC.

Mais un double problème freine le renouveau actuel du nucléaire en Europe :

- *l'articulation du marché européen du carbone avec le marché intérieur de l'électricité - très fragmenté - n'est pas réalisée. Fiscalités énergétiques comme systèmes d'incitation pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables - nationaux et non coordonnés - influencent sans cohérence suffisante le signal donné aux investisseurs ;*

- *le mécanisme de marché de gros actuel reflète les coûts variables de production, et met en concurrence les différentes sources fossiles, quand les centrales électriques bas carbone sont caractérisées par l'importance de leurs coûts fixes, et ont besoin d'un cadre de régulation long terme pour l'investissement.*

L'argument selon lequel la promotion du nucléaire est le problème des États membres ne tient pas : les centrales nucléaires vendent leur électricité sur un marché de compétence européenne. Si ce marché est un frein au renouveau nucléaire, alors l'Union dissuade dans les faits sa promotion. Et persévérer dans cette voie étendra le problème à toutes les énergies sans carbone, condamnant l'objectif européen d'électricité bas carbone. L'Union européenne responsable du marché doit faire son travail aussi pour le nucléaire. Cela appelle des avancées sur deux chapitres :

- *viser l'appropriation sociale du nucléaire en Europe, sans laquelle la formation d'un marché européen de l'électricité intégrant le nucléaire dans son mix sera réduite à la juxtaposition de marchés nationaux non coopératifs ;*

- *inviter à la construction d'un cadre de marché favorable au déploiement des capacités de production électrique bas carbone, notamment par l'harmonisation des licences, la création d'un marché des contrats à long terme, et la réforme du modèle de marché.*

Hervé Fischer, directeur d'ASCOPE-Les Entretiens européens

Delors-Buzek : un peu de dynamite dans l'agenda européen

Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, a lancé au mois de mai son projet de « Communauté européenne de l'énergie ». Cette initiative a reçu le soutien du président du Parlement européen, Jerzy Buzek, et des Parlements nationaux.

Troisième paquet Marché bouclé, paquet Climat adopté et l'Europe sur les rails jusqu'en 2020 avec une nouvelle Commission Barroso réduite au rôle de chef de gare ? Il y a bien ce nouveau chapitre Énergie du Traité de Lisbonne qui alimente avec la crise quelques velléités vagabondes, mais c'est bien tiède pour le relanceur d'Europe Jacques Delors et le premier président polonais du Parlement européen Jerzy Buzek. Leur ambition est bien plus grande. Leur vigoureuse campagne autour des propositions de l'association « Notre Europe » ouvre un débat que l'on croyait enterré pour dix ans. Conférence commune en mai, audition de Jerzy Buzek devant la commission ITRE du Parlement, initiative commune avec Parlement et présidence espagnole réunissant les députés nationaux en juin⁽¹⁾, sans compter la tournée de quatorze capitales européennes du Président, l'ont largement montré.

L'Europe a un besoin impératif d'une vraie politique commune de l'énergie pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, ni la primauté actuelle du marché « presque vu comme une fin en soi », ni la poursuite d'un accès abordable de tous à l'énergie par une approche environnementale ne peuvent y suffire.

L'Europe a besoin de mettre en commun ses ressources énergétiques, ses réseaux, ses technologies et ses financements pour parler et agir d'une seule voix dans le monde dans l'esprit des deux Communautés européennes fondatrices de l'Europe dans les années 50, CECA et Euratom. C'est le but de la nouvelle « Communauté Européenne de l'Énergie » « toutes énergies » qu'ils proposent. Elle passerait par un nouveau Traité ou la modification de l'actuel éventuellement précédée d'une « avant-garde » sous forme de « coopération renforcée ». Mais conscients des difficultés à ouvrir des débats institutionnels après les péripéties éprouvantes

du Traité de Lisbonne, ils ne s'enferment pas dans l'approche juridique. Ils militent pour trois objectifs dans le cadre actuel visant à poser le débat politique préalable à toute décision : coopération renforcée pour les réseaux de l'Énergie ; fonds commun pour financer les nouvelles technologies ; groupe d'achat de gaz sur une base volontaire ayant vocation à devenir une Agence Européenne. Jerzy Buzek apporte sa sensibilité propre : la « solidarité » qui a fait sa place dans le chapitre Énergie grâce à son pays, des « champions européens » et « 80 % de la problématique climat est d'ordre énergétique » défendant à cet égard une coopération plus étroite avec les États Unis. Il avance même un chiffre pour « l'avant-garde » : neuf.

Deux opposants farouches, le Vert Claude Turmes et le Conservateur Giles Brian Chichester. Le premier pense que « nous avons assez de possibilités législatives avant de lancer des idées radicalement nouvelles », le deuxième y voit « une solution à un problème qui n'existe pas » et le risque de faire échouer la mise en œuvre du paquet Marché. PPE et S&D apportent au contraire un soutien politique à la démarche tout en faisant preuve de leur scepticisme sur la voie juridique.

Cette initiative a le mérite de poser les bonnes questions, le marché ne peut suffire à lui-même, les biens publics doivent être traités et pas seulement sous l'angle de l'environnement, mais le travail sur les réponses et le chemin politique pour y parvenir mérite qu'on s'y arrête plus longuement. Confrontations Europe qui a déjà formulé analyses et propositions y reviendra. ■

André Ferron

(1) Voir la page Web sur le site du Parlement européen dans la rubrique *Role and Task, Relations avec les Parlements nationaux*. C'est la page la plus complète sur la proposition et les documents de travail qui l'accompagnent.

Le rôle du gaz naturel dans la politique énergétique européenne

L'Europe a un besoin urgent de clarifier ses objectifs en matière de développement énergétique.

Les enjeux auxquels elle aura à faire face appellent dès aujourd'hui des réponses claires.

Jean-Marie Dauger, directeur général adjoint de GDF Suez, insiste sur le rôle essentiel du gaz naturel.

Si l'Europe souhaite atteindre ses objectifs ambitieux en matière de lutte contre le réchauffement climatique, elle devra compter de façon croissante sur les énergies renouvelables, sur le développement du nucléaire, et sur un effort conséquent en matière d'efficacité énergétique.

Mais il est aussi évident que la reprise économique et l'accroissement de la démographie et du niveau de vie des populations en développement vont se traduire par une augmentation de la demande énergétique mondiale dans les années

à venir. C'est donc uniquement dans une perspective d'un mix-énergétique équilibré que l'Europe pourra répondre à ses enjeux et à son ambition de développement dans une économie moins carbonée.

À ce titre, le gaz naturel a un rôle essentiel à jouer par l'efficacité économique des solutions techniques qu'il propose, par sa flexibilité et par ses qualités environnementales. Le gaz naturel a de nombreux avantages à faire valoir, bien au-delà de l'énergie de transition dans laquelle il serait imprudent de vouloir le cantonner.

Son efficacité économique est particulièrement évidente dans la production d'électricité. Si le nucléaire représente un intérêt à long terme reconnu pour une production en base, il est mal adapté ou trop coûteux pour assurer la sécurité des réseaux électriques en semi-base et en pointe. Le recours au gaz naturel dans des unités de production à haut rendement constitue à cet égard la solution la plus pertinente. Ceci est particulièrement vrai avec les cycles combinés à turbine à gaz (CCGT) qui affichent des rendements de 54 % (ou avec les cogénérations qui autorisent couramment des rendements de plus de 75 %) pour des coûts d'investissements et des délais de mise en route beaucoup plus faibles que leurs concurrents charbon ou nucléaire. Une CCGT représente la moitié de l'investissement d'une centrale charbon par MWh installé, un cinquième du coût d'une centrale nucléaire et 15 % du coût de l'éolien.

Le gaz naturel offre par ailleurs une flexibilité qui, alors que la volatilité des marchés est de plus en plus importante, est un avantage essentiel qu'il faut apprécier à sa juste valeur. Le gaz naturel peut être stocké, contrairement à l'électricité, ce qui permet d'assurer cette flexibilité et cette sécurité en termes d'approvisionnement. De ce point de vue et même s'il ne doit pas être cantonné à ce seul usage, le gaz naturel est un complément idéal aux énergies renouvelables. L'une des caractéristiques majeures des énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire ou éolienne, est le caractère intermittent et irrégulier de leur production. Leur développement va donc nécessiter d'investir dans des moyens de production capable d'absorber ces fluctuations.

Enfin, l'un des avantages principaux du gaz naturel réside dans ses performances environnementales. Dans tous les usages énergétiques, le bilan CO₂ du gaz naturel est largement inférieur à celui des autres grands vecteurs que sont le charbon dans la production d'électricité et le fioul domestique dans le chauffage. La dernière génération d'unité de production d'électricité à partir de gaz naturel produit de 40 à 50 % de CO₂ en moins par kWh produit par rapport aux unités de production à partir de charbon



selon le procédé utilisé. L'Europe pourrait réduire de façon drastique ses émissions en choisissant le gaz naturel pour sa production d'électricité. Le nucléaire et l'utilisation de technologies de séquestration de CO₂ sont évidemment des réponses aux défis lancés par le protocole de Kyoto qui vise une réduction de 20 % de ses émissions en 2020. Cependant, aucune autre énergie que le gaz naturel ne peut répondre à une réduction des émissions de CO₂ de cette ampleur et dans ce calendrier.

L'année 2009 a, certes, vu une baisse sans précédent de la demande énergétique en Europe qui s'est établie selon Eurogas à environ - 6,4 % par rapport à 2008. Cette baisse est liée au ralentissement économique.

Néanmoins, au-delà de ce contexte de court-terme, la demande d'énergie va continuer à croître sur le long terme sous l'effet conjugué de la poussée démographique et de l'élévation du niveau de vie. Selon le scénario volontariste de l'AIE de novembre 2009, i.e. le scénario 450 construit sur une hausse des températures contenue à + 2 °C d'ici 2030, la croissance de la demande en énergie primaire sera de l'ordre de 20 % entre 2007 et 2030. Même dans ce scénario, le recours aux énergies fossiles sera nécessaire pour satisfaire l'ensemble des besoins en énergie.

La part du gaz naturel assurera près de 20 % de ces besoins et sera nettement préférée au charbon pour la production d'électricité, notamment du fait de ses performances énergétiques.

Enfin, soulignons que le gaz naturel est par ailleurs une énergie disponible en grandes quantités aujourd'hui. En effet, les réserves de gaz naturel sont abondantes au niveau mondial. Les réserves « conventionnelles » s'établissent à environ 183 Tm³ alors que l'émergence des gisements dits « non conventionnels » pourrait à minima doubler le niveau de celles-ci. En dehors de ces nouvelles ressources, le ratio réserves sur production du gaz naturel se situe actuellement aux alentours de 60 ans (au rythme de production 2008) alors que celui du pétrole oscille autour de 40 ans. Des inquiétudes se faisaient jusqu'à présent sur le fait que ces réserves étaient soit trop éloignées, soit entre les mains de pays avec lesquels les échanges pourraient s'avérer difficiles ; la « révolution » du gaz non-conventionnel aux États-Unis a ouvert, de ce point de vue, de nouvelles perspectives. Le développement du gaz non-conventionnel est ainsi activement étudié notamment en Europe, même s'il est peu probable à ce stade que le potentiel soit équivalent à celui du marché Nord-Américain.

L'avenir du gaz naturel semble donc assuré pour soutenir la croissance économique dès que celle-ci repartira. C'est l'énergie la plus apte à concilier pragmatisme économique, innovation énergétique et protection de l'environnement. Le gaz naturel doit faire partie intégrante d'un mix-énergétique européen équilibré. Les dirigeants européens doivent en être convaincus et faire les choix stratégiques et industriels nécessaires pour que les investissements qui garantissent la diversité et la sécurité de son approvisionnement énergétique soient réalisés.

À ce titre, il est essentiel de disposer d'abord d'un cadre réglementaire européen clair, stable et pérenne favorable aux investissements et également ►►

►►► de renforcer les partenariats de long terme entre les compagnies européennes et les grands producteurs gaziers. L'ouverture des marchés a significativement affaibli la relation établie entre producteurs amont et commercialisateurs aval, introduisant une volatilité sur les prix que les contrats de long terme avaient permis d'atténuer. Nous restons convaincus, comme la plupart des grands acteurs européens, que les contrats de long terme doivent être pérennisés. Ils restent la meilleure solution au développement des ventes, à la sécurité d'approvisionnement et à la consolidation des partenariats amont-aval. De nouvelles voies d'acheminement doivent être créées à l'instar de Nord Stream, mais aussi en pro-

venance du Moyen Orient et de la Mer Caspienne. Des investissements doivent être faits dans le GNL pour accroître la diversification des routes d'approvisionnement. L'AIE estime ainsi que le besoin d'investissement cumulé le long de la chaîne gazière entre 2008 et 2030 s'élèvera à plus de 5 000 milliards de dollars au niveau mondial. Seule une vision partagée des risques et des enjeux permettra à ces investissements de voir le jour. Des choix stratégiques et de long-terme devront donc être faits pour permettre aux générations futures l'accessibilité à l'énergie en quantité suffisante, à des conditions économiques acceptables et avec un impact maîtrisé sur l'environnement. ■

Jean-Marie Dauger



© Helke Grassler/Ex-press

Les pays de l'Est face à leur sécurité d'approvisionnement

Helmut Schmitt von Sydow, professeur à l'Université de Lausanne, connaît bien cette problématique. Il a été, avec François Lamoureux, l'architecte du lancement du dialogue énergétique avec la Russie.

La faillite économique dans les pays membres et satellites de l'Union soviétique et du Comecon s'est accompagnée par une réduction dramatique de leur production de pétrole, de charbon et même de gaz. Les problèmes d'approvisionnement n'affectent pas seulement la survie économique, mais aussi la survie politique des pays qui viennent de reconquérir, après tant d'efforts, leur liberté et indépendance. Toute rupture d'approvisionnement, même de courte durée et même justifiée par des arguments commerciaux, provoque des soupçons et des craintes relatifs aux motifs politiques sous-jacents. Il n'est pas rassurant que Gazprom concède un accord sur les prix du gaz juste au moment où la flotte russe obtient l'accord d'utiliser le port ukrainien de Sébastopol pendant 25 ans. Les menaces de rupture de livraison produisent un effet psychologique semblable à celui des menaces militaires d'antan.

L'importance stratégique de l'énergie a même fait naître l'idée d'étendre les compétences de l'OTAN à l'énergie ou, à défaut, d'insérer une clause d'assistance mutuelle dans la constitution de l'Union européenne, à l'instar de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord. C'est ainsi que la Pologne a obtenu que le nouveau chapitre énergétique, introduit par le Traité de Lisbonne, soit complété par une référence à l'esprit de solidarité entre les États membres. Encore plus significative est la création de la Communauté de l'Énergie, née en Europe de Sud Est et appelée à s'étendre, selon la Commission européenne, à une Communauté paneuropéenne. Son traité prévoit un mécanisme d'assistance mutuelle en cas de rupture d'approvisionnement, bien plus explicite et étoffé que le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Solidarité intérieure et extérieure

À l'OTAN, l'assistance mutuelle signifie que, si un partenaire est attaqué par un pays tiers, les autres partenaires lui envoient des troupes pour se défendre, tandis que dans une Communauté économique il ne sert à rien de déployer des forces armées si un partenaire n'est plus approvisionné par un pays tiers. Il faut plutôt garantir au partenaire «attaqué» le libre accès aux sources et réserves d'énergie des autres partenaires, comme cela a très bien fonctionné lors de la deuxième dispute Gazprom-Naftogaz en 2009.

Cette solidarité économique est assurée par les règles fondamentales du marché intérieur. Il y a des précédents. Lors du choc pétrolier de 1973, la Commission a engagé une procédure d'infraction contre huit des neuf États membres parce qu'ils avaient soumis l'exportation des produits pétroliers à

une licence statistique. En contrepartie, la Commission proposa d'améliorer la Directive sur les stocks pétroliers pour mieux organiser la solidarité et le «burden-sharing» dans le marché intérieur. La sécurité d'approvisionnement passe donc par la mise en réseau résultant d'un véritable marché intérieur.

Investir dans l'avenir

Au-delà des règles relatives au marché intérieur, la Communauté de l'Énergie reprend également l'acquis communautaire relatif aux renouvelables, à l'efficacité, et à l'environnement. Face aux problèmes d'approvisionnement, l'Europe songe d'abord à réduire la consommation, contrairement à la politique traditionnelle des États-Unis.

Les pays de l'Est, à commencer par l'Ukraine, souffrent d'un lourd héritage d'inefficacité énergétique et de gaspillage des ressources. Comme dans l'Ouest, une politique intégrée atteindra le triangle magique des objectifs de la compétitivité de l'industrie, de la protection d'environnement et de la sécurité d'approvisionnement. Chaque Dollar dépensé pour les hausses des prix pétroliers est un Dollar destiné aux producteurs et intermédiaires dans les pays tiers, tandis que chaque Euro investi dans l'efficacité énergétique ou le développement des renouvelables est un Euro investi dans l'économie européenne.

L'efficacité des infrastructures est primordiale pour la sécurité d'approvisionnement pour faire face tant aux risques techniques (accidents, attentats) qu'aux chantages commerciaux éventuels. La plupart des pays de l'Est dépendent encore d'un seul pipeline provenant de l'Est ; il y manque des lignes nord-sud pour interconnecter les lignes est-ouest.

Si l'Union européenne a une compétence exclusive pour le commerce extérieur y compris l'énergie, cette compétence est moins claire pour les investissements et pour les contrats entre entreprises privées. D'où l'importance d'une meilleure transparence des investissements au moins dans l'intérieur de l'Union européenne comme la Commission l'a proposée l'année dernière. Et d'où l'importance du troisième paquet de l'électricité et gaz qui applique, à partir de 2013, les règles relatives à la dissociation entre production et transport également aux entreprises des pays tiers. Cette clause, combinée avec le Traité de Lisbonne et son chapitre énergétique, renforcera la crédibilité et le poids de l'Union vis-à-vis des pays producteurs au bénéfice de l'Europe tout entière et notamment les pays les plus vulnérables, à savoir les pays de l'Est. ■

Helmut Schmitt von Sydow

Lever le tabou pétrolier en Europe avant le quatrième choc

Jean-Marie Chevalier, professeur de Sciences économiques à l'Université Paris-Dauphine où il dirige le Centre de Géopolitique de l'Énergie et des Matières Premières, est l'auteur d'un rapport sur la volatilité des prix du pétrole dont *La Revue* s'est déjà fait l'écho dans son numéro 90. Commandé par la ministre de l'Économie et des Finances Christine Lagarde et remis le 9 février, il semble avoir été assez peu commenté. Ce qui a incité Confrontations Europe à organiser son audition ainsi que celle de Pierre Sigonney, chef économiste à la Direction Stratégie et Intelligence économique de Total qui a participé, ainsi que d'autres spécialistes des produits dérivés et matières premières, au groupe de travail, présidé par Jean-Marie Chevalier, sur ce rapport.



De g. à d. : Jean-Marie Chevalier, Claude Fischer et Pierre Sigonney

©DR

C'est une profonde et plutôt négative mutation du marché mondial du pétrole que Jean-Marie Chevalier nous invite à découvrir ne distinguant plus les fondamentaux physiques et financiers qui le sous-tendent. Si au départ le pétrole « papier » (produits financiers dérivés) servait le pétrole « physique » pour assurer les risques et apporter de la liquidité, aujourd'hui le serviteur écrase (35 fois plus gros) le maître et amplifie sa volatilité « naturelle ». Le « papier » impose son rythme, la nano-seconde à celui des tankers, 30 km/h, sa logique où le pétrole devient un actif parmi d'autres, soumis à l'« arbitrage », au « hedging », à la « gestion de portefeuille », intégré dans les produits sophistiqués de l'innovation financière où « personne n'y comprend rien ». Règne la spéculation qui consiste à « payer des gens pour gagner de l'argent par tous les moyens ». La volatilité, problème pour le « physique », est la source essentielle des gains pour le « papier », mais si c'est un mobile pousse au crime, aucune preuve – pas d'« évidence statistique » – ne permet de démontrer que cette spéculation conduit à manipuler ou à déformer les prix. Cette complexité n'a pas découragé les tentatives de mieux réguler les produits dérivés sur les matières premières, dont le pétrole, en premier

Déjà en 1974...

Robert Dietrich, ancien directeur général d'EDF international, rappelle qu'en 1974 la France avait fait une proposition semblable à celle du rapport à l'Assemblée générale extraordinaire des Nations Unies convoquée en réaction au premier choc pétrolier. C'est lui qui en avait rédigé la demi-page : créer un Observatoire mondial collectant sous le sceau du secret tous les contrats commerciaux du pétrole, calculer une moyenne des prix de ces contrats et la publier. « Cette proposition n'est pas passée à ce moment-là, en raison notamment de l'attitude de l'OPEP ; elle pourrait sans doute aboutir aujourd'hui. » A. F.

lieu aux États Unis. Le rapport propose de les étendre à l'Europe⁽¹⁾ et le gouvernement français suit cette recommandation, l'Union européenne se met en branle, mais Jean Marie Chevalier souligne l'extrême difficulté technique de la tâche. Comment réguler si l'on ne peut « séparer », clarifier les rôles et les responsabilités ? La frontière est en effet très ténue entre acteurs commerciaux et acteurs non commerciaux : « *British Petroleum fait du Morgan Stanley avec des traders et Morgan Stanley du BP en achetant des bateaux* ». Il se montre aussi plutôt pessimiste

Un nouveau Testament d'Adam ?

Jean-Marie Chevalier évoque les « nouveaux conquérants » que sont les compagnies chinoises, malaisiennes et indiennes. « Elles arrivent sans respecter les règles internationales en vigueur. » Pierre Sigonney compare l'arrivée massive des compagnies chinoises à celles des compagnies occidentales il y a cinquante ans dont BP, Exxon, Shell, Total sont les descendantes. Pierre Calame, directeur général de la Fondation Charles Léopold Mayer fait le parallèle avec le partage du monde en 1493, le pape réservant « l'évangélisation » du nouveau monde aux Espagnols et Portugais, renvoyant Anglais, Français et autres Hollandais libres à la flibuste (du hollandais « *vrijbuiter* », libre butineur). François I^{er} avait contesté ce partage et obtenu sa limitation en 1533 en disant : « *Je voudrais bien voir la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde* ». A. F.

sur la capacité des pouvoirs publics à reprendre la main face au poids politique de la sphère financière qui reste « très, très forte ». Si une régulation s'avérait impossible ou insuffisante au niveau du prix de gros, resterait alors à renforcer l'amortissement de cette volatilité en aval en accroissant encore le poids des taxes dans la formation des prix au détail. Améliorer la régulation du marché pétrolier physique et ses instruments (les stocks), lui donner une crédibilité suffisante pour étouffer les rumeurs dont se nourrit le pétrole papier et ses velléités d'autorégulation, est l'autre tâche à accomplir. Après l'abandon d'une régulation par la « bande de prix » qui a permis à l'OPEP d'exercer un certain contrôle jusqu'en 2004 mais dont plus personne ne veut, elle passe par la transparence, la publicité de bons fondamentaux du marché physique. Le rapport propose que l'Union européenne commence par faire ses devoirs à la maison en se dotant enfin de la stratégie pétrolière qu'elle a toujours esquivée et apporte son soutien politique au Forum International de l'Énergie qui se dévoue à cette tâche depuis 19 ans. Paradoxalement, alors que la tâche semble moins complexe que pour ►►►

(1) Voir les comptes rendus 61 et 64 de la commission des Affaires économiques et monétaires accessibles pour les adhérents sur le site www.confrontations.org

Le Forum International de l'Énergie

Créée en 1991 sous l'impulsion de la France et du Venezuela, c'est aujourd'hui l'organisation internationale sur l'énergie qui rassemble le plus de ministres de l'Énergie. Les pays présents rassemblent 90 % de la production mondiale de pétrole et de gaz. L'AIE, l'OPEP, les pays de transit, les grands pays consommateurs y sont, en particulier tous les nouveaux pays émergents de la Chine à l'Afrique du Sud en passant le Brésil et l'Inde. C'est un Forum sans enjeu de pouvoir ce qui a permis cette diversité de participation et facilite, outre les contacts bilatéraux, le travail sur les fondamentaux. Son objectif numéro 1 est de réduire la volatilité des prix du pétrole grâce à la Joint Oil Data Initiative, JODI, qui vise à rassembler les données de base avec les membres et les organisations statistiques pertinentes dont Eurostat pour l'Europe. Cette initiative a été soutenue par le G20 de crise de Pittsburgh de novembre 2009. **A. F.**

►►► la régulation financière, le sort des propositions du rapport semble beaucoup plus incertain. En France elles ne relèvent pas de la compétence de Christine Lagarde mais de celles de Jean Louis Borloo et Bernard Kouchner. En Europe, les stocks de régulation utilisés aux États Unis ne sont soutenus que par la France et la Commission européenne qui a bien reçu le message, met en chantier une réforme de la fiscalité de l'énergie, mais ira-t-elle plus loin ?

C'est le point de vue d'un acteur du marché physique, Total, que livre Pierre Sigonney. Les prix enflés par la spéculation gonfleraient les profits mais ce serait de courte vue pour un pétrolier dont l'avenir est dans la production réelle. Même améliorée, la régulation financière restera court-termiste, le comportement des agents change, leurs arbitrages dépendent d'un contexte mondial qui va bien au-delà du pétrole, comme avec le cours de l'euro et les dettes publiques aujourd'hui. Un pétrolier a besoin pour investir de prix non brouillés et de long terme qui couvrent les « *coûts de production marginale* ». Il faut compenser un déclin de production de 5 % par an en ouvrant de nouveaux puits dans des zones et à des conditions de plus en plus coûteuses⁽²⁾. L'OPEP partage le même intérêt : mieux vaut une croissance régulière et maîtrisée des prix que des chocs erratiques à répétition hors de contrôle pour la croissance mondiale et ainsi leur débouché à long terme. L'expérience a déjà montré de tels effets structurels. Avec les chocs pétroliers des années 70, le pétrole a disparu de la production d'électricité et les différences de fiscalité pétrolière expliquent largement les différences de parcs automobiles entre les États-Unis et l'Europe.

Difficile d'en rester à la régulation d'un marché sur un sujet comme le pétrole, le débat avec la salle, plutôt sceptique sur la régulation financière, va le montrer à l'envi ! Les turpitudes de la spéculation ajoutées à celles du monde déjà trouble du pétrole doublent l'envie de changer le monde. « *N'avez-vous pas peur d'une radicalisation des opinions*

publiques contre le monde financier et économique ? » et d'évoquer le chômage des jeunes dans les pays pétroliers et le risque de révolte. « *Peut-on continuer à faire la promotion d'un monde en phase terminale ?* » et de demander des « *contre-propositions* ». « *Il y a un écart terrifiant entre les exposés et la salle.* » S'agit-il de réguler pour prolonger une trajectoire mortifère ? Forer dans l'Arctique ? Quelle cohérence à l'environnement, au changement climatique ? Le pétrole est loin de se réduire à un marché et on n'y comprend rien sans géopolitique !

Aucun secteur ne mêle autant économie et politique, les États veulent être régulateurs mais sont aussi acteurs. Leur impact politique dépend qu'ils le veuillent ou non des conditions du marché, pour les prix bien sûr mais aussi pour les décisions de politique nationale pétrolière : impact insignifiant quand la « *spare capacity* » est à 3 Mb/jour, extravagant quand elle est à 1 comme en 2004 ! L'Europe et l'Asie ont le même poids à l'aune de la part de marché mais pas dans la diplomatie pétrolière mondiale : moindre pour l'Europe, consommateur au régime, que pour l'Asie gloutonne, mais à dépendance égale l'Europe a moins besoin de recourir à la force que l'Asie, ses fournisseurs sont plus diversifiés alors que l'Asie est pieds et poings liés au détroit d'Ormuz. Les « *submergents* » Chine et Inde vont-ils se couler dans les règles des vieux pays ? Rien n'est moins sûr, les nouvelles compagnies asiatiques préfèrent le capitalisme débridé et savent fort bien utiliser les paradis fiscaux, Chine et Inde peuvent vouloir court-circuiter le marché mondial ou le réguler à leur manière. On n'échappe pas à un nouveau partage du monde et de ses ressources, mais dans la violence ou le dialogue ?

Jusqu'où va-t-on ? Jusqu'à la dernière goutte de pétrole, Arctique compris, ou bien jusqu'à 2 °C pour la planète, ce qui exigerait de laisser en sous-sol 50 % des réserves ? Éviter le changement climatique relève d'une autre régulation, celle de la demande avec une substituabilité totale entre les énergies fossiles dont le charbon géopolitiquement plus sûr, et l'usage du pétrole se réduirait progressivement aux usages non substituables, la dernière goutte étant pour les avions. Cette conférence a finalement montré deux choses. Le rêve centenaire d'un contrôle du monde pétrolier est loin d'être accompli, le rapport ajoute des questions nouvelles et en remue d'anciennes. Mais il les pose ! N'a-t-on pas un besoin impératif de remettre dans le débat la question du pétrole trop longtemps éclipsée au profit de la seule dimension climatique ? Nous ne sommes pas sortis de la crise et un quatrième choc peut étouffer toute reprise, et la lutte climatique gagnerait en force si l'on traitait en même temps celui de l'accès à l'énergie. ■ **André Ferron**

(2) Coûts de production marginale : 70 à 80 \$/b pour les forages profonds et les huiles lourdes canadiennes puis 90-100 pour l'Arctique et au-delà.

Bruxelles encadre le marché des produits dérivés

Le Parlement européen a adopté le projet de rapport d'initiative de l'eurodéputé allemand **Werner Langen** (PPE) sur les initiatives européennes à lancer afin d'encadrer le marché des produits dérivés qui, s'ils jouent un rôle dans la couverture des risques, peuvent être utilisés à des fins spéculatives. Il s'agit d'introduire de la transparence et de réduire les risques sur un marché évalué à 600 000 milliards d'euros – dont 450 000 milliards sont négociés en Bourse – via une standardisation accrue des produits et leur traitement par des chambres de compensation centralisées

(CCP). C'est la future Autorité européenne de supervision des marchés de valeurs mobilières (ESMA) qui devra fixer les règles d'agrément et de supervisions des CCP et des registres (« *trade repositories* ») qui consigneront l'ensemble des opérations. Le rapport fait la distinction entre deux types d'utilisateurs finaux avec un potentiel de risques différents selon que les dérivés sont utilisés à des fins d'assurance par les entreprises non financières ou engagent des opérateurs financiers qui n'ont pas d'intérêt économique mais cherchent à spéculer sur les risques de marché.

Se posait la question des produits dérivés issus de pays tiers : une majorité de députés demandent que tous les dérivés libellés dans une monnaie européenne ou liés à une entreprise européenne ou traités par une institution financière établie dans l'Union soient compensés et livrés dans l'UE.

La Commission présentera avant la fin de l'été une proposition législative de régulation qui intégrera le cas spécifique des CDS, *Credit Default Swaps*, accusés d'avoir amplifié les secousses du marché à l'occasion de la crise grecque. **M.-F. B.**

Des reconversions positives pour l'emploi ?

L'impulsion publique donnée par le Grenelle de l'environnement au « verdissement » de l'économie française est censée permettre l'éclosion de 450 milliards d'euros d'investissements de 2008 à 2040, destinés aux ecobâtiments, aux infrastructures durables, aux nouvelles énergies, aux transports ferroviaires, à l'innovation, à la recherche...

Le bâtiment est l'exemple d'une filière où les énergies renouvelables ou la mesure de la performance énergétique des bâtiments seront potentiellement créatrices d'emplois nets, à condition que soient dispensées les formations pour accéder à ces nouveaux métiers.

Entretien avec Jean-Louis Marchand, président de la Commission environnement-développement durable de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP).



Les estimations vont bon train s'agissant de la création des emplois verts et de leur contribution à la croissance, souvent dithyrambiques.

Quel est votre diagnostic ?

J.-L. M. : Une étude (Boston Consulting Group, avril 2009) fait état de 600 000 emplois créés ou sauvés en moyenne de 2009 à 2020. Des travaux complémentaires menés sur ce champ (WWF, Syndex-Alpha...) confirment les retombées positives en emploi du Grenelle de l'Environnement. En ce qui concerne les Travaux Publics, la conjoncture actuelle ne nous permet pas d'avoir une telle visibilité et nous craignons plutôt une forte perte d'emplois en 2010. Cependant, si les projets d'infrastructures prévus notamment par le Grenelle sont effectivement lancés et que les investissements des collectivités locales ne faiblissent pas, nous gardons l'espoir de pouvoir contribuer à la création d'emplois verts.

Qu'appelle-t-on « un emploi vert » ? Ne s'agit-il pas d'un simple label ?

J.-L. M. : D'après le ministère en charge de l'Écologie et du Développement durable, un emploi de la croissance verte englobe les emplois affectés dans leur développement ou leurs pratiques par l'application des dispositions du Grenelle de l'Environnement. Il peut s'agir d'emplois opérationnels ou administratifs, nouveaux ou existants et nécessitant des adaptations en termes de formation. Tous les emplois de notre secteur d'activité sont donc potentiellement concernés. En effet, nos métiers sont au cœur de l'environnement : les Travaux Publics modèlent les paysages par la réalisation d'infrastructures de transport ou de réseaux divers, ils aménagent les espaces et lient les territoires entre eux. L'intégration environnementale des ouvrages est une préoccupation permanente ; les modalités d'exécution des travaux évoluent pour prendre en compte de nouvelles techniques susceptibles de réduire la consommation de ressources naturelles ou les émissions de gaz à effet de serre.

Dans le bâtiment, les énergies renouvelables et la performance énergétique sont potentiellement créatrices d'emplois tout en étant détruisant... Et dans les Travaux Publics qu'en est-il ? Pouvez-vous nous détailler les activités qui contribuent à l'emploi et au développement durable ?

J.-L. M. : Le Grenelle n'a pas eu d'effet aussi direct sur nos métiers des TP que dans le bâtiment. On constate néanmoins que les activités de Travaux Publics se diversifient avec la multiplication de réseaux accompagnant de nouvelles formes de mobilité, ou de nouvelles exigences en matière d'aménagement urbain. Ainsi, l'accent a été mis sur la création et l'amélioration de TCSP (Transports en commun en sites propres – les tramways par exemple), les voies ferrées, les voies navigables et les modes de déplacement doux. Ces métiers ne sont pas nouveaux pour nos entreprises, mais il est nécessaire d'améliorer en permanence la formation environnementale des équipes qui interviennent sur le chantier.

De nouveaux marchés pourront potentiellement être très porteurs pour nos métiers : les réseaux liés aux énergies renouvelables (éoliennes, barrages et microbarrages, solaire), les infrastructures intelligentes et les applications possibles des technologies de l'information et de la communication à nos travaux, à nos ouvrages, à leur utilisation ou à leur maintenance (signalisation, revêtements, gestion des réseaux souterrains...).

Propos recueillis par Marie-France Baud

Les emplois verts : mythes ou réalités ?

Les emplois verts se présentent comme une manne qui permettrait de conjuguer développement durable, croissance économique et emploi. Chacun y va de son estimation : le Boston Consulting Group parle, comme le ministère de l'Écologie, sur 600 000 emplois, le WWF annonce 684 000 postes pour la France. L'Institut de recherche économique allemand DIW table sur un « potentiel énorme » qu'il chiffre à 1 million d'emplois d'ici à 2020 en Allemagne. Mais ces chiffres ne prennent pas en compte les emplois détruits dans les secteurs de l'automobile ou de la sidérurgie, par exemple, si bien que selon la CFDT, le solde net pour la création d'emplois serait pour la France en 2020 plus proche de 60 000 que de 600 000.

Les experts observent une prudente réserve, ce d'autant qu'il n'existe pas de réelle définition de ce que sont les emplois verts. Selon l'OCDE, « la décarbonisation de l'économie aura un impact plus complexe que la création pure et simple d'emplois verts ». On parle plus de « réallocation » que de métiers nouveaux.

Lors du Forum économique de Bruxelles organisé le 25 mai par la DG ECFIN, Affaires économiques et financières, Dieter Helm, professeur à l'Université d'Oxford, a jeté un pavé dans la mare, faisant preuve de son scepticisme quant à la contribution significative à la croissance de la lutte contre le réchauffement climatique. Sans remettre en question son intérêt pour la planète, il a souligné que certes, les investissements considérables vont contribuer à augmenter la demande globale mais insisté que les coûts de la technologie verte s'avèrent extrêmement élevés, ils devront non seulement faire l'objet d'un subventionnement permanent de la part de l'État, avec ses conséquences pour les finances publiques, mais être répercutés aux consommateurs. Ce qui est source potentielle de perte de compétitivité, voire un « désastre » par rapport au reste du monde qui ne consent pas les mêmes efforts. En outre, il bat en brèche l'hypothèse de la raréfaction des carburants fossiles, au nom des importants gisements de schistes bitumineux et des abondantes réserves en gaz naturel. C'est dans l'efficacité énergétique qu'il faudrait, selon lui, consentir, le plus d'investissements. Néanmoins, loin de refuser d'épouser les combats de son époque, il en convient, une croissance durable requiert des technologies pauvres en carbone et un mix énergétique dans lequel le gaz et le nucléaire ont leur place avec les renouvelables.

M.-F. B.

LE DÉFI DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE DURABLE

Vers une transformation en profondeur des métiers de la construction

Daniel Boscardi, responsable des financements de projets chez SPIE, anime un groupe de travail sur les réseaux d'énergie au sein de la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC). Il explique comment la transition énergétique, qu'elle se traduise par de grands projets d'acheminement énergétique, l'optimisation des réseaux, ou le déploiement des énergies renouvelables, implique une approche transversale de la part des entreprises de travaux et des décideurs publics.

Qui veut vraiment de super-réseaux d'énergie européens ?

L'idée séduit un nombre croissant d'acteurs, tant elle est cruciale pour le développement des énergies renouvelables et la sécurité énergétique des États. Mais qui est prêt concrètement à accueillir les infrastructures en question dans son environnement direct ? L'intégration des réseaux nationaux d'énergie ne sera pas une tâche facile ni consensuelle. C'est surtout une question d'acceptabilité, pour les riverains directs comme par l'ensemble des parties prenantes. Le même constat peut être dressé pour les nouvelles technologies énergétiques. Du captage et stockage de carbone aux réseaux intelligents, on ne peut pas considérer le consensus sur la transition énergétique comme un acquis, notamment au niveau local. Pour la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC), toute future politique européenne de l'énergie devra intégrer cet état de fait en amont.



stratégique européen pour les technologies énergétiques (Plan SET) montre des premiers progrès remarquables. Mais la mise en œuvre du Plan SET nécessitera le déploiement de tous les moyens à la disposition de l'UE, aussi bien humains et politiques que financiers. Seul un programme-cadre européen pour l'énergie pourra relever le défi.

Une meilleure anticipation des contraintes locales

Cependant, toute nouvelle politique énergétique devra aussi être consciente que les grands projets d'infrastructure, a fortiori énergétique, sont aujourd'hui soumis à des procédures longues de débat public. Ces dernières années ont vu une évolution rapide des règles, car la nécessité de partager le projet avec l'ensemble des parties prenantes s'est

invitée dans les sphères auparavant réservées aux seuls experts. L'opinion publique européenne et les élus sont devenus plus attentifs, et dans un contexte de dialogue difficile, le phénomène NIMBY se mue parfois en opposition systématique. Mais la prise en compte de ces préoccupations légitimes ne peut occulter les défis globaux qui justifient ces projets. La concertation préalable doit justement permettre

Développer les nouvelles technologies énergétiques

Éolien, solaire, ville intelligente... pour bâtir le consensus autour des technologies énergétiques, l'Union européenne doit tout d'abord intensifier leur développement technologique et leur démonstration. Les raisons habituellement évoquées sont pleinement valables : lutte contre le changement climatique, sécurité des approvisionnements, développement des énergies renouvelables, coût global de l'énergie pour la société. Pour aborder cette transition énergétique, l'UE devra disposer de solutions énergétiques solides et éprouvées. Mais ne négligeons pas non plus l'enjeu de la compétitivité des entreprises européennes et de la création d'emplois en Europe. Les technologies énergétiques font l'objet d'une compétition mondiale effrénée, et il est essentiel que l'Europe reste dans la course. En fin de parcours, si l'Europe prend les bonnes décisions au bon moment, c'est plusieurs millions d'emplois qui pourraient être créés.

L'UE doit donc soutenir activement la transition vers un nouveau modèle énergétique. La mise en œuvre sans délai des instruments prévus par les nouveaux traités européens est importante, car la compétition mondiale n'attend pas. Certes, la mise en œuvre du Plan

APRÈS ÉNERGIE-CLIMAT, TRANSPORT-CLIMAT

Le paquet Énergie-Climat n'a touché explicitement les transports que sur trois points : l'inclusion de l'aviation civile dans le système européen des quotas d'émission, la réduction des émissions automobiles, un objectif de 10 % de renouvelables en 2020. Cela va changer. Les transports vont être la cible climatique numéro un pour la décennie qui vient. Lors de son audition devant le Parlement, la commissaire au Climat Connie Hedegaard a annoncé un « paquet Transport-Climat » fixant des objectifs pour les transports et des moyens contraignants pour les atteindre. Ce ne sera pas pour cette année. Le programme de travail 2010 de la Commission annonce : un Livre blanc sur les transports (*Initiative Stratégique* n° 18) pour l'automne fixant la stratégie à suivre après plus d'un an de débat ; un programme technologique transport durable équivalent au SET-Plan pour l'énergie, le STTP ; sans oublier la position centrale annoncée pour les voitures propres dans la future politique industrielle européenne prévue pour la rentrée (*Initiative Stratégique* n° 10).

d'étudier l'éventail des solutions possibles, avec pour priorité d'éviter le choc frontal entre l'intérêt général et les intérêts locaux. Car si cette concertation vient à échouer, le projet pourra être retardé de plus de dix ans, en dépit des échéances climatiques et économiques. Ainsi, une politique européenne de l'énergie qui se voudrait ambitieuse doit assurer le succès de la concertation préalable à ses projets. Par leur expertise et leur capacité d'innovation, les entreprises chargées des travaux peuvent contribuer à ce succès car elles peuvent proposer des solutions concrètes aux préoccupations locales. Cela dépasse le simple enfouissement des lignes, mais couvre aussi l'optimisation des tracés, l'application de systèmes de gestion intelligente, la réduction des impacts des chantiers sur les habitats, ou encore la limitation des nuisances électromagnétiques. Mais la prise en compte de ces solutions durant la concertation suppose une maîtrise d'ouvrage pro-active, disposant d'un mandat clair et d'une marge de manœuvre suffisante.

De ce point de vue, le défi de super-réseaux énergétiques européens est particulièrement complexe, tant l'autorisation des infrastructures transfrontalières pâtit des divergences réglementaires et organisationnelles entre États membres. L'interconnexion électrique France-Espagne en est un exemple emblématique. Bien que le manque cruel de liaisons électriques constitue un véritable écueil pour le développement des énergies renouvelables en Espagne, la préparation du projet aura duré plus de quinze ans. Le rôle qu'a joué l'UE pour sortir de l'impasse par le haut a été remarquable, avec la déclaration d'intérêt européen du projet en 1994, puis la désignation de Mario Monti comme coordinateur européen du projet en 2007. Ce faisant, l'UE a permis d'initier un véritable débat public transfrontalier sur le projet et d'aboutir au choix d'une ligne souterraine avec la population locale. C'est surtout l'UE qui a proposé l'an dernier le cofinancement nécessaire à la construction d'une ligne souterraine, cinq fois plus coûteuse qu'une ligne aérienne classique. Cette expérience démontre d'une part que la planification des réseaux énergétiques d'intérêt européen reste essentielle pour garantir leur avancement. Elle prouve aussi que l'implication de l'UE dans ces projets est nécessaire, car elle assure une concertation active permettant de dénouer les situations difficiles.

Une approche intégrée de la transformation énergétique

Enfin, le troisième pré requis à la conversion énergétique européenne sera de poursuivre une approche globale et transversale du système énergétique.

Il en est ainsi des futurs réseaux intelligents (*smart grids*), qui ne constituent pas un simple choix énergétique mais bien un choix de société. Les réseaux

LA BIOMASSE EN POLOGNE : UNE SOLUTION POUR LE CHARBON ?

GDF SUEZ a signé un contrat avec Foster Wheeler pour construire en Pologne la plus grande centrale au monde intégralement alimentée en biomasse (*Green Unit*). Avec une capacité de production de 190 MW, la centrale fonctionnera grâce à la combustion de bois et de résidus agricoles, réduisant de 1,2 million de tonnes par an ses émissions de CO₂. Située à Polaniec, au sud-est de la Pologne, sur le site d'une centrale charbon/biomasse de 1800 MW détenue par GDF SUEZ, elle sera opérationnelle fin décembre 2012.

Cette centrale contribuera à permettre à la Pologne de respecter son engagement de produire plus de 15 % de son électricité à partir de renouvelables d'ici 2020. La Pologne dispose d'importantes ressources de biomasse comme du bois et des résidus agricoles qui peuvent être utilisées pour la production d'électricité.

La conception et la construction de la chaudière à Lit Fluidisé Circulant (LFC) capable de brûler uniquement de la biomasse est une première mondiale.

À côté du projet *Green Unit*, GDF SUEZ participe au développement de parcs éoliens en Pologne.

M.-F. B.

Une politique européenne de l'énergie qui se voudrait ambitieuse doit assurer le succès de la concertation préalable à ses projets

intelligents, qui devront optimiser les flux électriques en agissant sur la demande, représentent un potentiel considérable d'emplois verts. Mais ils posent la question des interactions avec une large palette d'équipements domestiques. Des compteurs électriques intelligents devront être en effet capables d'activer à distance ces équipements domestiques en fonction des fluctuations des pics de demande, avec, à la clé, un potentiel de 10 % à 20 % d'économies d'énergie.

De même, les réseaux intelligents questionnent nos modes de déplacement. En France, la mise en circulation progressive de 2 millions de véhicules électriques d'ici à 2020 devrait générer une augmentation de la consommation électrique de 5 à 6 TWh. Mais ce risque deviendra une chance si l'on parvient à faire intégrer les batteries de véhicules électriques dans les nouveaux réseaux intelligents. Pilotées à distance, ces batteries pourraient restituer du courant électrique en période de fort pic de demande, et fourniraient alors une capacité de stockage d'électricité à grande échelle, essentielle à l'intégration des énergies renouvelables intermittentes (éolien, solaire).

L'enjeu des réseaux intelligents, qui nécessite un engagement fort et transversal de l'UE, constitue un parfait exemple d'un nécessaire dépassement des approches sectorielles traditionnelles. Car les réseaux intelligents transformeront aussi le travail des entreprises intervenant dans les travaux électriques. Celles-ci seront en effet poussées à développer des offres globales au-delà des travaux et installations électriques sur les réseaux. Il faudra ainsi inclure systématiquement des services aux particuliers, des technologies de l'information, des services d'exploitation et de maintenance des systèmes, et davantage de partenariats avec les acteurs des autres marchés concernés. Pour les entreprises aussi, l'heure est à la transversalité ! ■

Daniel Boscarri

De l'acceptabilité à l'appropriation

L'énergie nucléaire apparaît aujourd'hui comme une condition pour relever les défis d'une nouvelle croissance à court et moyen termes. On parle de renaissance dans le monde, de renouveau en Europe. Après Paris le 8 mars, Washington le 12 avril, Bratislava le 25 mai, le débat public franchit les frontières. La compétition fait rage sur le marché mondial. L'Europe fera-t-elle la course en tête ? C'est ce dont Confrontations Europe a débattu avec les acteurs du secteur et les institutions communautaires lors d'un dialogue informel au premier semestre 2010, qui a pris la forme de quatre déjeuners-débats à Bruxelles⁽¹⁾, et qui se poursuivra à Budapest les 16 et 17 septembre prochains. Claude Fischer en tire les enseignements.

« **Le concept de sécurité globale** permet d'avancer ensemble vers la mise en place d'un système de garanties globales permettant de gérer positivement les dossiers difficiles de l'Iran et de la Corée du Nord de sorte que le développement du nucléaire se fasse avec un haut degré de sécurité et de sûreté, et à l'abri du terrorisme » a déclaré Dominique Ristori. C'est vrai, mais on est encore loin de débats citoyens et d'une acceptabilité sociale, d'une acculturation nucléaire des sociétés qui permettrait une appropriation et de construire un nucléaire durable à plus long terme, assurer sa pérennité au-delà des vingt ou vingt-cinq prochaines années...

Toutes les sources d'énergie – on le vérifie avec le pétrole et la terrible catastrophe dans le Golfe du Mexique – doivent être encadrées par des conditions de sûreté drastiques dont le coût sera de plus en plus élevé, car « on n'est jamais sûr à 100 % ». La sûreté devient donc un enjeu de compétitivité. Il serait dramatique de chercher à la réduire pour vendre meilleur marché. C'est pourquoi elle ne peut pas être laissée à la seule responsabilité des opérateurs. Elle est un bien public⁽²⁾ qui engage tous les États et leurs citoyens, et donc aussi l'Union européenne : financer de nouvelles centrales, maintenir et prolonger l'exploitation des anciennes, prévoir leur démantèlement, gérer les déchets, former des cadres, des techniciens et des ingénieurs et développer la recherche pour l'innovation et le développement du nucléaire... Qui peut penser qu'une entreprise, même de taille mondiale, ou un État pourrait assumer ce choix seul ? L'Union européenne doit bâtir un quatrième pilier à sa politique énergétique et articuler la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité et le climat à la sûreté (et à la non-prolifération).

Développer une culture nucléaire

« Quand on s'engage dans un projet nucléaire, on s'engage pour un siècle » nous a dit Paul Rorive, directeur des activités nucléaires à GDFSUEZ. Autrement dit, « on commence une centrale, nos petits enfants la terminent ». Dix ans pour obtenir l'autorisation et la construction, soixante ans d'exploitation, vingt ans de démantèlement, sans parler de la gestion des déchets : il faut construire une culture nucléaire qui permette aux générations d'assurer la continuité, et créer des garanties qui permettent d'engager les investissements massifs et de long terme. Aujourd'hui, l'Europe compte 145 réacteurs en activité. La Suède et la Belgique ont décidé de poursuivre la production nucléaire, la Grande-Bretagne de reconstruire son parc, la Hongrie et la Bulgarie de développer le leur, l'Italie et la Pologne de s'engager dans cette technologie, l'Allemagne de prolonger ses centrales... Mais attention à ce que les effets de la crise ne remettent pas en cause les investissements – il faut environ 6 milliards d'euros pour construire une centrale de type EPR, 850 millions d'euros pour prolonger l'exploitation d'une centrale de dix ans – et notamment dans les pays d'Europe centrale et orientale, comme s'en inquiétait Edit Herczog, députée européenne hon-



groise. Celle-ci soulignait le besoin en énergie nucléaire pour pouvoir s'affranchir des Russes. Avec la crise, les fonds se dirigent vers les investissements de court terme et vers le nouveau gaz américain. « Si on n'arrive pas à intéresser les investisseurs, il n'y a aucune chance de voir se développer l'énergie nucléaire à l'Est » a-t-elle affirmé.

L'Europe aura donc besoin de beaucoup d'unité, de cadres réglementaires qui favorisent la sécurité et la sûreté, et d'un cadre de marché. Après la directive Sûreté, adoptée par les 27 États membres en 2008, une directive Déchets est en préparation. On doit discuter de son contenu car il ne suffira pas de renvoyer la responsabilité à chaque État : le plus difficile est de savoir ce qu'on va pouvoir communautariser. Attention que les bons exemples nationaux – comme en Finlande, en Suède ou en France engagés depuis des dizaines d'années avec des milliards – ne découragent pas les États qui, à l'Est, ne pourront pas financer des laboratoires ou des centres de stockage : au contraire ces bons exemples doivent devenir des points d'appui pour trouver des solutions européennes, partagées et solidaires, être des signaux pour ouvrir des perspectives. Mais ces directives, nécessaires – suffiront-elles à inciter au développement du nucléaire, quand celui-ci ne bénéficie pas – contrairement à toutes les autres technologies – de la liberté de circulation ?

Construire un cadre de marché

Aujourd'hui, les licences qui conditionnent les délais de construction d'une centrale ne sont pas harmonisées. L'idée d'un « Schengen nucléaire » avancée par AREVA en 2009 pour optimiser les coûts et les délais de mise en œuvre de projets nucléaires, n'a pas séduit. Les acteurs

(1) Ce cycle prolongeait celui de 2009 où nous avons débattu des responsabilités de l'UE dans la promotion de l'énergie nucléaire en Europe. Voir *L'Option de Confrontations Europe* n° 28 et les comptes rendus des huit séances sur www.confrontations.org

(2) Cf. les actes du colloque organisé avec l'ASN : « La sûreté nucléaire : un bien public mondial », 27 novembre 2008, et *L'Option de Confrontations Europe* n° 26.

préfèrent la proposition de la Commission d'avancer à 27, et de soutenir – en attendant – les coopérations renforcées des autorités de sûreté pour une harmonisation des procédures d'autorisation afin d'accélérer le développement de nouvelles capacités. Ne risque-t-on pas de perdre beaucoup de temps, quand on sait que onze pays sont opposés au nucléaire, dont certains de façon rédhitoire comme l'Autriche ?

Par ailleurs, les règles de la concurrence ne permettent pas de conclure des contrats pour plus de... trois ans ! Comment dans ces conditions sécuriser les investissements ? Les prix de référence sur les marchés de gros sont basés essentiellement sur le prix du kWh issu des centrales à charbon et au gaz, très volatils.

Il existe à ce jour deux systèmes intéressants qui permettent aux gros utilisateurs de se procurer de l'énergie nucléaire sur le long terme à un prix prévisible et stable : le modèle Exeltium, qui est un contrat commercial entre un consortium de grands industriels⁽³⁾ et EDF, adossé à l'ensemble du système productif ; le modèle finlandais, ou modèle TVO, qui n'est pas un contrat, comme l'a rappelé Kaija Kainurinne, directrice des Affaires européennes, mais une société fondée par les utilisateurs finaux électro-intensifs, ce qui leur permet de bénéficier de l'électricité à prix constant au prorata de leurs actions. Ceux-ci sont associés à la construction de l'EPR d'Olkiluoto, et engagés sur le principe d'une quatrième centrale en Finlande.

Faut-il donner plus de place aux contrats à long terme ? Comment le faire sans menacer la liquidité du marché et d'autres acteurs, du type Powernext par exemple, s'est interrogé André Ferron, ou pénaliser les consommateurs particuliers qui n'ont pas accès à ce type de contrats ? Ce type de contrat sera limité à 15 % du marché pour ne pas verrouiller l'ouverture des marchés, ainsi en a décidé la Commission européenne qui semble sous-estimer, comme certains opérateurs eux-mêmes, les enjeux du financement et des garanties.

Créer une finance de long terme

Et pourtant, dans le contexte de crise que traverse l'Union européenne, endettée à hauteur de 850 milliards d'euros, il faudra trouver de nouveaux types de garanties au risque que le renouveau du nucléaire ne soit qu'une chimère... Pourquoi pas des « garanties renforcées » en interne, assurées par plusieurs États, ou des « garanties acheteurs » en externe, assurées par les pays qui ont du répondant comme les pays du Golfe par exemple ? Car il n'est pas sûr que les prêts Euratom, qui arrivent à leur plafond, pourront suffire ! Ils représentent une goutte d'eau, a déploré Marc Deffrennes de la DG Énergie qui nous a invités à mener la bataille des perspectives financières 2014-2020 pour que le nucléaire ne soit pas exclu du SET Plan...

Confrontations Europe vient d'organiser un débat sur le budget européen et s'investit avec les acteurs bancaires et les assurances pour articuler la régulation et la stabilité financière à la croissance : c'est un énorme chantier qui nécessite d'engager la réforme de l'Union économique et monétaire, mais dès maintenant, il faut créer les conditions d'une finance de long terme et créer les investisseurs de long terme qui, comme la BEI, pourrait s'engager dans le secteur nucléaire.

Définir un cadre de marché européen incitatif aiderait à sortir des politiques nationales et favoriserait les coopérations nécessaires à une industrie nucléaire européenne. Aujourd'hui, le nucléaire a son PINC (programme indicatif nucléaire de la Communauté), son Forum à Prague/Bratislava, mais les débats sont réservés au sérail ! L'ouvrir à toute la société, sur les territoires, devient d'autant plus urgent que le renouveau nucléaire implique un renouveau des compétences, et plus globale-

ment un changement de notre rapport au nucléaire, de notre culture. La filière emploie 400 000 personnes en Europe mais c'est une population vieillissante et la relève n'est pas assurée. Le nucléaire est resté l'affaire de spécialistes, avec des formations maisons non transférables. Avec l'internationalisation des entreprises, la multiplication des projets – de prolongation d'exploitation ou de nouvelles constructions – la diversification des technologies et les besoins en recherche/innovation sur l'ensemble du cycle, il va falloir partager les savoirs qui touchent à des sujets de plus en plus vastes comme les sciences des matériaux, la chimie hydraulique... Aux côtés des formations maison – AREVA forme 1 200 ingénieurs par an, EDF 1 500 – des projets privés voient le jour : la National Skills Academy au Royaume-Uni rassemble 67 entreprises et un « passeport compétences a été créé pour favoriser la mobilité dans le secteur » a expliqué Jo Tipa, directrice des opérations. ENELA – soutenue par la Commission européenne – a été créée à Munich par six entreprises⁽⁴⁾ pour animer des formations scientifiques et techniques, mais aussi juridiques, et former des managers.

Pour des coopérations renforcées dans la formation et la R&D

Ces bons exemples – qui complètent l'ENEN, le réseau européen d'éducation nucléaire, rassemblant 50 universités – ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt et les lacunes des systèmes éducatifs. L'Union européenne ne doit-elle pas inciter à des coopérations renforcées entre États nucléaires, avec un effort particulier en direction des pays de l'Est qui se formaient en Russie, ou avec des pays du Sud qui, tel le Maroc, nourrissent le projet d'une industrie nucléaire. L'Union ne pourrait-elle pas promouvoir des PPP (Partenariats publics/privés) pour développer des antennes décentralisées ou des pôles de compétitivité européens dans les régions ayant des centrales sur leur territoire ? La Commission a évalué les besoins en termes de R&D et de formation à 8 milliards d'euros par an pour les dix ans à venir. Le SET Plan – avec le CCR (centre commun de recherche créé par le Traité Euratom) ouvre la voie aux nouvelles coopérations pour le nucléaire du XXI^e siècle avec la mise en place de plateformes technologiques pour le nucléaire durable pour travailler sur l'extension des centrales, la génération IV (avec une initiative fission nucléaire durable), la sûreté et la gestion des déchets, et la création de prototypes, ce qui permettra à l'UE, a souligné Franck Carré du CEA, « de promouvoir ses objectifs et normes, et rester leader sur le plan international ».

Former un marché européen favorisant la diffusion des technologies sûres et compétitives est donc un défi... Le député européen Giles Chichester considère qu'« une régulation européenne n'est pas superflue. Et elle permet aussi de nouer le dialogue, d'apaiser les inquiétudes de l'opinion publique ».

L'Eurobaromètre confirme que les populations sont prêtes à accepter le nucléaire si nous trouvons les solutions à la gestion des déchets : celles-ci existent et un cadre législatif se cherche. Mais au-delà, les sociétés ne doivent-elles pouvoir « s'approprier » l'ensemble des questions économiques et sociales posées à l'avenir de l'industrie nucléaire ? C'est un enjeu de démocratie et en organisant les Entretiens Économiques Européens à Budapest⁽⁵⁾, Confrontations Europe a bien l'intention de jouer tout son rôle pour clarifier les choix et éclairer le débat. ■

Claude Fischer

(3) Arkema, Rhodia, Solvay, Arcelor-Mittal, Rio tinto-Alcan, et Air Liquide.

(4) Voir article page 32.

(5) Voir l'agenda en page 46.

QUAND L'EUROPE ET LES ACTEURS DU NUCLÉAIRE PRÉPARENT L'AVENIR DE LA FILIÈRE

European Nuclear Energy Leadership Academy réinvente la formation

Le 28 janvier 2010, AREVA NP, Axpo AG, EnBW Kernkraft GmbH, E.ON Kernkraft GmbH, URENCO Limited et Vattenfall AB ont créé la « European Nuclear Energy Leadership Academy » (ENELA) à Munich. Cette académie a pour but de former jeunes diplômés et salariés qui se sont distingués, présentant des profils différents afin d'en faire des leaders ou de les préparer à assumer des responsabilités de haut niveau au sein des entreprises et des institutions européennes du nucléaire.

L'Union européenne souhaite parvenir à un mix fiable, sûr, économique et écologique en ce qui concerne les sources d'énergie dans les années à venir. Cet objectif ne pourra être atteint sans la contribution significative du nucléaire. Or cet objectif – ambitieux – passe par du personnel hautement qualifié et formé. Car l'Europe et sa communauté du nucléaire n'a pas seulement besoin de main-d'œuvre qualifiée mais aussi d'excellents managers, disposant à la fois d'une vision globale et des acquis de l'expérience de terrain. Pour y faire face, l'Union européenne entend jouer un rôle actif dans le développement de formations et d'enseignements à vocation internationale et ainsi s'imposer dans l'élaboration de normes au niveau mondial, y compris en matière de technologie et de sécurité, pour l'industrie nucléaire.

La pénurie actuelle d'ingénieurs et d'experts techniques est en passe d'être comblée grâce à un certain nombre d'initiatives nationales et internationales prises en matière de formation. Toutefois, il n'existait aucune initiative européenne adaptée ciblée sur les besoins croissants à la fois de recrutement de dirigeants et de formation de jeunes diplômés en gestion, de professionnels du terrain, de cadres supérieurs, de communicants à même d'éclairer l'opinion publique.

Les actionnaires fondateurs – des entreprises – ont estimé qu'une structure telle que l'« European Nuclear Energy Leadership Academy » permettrait d'y pallier en attirant des forces vives au sein de la communauté du nucléaire. La Commission européenne apporte son soutien à l'ENELA dont les objectifs sont en cohérence avec la conclusion sur le besoin de compétences dans le secteur nucléaire telle que le Conseil de l'Union européenne l'a actée en décembre 2008.

Objectifs et programme initial

Dans le sillage de la renaissance du nucléaire, le programme d'ENELA s'articule entre pratique et stratégie qui repose – entre autres – sur les aspects techniques, scientifiques, légaux, économiques, politiques, stratégiques et commerciaux. Le concept d'ENELA initié par le Forum européen de l'énergie nucléaire (ENEF) s'est donné la feuille de route suivante :

■ **Renforcement et développement du pôle d'expertise européen dans les secteurs de la direction et de la gestion de l'énergie nucléaire : « Nuclear Energy Management Program » (NEMP).**

Ce programme d'un an à temps plein est consacré à la formation de candidats présentant une diversité de profils. Ils doivent disposer de compétences et de connaissances des usages techniques et/ou non techniques propres à la communauté du nucléaire, sans obligatoirement avoir reçu une formation spécifique dédiée à la filière. L'académie décernera un « *Executive Master for Nuclear Management* » pour le NEMP.

■ **Soutien actif d'une interaction constructive entre les parties prenantes issues ou non de l'industrie au sein de la communauté européenne, axée sur l'orientation et la prise de décisions publiques et politiques : « Nuclear Energy Leadership Cycle » (NELC).**

Ce programme se propose de dispenser aux professionnels sélectionnés et aux cadres supérieurs (techniques ou non) un enseignement leur permettant d'acquérir une large compréhension de la scène globale du nucléaire afin de les préparer à assumer des responsabilités plus importantes. Le NELV se fonde sur une approche théorique et pratique des caractéristiques propres à l'Union européenne en matière d'économie, de politique, de technologie, de législation, de normes de sécurité, de certifications... Les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans.

■ **Établissement d'un groupe de réflexion européen dans le secteur de la direction et de la gestion du nucléaire : « Think tank activities ».**

Plus que dans d'autres technologies, l'acceptation par l'opinion publique, les relations avec les médias, le monde politique et les nombreuses organisations non gouvernementales revêtent une importance considérable dans le nucléaire. L'académie servira de plate-forme de rencontres afin que se nouent les contacts entre représentants de la communauté du nucléaire et la société civile afin de promouvoir l'acceptabilité de la filière.

L'ENELA a pour finalité de former aux plus hauts niveaux les dirigeants pour la communauté européenne du nucléaire. Elle ambitionne de devenir la première institution européenne de formation aux fonctions de gestion et de direction dans le secteur du nucléaire. Sa stratégie s'inscrit dans une dimension globale : l'ENELA ne s'interdit pas, bien au contraire, de rallier d'autres organisations et institutions à ses programmes et à son initiative. ■

Walter Hohlfelder, président du groupe de travail Risques au Forum européen de l'énergie nucléaire

Le renouveau du nucléaire à l'épreuve des alternances démocratiques

Avant les élections législatives de 2009, les démocrates-chrétiens (CDU-CSU) et les libéraux (FDP) avaient promis qu'en cas de victoire, ils prolongeraient la durée de vie des centrales nucléaires. Mais depuis l'arrivée aux affaires de la nouvelle coalition, rien ne s'est passé. Le gouvernement a récemment fait savoir que, d'ici l'automne 2010, doit être élaborée une stratégie énergétique, qui tranchera également la question de l'allongement de la durée de vie des centrales nucléaires. Analyse de l'ancien député européen Rolf Linkohr.

Il n'y a pas qu'en matière de politique énergétique que le gouvernement hésite à prendre des décisions. On peut ainsi avoir l'impression que Berlin ne gouverne pas, mais se contente d'attendre. Cela explique d'ailleurs que la confiance dans le gouvernement soit au plus bas. Si les élections avaient lieu aujourd'hui, les deux partenaires de la coalition n'obtiendraient plus la majorité. Les libéraux auraient même à craindre pour leur présence au Bundestag.

En ce qui concerne la stratégie énergétique future, on dispose seulement de quelques éléments, déjà fixés par l'ancien gouvernement CDU/CSU-SPD. Avant toute chose, l'objectif est de faire chuter de 80 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. La façon dont cet objectif doit être atteint, le rôle que l'énergie nucléaire sera amenée à jouer, demeurent des questions ouvertes jusqu'à ce que la stratégie énergétique soit rendue publique. Certes, le gouvernement a annoncé, après les élections régionales perdues en Rhénanie du Nord-Westphalie, qu'il allait bientôt se prononcer concernant la durée de vie des centrales nucléaires. Mais jusqu'à présent, ce ne sont que des déclarations sans lendemain.

De toute évidence, la coalition elle-même ne sait toujours pas dans quelle direction elle veut aller. Le ministre de l'Environnement, M. Röttgen (CDU) estime que, dans tous les cas, un allongement éventuel de la durée de vie des centrales nucléaires ne devrait pas dépasser dix ans, puisque 40% de l'énergie allemande devrait provenir de sources d'énergie renouvelables d'ici à 2030. En réaction, le Premier ministre du Baden-Württemberg, M. Mappus (CDU), un ardent défenseur de l'énergie nucléaire, est allé jusqu'à exiger la démission de M. Röttgen en dépit de son appartenance au même parti.

En Allemagne, l'énergie nucléaire n'est pas un sujet populaire dans le débat politique. En faisant campagne pour l'énergie nucléaire, aucun parti ne peut espérer remporter une élection. La réticence – ou l'indifférence – est bien trop grande au sein de la population. Toutefois, il se peut aussi qu'on ne perde pas une élection à cause de l'énergie nucléaire. Pour la plupart des électeurs, la question n'est pas si déterminante, leurs allants au travail et aux affaires sociales, à l'éducation, aux retraites. Les Allemands ne sont donc pas si différents de leurs voisins. Par conséquent, on peut malgré tout penser qu'on devrait arriver, d'une manière ou d'une autre, vers une forme d'allongement de la durée de vie des centrales nucléaires. Les propriétaires de centrales déjà amorties sont d'ailleurs prêts à payer à l'État une somme qui reste à négocier, en échange de la prolongation de la durée de vie de ces centrales. Cette somme devrait s'ajouter au financement des énergies renouvelables. À l'heure actuelle, on ne connaît cependant pas la forme que pourrait prendre cette solution.

Le débat est rendu encore plus complexe par quelques difficultés supplémentaires. En effet, il est écrit dans l'accord de coalition que l'énergie nucléaire est une technologie de transition, un terme qui s'est faufilé au fil des années dans les programmes de la CDU/CSU et du FDP. Sous ce terme, il faut comprendre que l'énergie nucléaire a vocation à n'être utilisée que jusqu'à ce que les énergies renouvelables puissent jouer pleinement leur rôle.

Avec ce terme « technologie de transition », l'énergie nucléaire est considérée comme une énergie du passé. Elle n'a pas d'avenir. Par conséquent, il est aussi admis qu'aucune nouvelle centrale nucléaire ne pourra être construite. Étant donné qu'on retrouve la même opposition à l'encontre de la construction de nouvelles centrales à charbon, ce n'est plus qu'une question de temps avant qu'en Allemagne nous ne tirions la plupart de notre électricité à partir de l'éolien, du solaire et de l'hydraulique.

Ce processus se trouve encore renforcé par le fait que l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables devra être en grande partie intégrée au réseau. Cette règle n'est pas une simple invention allemande, elle est également exigée par les directives de libéralisation de l'UE. Elle vaut donc également en France et dans le reste de l'UE. Cependant, si le vent souffle fort et si tous nos projets d'expansion de l'énergie éolienne se concrétisent, alors il faudra stopper plus fréquemment les centrales nucléaires et les centrales à charbon. C'est sans doute techniquement possible, mais la rentabilité de ces centrales s'effondre lorsqu'on réduit leur période d'activité. À un certain stade, l'exploitation des centrales destinées à produire l'électricité en base (*Base load power plant*) ne vaudra plus la peine.

Comme c'est avant tout l'énergie éolienne qui devra prendre en charge la majeure partie de la production future d'électricité, et que le vent souffle davantage au Nord qu'au Sud, le courant devra être transporté sur de longues distances jusqu'au sud industrialisé. Il faudra donc construire des lignes à haute tension à coups de milliards d'euros. Et il faudra construire des capacités de stockage – stockage par pompage-turbinage, accumulateurs, batteries, etc.

Notre consommation de gaz est elle aussi amenée à augmenter : en effet, la cogénération au gaz devrait remplacer les centrales destinées à produire l'électricité en base (*Base load power plant*). *In fine*, l'énergie nucléaire sera de fait remplacée par du gaz russe. En d'autres termes, le pays toujours très industrialisé qu'est l'Allemagne se transformera en un pays doté de prix de l'électricité élevés. La suite n'est pas difficile à imaginer. ■

Rolf Linkohr



« La renaissance du nucléaire est bien engagée »

Pour Edit Herczog, eurodéputée hongroise, l'énergie nucléaire doit constituer une partie substantielle de la politique énergétique européenne, ce d'autant que son rôle et sa perception ont beaucoup évolué au sein des États membres, notamment en Europe centrale et orientale, depuis 2004.

À l'heure actuelle, l'Union européenne (UE) est en pleine définition de sa stratégie économique pour les décennies à venir. Des décisions fondamentales pour notre avenir vont être prises sur la nouvelle base légale du Traité sur les Communautés européennes. Le Parlement Européen est désormais co-législateur et, conformément à ces procédures, l'une des décisions stratégiques qui doit être soumise, dans les prochains mois au corps législatif européen, est la définition de la politique énergétique pour l'Europe à moyen et long terme.

La perception de l'énergie nucléaire a profondément changé durant ces dernières années. En 2004, la seule question acceptable sur le nucléaire était de savoir comment en sortir.

En 2010, la question est plutôt différente et l'on se demande à présent comment prolonger, maintenir ou (re)construire des capacités nucléaires. Mais quelles doivent être les obligations en termes de sûreté pour atteindre le plus haut niveau ? Quelles mesures doivent être prises pour fournir en travailleurs qualifiés ce secteur en pleine expansion ?

En réalité, l'élargissement à créer de fortes divergences dans le mix énergétique européen dans la mesure où l'Europe Centrale et Orientale est dans l'absolue nécessité de développer l'énergie nucléaire afin de pouvoir faire face à ses problèmes de sécurité d'approvisionnement, compte tenu de la dépendance de la région vis-à-vis de ses voisins orientaux en termes d'énergie fossile. L'élargissement a donc créé un changement radical tant au sein du Conseil que dans l'enceinte du Parlement.

En 2009, avec l'objectif 20-20-20, l'Europe s'est rendu compte que l'énergie nucléaire est partie intégrante de la solution. Ainsi, nous avons réussi à nous mettre d'accord sur le SET Plan – recherche nucléaire avancée – et sur l'établissement d'un cadre contraignant en ce qui concerne la sûreté nucléaire.

En 2010, avec le nouveau Traité, cette politique énergétique est devenue un domaine d'expertise partagée. Avec la directive Sûreté, les discussions actuelles sur une directive Déchets et les nouvelles compétences de l'Union dans le domaine de l'énergie conformément au Traité, il n'est pas déraisonnable d'espérer un développement appuyé d'une dimension externe de la politique énergétique de l'Union avec des principes de réglementation globale plus forts, la non-prolifération et la création d'une économie bas carbone, incluant évidemment l'utilisation de l'atome.

Selon moi, cette nouvelle dimension est une sorte de PPP, qui n'est pas le fameux Partenariat Public-Privé mais les trois niveaux de base de la problématique nucléaire : Professionnel, Politique et Public, auxquels il convient d'ajouter le R de Responsabilité.

Concernant l'aspect Professionnel du défi nucléaire et donc des challenges en termes de formation, de qualifications et de compétences dans ce secteur en constante évolution, où le législateur comme les autorités de sûreté doivent être absolument certains de la sécurité et de la sûreté des centrales, il y a un besoin urgent, pour les gouvernements comme pour l'Université, de faire plus pour l'identification, le recrutement et la fidélisation des jeunes scientifiques

et chercheurs talentueux, parce que ce sont eux qui soutiendront la renaissance du nucléaire. Pour l'industrie, il est urgemment nécessaire d'attirer de plus en plus de jeunes dans les carrières en ingénierie et en recherche. Il lui faut mettre l'accent sur l'importance de l'acquisition de compétences et de l'innovation comme des moyens d'attirer les jeunes, et sur le transfert de connaissances des seniors vers la jeune génération. C'est ce que j'observe dans mon pays, la Hongrie, et je crois que de nombreux États nucléaires sont confrontés au même défi.

Au niveau Politique, il y a à l'heure actuelle quatre grandes problématiques, liées les unes aux autres : le réchauffement climatique, le rôle de l'énergie nucléaire dans la perspective 20-20-20, le problème grandissant de la sécurité d'approvisionnement.

Les décideurs européens sont conscients de l'augmentation constante de la demande en énergie et insistent sur le besoin urgent en nouvelles technologies et de changement de mode de vie pour inciter à une réduction des émissions de CO₂ en soulignant l'attractivité de l'option nucléaire dans ce domaine. Dans le même temps, l'énergie nucléaire civile est en plein développement dans toute l'Europe et dans le monde. L'Europe, qui concentre le plus grand nombre de réacteurs opérationnels à travers le monde, lance de nouveaux projets de construction de centrales. Avec une renaissance du nucléaire bien engagée dans plusieurs États membres et de nombreux programmes ambitieux de nouvelles constructions dans les tuyaux, le législateur doit pouvoir maintenir cette tendance positive et être à même de fournir une position commune sur les questions de sécurité, de sûreté et de gestion des déchets tout comme sur les étapes à respecter pour gagner l'acceptation du public. Ce sont autant de défis politiques à relever aujourd'hui, pour nous, législateur européen. Au niveau du Public, l'énergie nucléaire est au nombre des activités industrielles pour lesquelles les attentes en termes de transparence et de responsabilité sont particulièrement élevées en ce qui concerne le processus de prise de décision. Le but premier est d'identifier une acception commune de ce que sont les attentes des parties prenantes en ce qui concerne les conditions et les pratiques susceptibles d'améliorer la transparence des activités réglementaires pour le nucléaire. Un haut niveau de confiance et de transparence doit être établi et maintenu avec le public qui est en droit de participer à la prise de décision dans ce domaine de l'énergie nucléaire.

Le principe de l'utilisation Responsable du nucléaire implique d'identifier ce que chacun se doit de faire pour assurer la réalisation optimale du potentiel du nucléaire comme une source d'énergie fiable, durable, et respectueuse de l'environnement. Nous nous devons de nous assurer que chaque usage du nucléaire est bénéfique, responsable et durable. Chacun de ces éléments étant consubstantiellement lié aux autres.

Chacune des phases de l'usage de l'énergie nucléaire implique un certain niveau de risque, qu'il soit conventionnel ou lié aux radiations. Un haut niveau de sûreté peut être atteint par le développement technologique et des solutions d'ingénierie, par des interventions humaines effectives, un leadership fort pour une culture de sûreté forte et un régime réglementaire indépendant. Les

futurs développements technologiques contribueront de manière continue à l'amélioration des niveaux de sûreté.

En résumé, les décideurs ne peuvent exclure l'usage d'aucune source d'énergie pour de simples raisons politiques ou idéologiques que ce soit au niveau européen ou au niveau national. Les éléments clés qui doivent être pris

en compte lors de la composition du mix énergétique européen sont la protection de l'environnement, la mitigation des effets du changement climatique et la formation d'une économie bas carbone, durable et compétitive. L'énergie nucléaire peut être l'une des contributrices majeures à la réalisation de ces objectifs européens. ■

Edit Herczog

Nucléaire : débat de société sous l'angle européen⁽¹⁾

Face au défi du réchauffement climatique, l'UE s'est engagée unilatéralement, en 2007, à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020. Cet objectif ne saurait être atteint sans l'indispensable contribution du nucléaire. Cependant, la durabilité de cette source d'énergie nécessite l'assentiment des populations, lesquelles souhaitent être informées et être associées aux prises de décisions.

Ces ambitions légitimes font écho à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée à Aarhus en juin 1998 par la Communauté européenne et ses États membres, dont les dispositions relatives à l'information et à la participation ont été transposées en droit européen. En outre, certains États membres ont entre-temps adopté des législations nationales ouvrant plus de droits aux citoyens, comme la France avec la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.

Car l'Union européenne, forte de ses 143 réacteurs nucléaires répartis dans 14 États membres et de sa maîtrise de tout le cycle du combustible, est sans conteste la région la plus nucléarisée du monde. Cette technologie y assure environ le tiers de la production de l'électricité et elle représente les deux tiers de l'électricité « bas carbone ».

Afin de mieux connaître l'opinion des citoyens sur le niveau d'information dont ils estiment disposer, de mesurer leur détermination à participer aux processus décisionnels et de connaître leur niveau de soutien au nucléaire, il est nécessaire d'avoir recours à des sondages. Ceci est organisé au niveau national par certains États membres. En Finlande, par exemple, on a pu mettre en évidence une augmentation sensiblement constante du soutien à l'énergie nucléaire, lequel est passé de 24 % en 1982 à 50 % en 2006.

La Commission européenne organise elle aussi des enquêtes d'opinion : les « Eurobaromètres ».

Les deux derniers en date « *Attitudes à l'égard des déchets radioactifs* », publiés en juin 2008, et « *Les Européens et la sûreté nucléaire* », publié en mars 2010, ont montré que seul un Européen sur quatre s'estime bien informé.

L'Eurobaromètre de 2010 nous a enseigné que 24% seulement des citoyens souhaiteraient être consultés directement et être associés à la prise de décision relative à la stratégie énergétique de leur pays. Cependant, selon l'Eurobaromètre de 2008, au cas où un site souterrain de stockage de déchets radioactifs devait être construit près de chez eux, 56 % des citoyens voudraient être impliqués.

L'Eurobaromètre de 2008 nous a aussi appris qu'il y a autant de citoyens opposés à l'énergie nucléaire que de citoyens qui y sont favorables. Cependant, ces derniers seraient largement majoritaires (61,5%) si des solutions sûres de gestion des déchets étaient mises en place.

Les Eurobaromètres mettent aussi en évidence que l'attitude à l'égard de l'énergie nucléaire est influencée par de nombreux paramètres tels l'âge, le sexe, le niveau d'éducation et de connaissances. De fait, l'existence de corrélations importantes entre le niveau d'information, le niveau de connais-

sances et le niveau d'acceptation de l'énergie nucléaire a été démontrée⁽²⁾. Ces résultats ont été confirmés par l'Eurobaromètre de 2008.

Un autre enseignement particulièrement important des Eurobaromètres concerne l'opinion des citoyens sur la légitimité de l'Europe à agir dans certains domaines. À cet égard, le premier Eurobaromètre ayant trait à la sûreté nucléaire, publié en février 2007, nous a appris que 87% des citoyens souhaitaient que l'UE assure l'harmonisation de la législation entre ses États membres. Deux ans plus tard, la directive sur la sûreté nucléaire était adoptée.

L'Eurobaromètre de 2010 a montré que 82 % des citoyens estiment qu'il serait utile d'avoir une législation européenne sur la gestion des déchets. Le 8 mars dernier, M. José Manuel Durão Barroso, président de la Commission européenne, a annoncé une initiative législative pour le traitement des déchets radioactifs avant la fin de 2010.

La Commission poursuit sans relâche son objectif de transparence dans son action. Ainsi, la thématique de l'information du public a été prise en compte dans la directive sûreté, un article entier (article 8) lui étant consacré. Dans la perspective d'un acte législatif en matière de déchets radioactifs, une consultation en ligne a été ouverte sur le site Europa⁽³⁾, afin de permettre aux citoyens d'exprimer leurs points de vue. En tout état de cause, si un tel acte devait être adopté, la thématique de l'information du public devrait y être intégrée.

Au-delà des dispositions législatives, la Commission accompagne les initiatives visant à accroître la transparence dans le domaine nucléaire. Ainsi, elle soutient les Entretiens européens et le Groupe des municipalités européennes dotées d'installations nucléaires (GMF) ; elle collabore étroitement avec le Comité économique et social européen ; elle accompagne la démarche « Aarhus Convention and Nuclear » initiée par l'Association nationale des commissions et comités locaux d'information (ANCCLI) qui vise à faire un état des lieux de l'application de la Convention dans les différents pays européens en matière nucléaire ; elle joue un rôle actif au sein du groupe « Transparence » du Forum européen de l'énergie nucléaire – ENEF, en s'appuyant sur les travaux d'une task force *ad hoc* qui identifie et compile les bonnes pratiques. ■

Jean Coadou, Commission européenne

(1) Cet article reprend la vision personnelle de l'auteur et ne reflète pas nécessairement la position de la Commission européenne.

(2) DG-TREN (2006) Botella, T. ; Coadou, J. ; and Blohm-Hieber, U. 2006. European citizens' opinions towards radioactive waste: an updated review. Luxembourg : European Commission, Directorate General for Energy ; Unit D.2 : Nuclear energy, Transport, Decommissioning & Waste Management.

(3) http://ec.europa.eu/energy/nuclear/consultations/2010_05_31_fuel_waste_en.htm

IL FAUDRAIT RENONCER AU NUCLEAIRE. AUX ACCORDS DE KYOTO AUSSI? *



Pour préserver l'accès à l'énergie tout en réduisant nos émissions de CO₂, il faut encourager chacun à repenser sa consommation d'énergie. Il faut également augmenter la part des ressources renouvelables dans le mix énergétique. Le problème, c'est qu'elles ne seront probablement pas suffisantes pour répondre seules aux besoins de tous. Aujourd'hui, l'énergie nucléaire nous permet de réduire de 30 millions de tonnes nos émissions de CO₂ chaque année. A titre de comparaison, c'est l'équivalent de l'ensemble des émissions du parc automobile belge. Elle participe donc activement à la lutte contre le réchauffement climatique. La Belgique s'est engagée dans cette lutte en signant le protocole de Kyoto. Un engagement difficile à respecter sans le nucléaire. On ne peut, en revanche, nier les risques inhérents à cette technologie. Des risques dont on se passerait bien volontiers. Posons la question autrement : de combien sommes-nous prêts à réduire notre consommation d'électricité pour respecter nos engagements?

**L'ÉNERGIE NUCLEAIRE.
Y AVEZ-VOUS DÉJÀ VRAIMENT RÉFLÉCHI ?**

20 ANS DE POSTCOMMUNISME EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

À la recherche d'un nouveau modèle

C'est un constat doux amer que dresse Jacques Rupnik, directeur de recherches au CERI (Centre d'études et de recherches internationales) : six ans après leur entrée dans l'Union européenne, l'anniversaire de la chute du mur de Berlin évoque « bien moins un frisson d'excitation qu'un léger embarras » de la part des pays d'Europe centrale et orientale qui éprouvent un sentiment de « révolution trahie ». Signe des limites de l'Europe et de son modèle pour ces démocraties engagées dans l'action internationale ?

Le paradoxe de la transition pouvait, jusqu'à récemment, se résumer plus ou moins de la façon suivante : en 1989, la culture démocratique en Europe centrale et orientale, dans ses divers mouvements dissidents, s'est insurgée et a submergé les structures politiques délabrées par lesquelles les dirigeants communistes tâchaient de contenir la démocratie. Et pourtant, une fois le « jeu ordinaire » de la politique parlementaire en place, les communistes d'antan – qui avaient davantage de cohésion et d'expérience – ont contrecarré les anciens dissidents, bien plus démocratiques, mais bien moins organisés.

Cela pourrait être interprété comme un phénomène tout à fait prévisible qui interviendrait naturellement une fois que la phase initiale hautement participative de la démocratisation (le taux de participation de l'électorat a dépassé les 90%) céderait à un climat plus routinier, dans lequel des professionnels tels que les anciens *apparatchiks* communistes pourraient facilement battre des amateurs voués à leurs idéaux. Les partis ont remplacé les mouvements tandis que les directeurs de scrutin et les experts éclipsaient les dissidents intellectuels visionnaires, dont les notions d'une « antipolitique » basée sur l'éthique et la société civile étaient mal adaptées aux réalités de la concurrence politique quotidienne. Selon cette interprétation, les dissidents, et la culture politique qu'ils représentaient, ont perdu à cause de leurs vertus, car ils étaient – et cela dépendra de votre point de vue – soit inadaptés soit tout simplement « trop bons » pour gagner.

Malaise démocratique

Un autre point de vue, plus critique, explique que les ex-dissidents ont perdu leur pertinence précisément parce qu'ils ont abandonné leur héritage dissident : leurs actions, en 1989 et plus tard, ont permis qu'existe un cadre démocratique légitime afin d'expérimenter l'économie de marché, avec sa logique, ses contraintes politiques et ses perdants. Le « traitement de choc » instauré en Pologne sous les auspices de *Solidarnosc* avec Lech Walesa et Jacek Kurón a réussi en termes économiques, mais au prix de l'abandon de l'héritage politique et des préoccupations sociales associées à *Solidarnosc*. Ceux

qui s'étaient montrés les plus déterminés à faire de la politique selon la tradition dissidente (en mettant l'accent sur l'éthique, le discours des droits de la personne, l'état de droit, et la société civile) ont rapidement été balayés. En juin 1992, les dernières élections avant le « divorce de velours » en Tchécoslovaquie ont été témoins de l'échec de l'ancien Mouvement civique dissident à obtenir 5 % des voix – le pallier nécessaire pour avoir un siège au parlement. En Pologne et en Hongrie, les groupes électoraux adhérant à la tradition dissidente avaient d'ores et déjà subi les mêmes destins. Ces deux histoires soulèvent l'ancienne problématique du statut de l'opposition démocratique sous le communisme : les groupes dissidents, soudainement à l'avant de la scène en 1989, représentaient-ils seulement la partie émergée d'un immense iceberg démocratique tapi sous la surface de sociétés gérées par le communisme, ou bien les dissidents ne représentaient-ils que de petites poches de citoyens vertueux dans des sociétés qui, pour la plupart, avaient toujours été relativement passives et soumises face au joug du communisme ? Au-delà des héritages d'opposition détrônés, il y a aussi la divergence des chemins adoptés par les anciens partis communistes. En Europe centrale, les communistes sont devenus des sociaux-démocrates. (Seule la République Tchèque a un Parti Communiste non reconstruit qui obtient régulièrement plus de 10 % des scrutins.) Dans les Balkans, par contre, les communistes se sont reconvertis dans le nationalisme : de façon moins prononcée en Roumanie et en Bulgarie, de façon plus radicale en ex-Yougoslavie, où Slobodan Milošević a illustré d'une manière terrifiante l'analyse caustique d'Adam Michnik selon laquelle le nationalisme est « la dernière étape du communisme ». À l'opposé de leurs homologues des Balkans, les anciens partis communistes d'Europe centrale n'ont pas empêché la démocratisation de leurs pays respectifs. Ils ont non seulement approuvé le nouveau système démocratique, mais ont aussi ardemment promu les marchés, ainsi que l'appartenance à l'OTAN et à l'UE.

Le rôle de ces partis dans le malaise démocratique actuel provient moins de leur réticence évidente à se confronter au passé communiste que de leur vénération pour l'État. Sous le communisme, la *nomenklatura* gouvernait l'État à travers le parti. Plus récemment, la ►►►

►►► *nomenklatura* s'est montrée bien habile par ses délits d'initiés et les opérations de privatisation de biens de l'État menées à des fins personnelles par ses dirigeants. Comme l'a plaidé Anna Grzymala-Busse, quand la concurrence entre partis est limitée, la capacité de l'État est elle aussi réduite, offrant d'abondantes opportunités à la corruption politique. Les ex-communistes en Hongrie, en Pologne et en Slovaquie ont été très largement associés à la propagation de ces pratiques.

Robert D. Putnam s'est résolument engagé en faveur du capital social – soit, pour le dire autrement, les réseaux fondés sur la confiance – en soutenant qu'il constitue l'une des clefs pour encourager l'engagement civique et la culture démocratique. Les pays de l'ancien bloc oriental sont pourtant irrités par la présence, sous une forme perverse, de ce capital social. Car les réseaux les plus puissants hérités du passé, à l'instar de ceux de la *nomenklatura*, sont des forces de corruption dédiées à contourner les lois et les réglementations afin de servir avant tout les intérêts égoïstes de leurs membres. L'effet de sape de tels groupes sur la confiance en la démocratie et l'état de droit n'est pas difficile à imaginer. Il semblerait que les ex-communistes auraient majoritairement accepté la démocratie, sentant qu'ils pourraient facilement en tirer partie et, ce faisant, ils ont nourri le marasme du désenchantement démocratique actuel qui plombe la région. Il y avait de bonnes raisons pour que les pays d'Europe centrale et orientale choisissent le modèle de l'économie de marché en quittant le socialisme d'État. L'économie planifiée s'est en effet soldée par un échec total, et les marchés semblaient offrir la rupture la plus nette avec ce système. « *Pas d'expérimentations !* » et « *La "troisième manière" mène au Tiers Monde !* » étaient les mots d'ordre à l'époque où les partisans de l'économie de marché, tel Leszek Balcerowicz, en Pologne, qui adhéra à la méthode dite de « la thérapie de choc » préconisée par l'économiste américain Jeffrey Sachs.

Cette thérapie se fonde sur l'hypothèse qu'il n'y a qu'un vrai modèle de l'économie de marché et qu'il est possible de l'introduire n'importe où, pourvu qu'il soit mis en place avec une rapidité telle que les contraintes légales et institutionnelles n'aient pas le temps de le dérouter. Au-delà de l'engagement idéologique en faveur de l'économie de marché, était bien réelle la pression exercée par le Consensus de Washington, soutenu par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, d'entreprendre très rapidement les privatisations, la dérégulation, ainsi que d'assurer une plus grande ouverture des marchés du travail – tout à la fois. L'État était perçu comme étant l'ennemi de la liberté, un héritage de l'ancien régime qu'il fallait démanteler par les efforts communs des libéraux poli-

L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE EN ORDRE DISPERSÉ FACE À LA CRISE

La conférence organisée le 7 juin dernier par le Centre franco-autrichien pour le rapprochement en Europe et l'Institut français des relations internationales a permis de faire le point des répercussions de la crise. Jacques de Larosière, ancien directeur général du FMI et ancien président de la BERD, a souligné que les pays de la région, s'ils ont diversement subi la crise, ont tous, à l'exception de la Pologne – seul État membre à afficher une croissance positive en 2009 –, enregistré une rétractation de leur PIB, voire une récession après avoir connu une période d'intense rattrapage dont la rapidité a précisément créé la vulnérabilité. Car rattrapage ne veut pas dire poursuite continue de la convergence, comme l'avaient escompté un peu rapidement les marchés, misant avec optimisme sur leur entrée dans la zone euro alors que la crise était déjà l'œuvre.

Les finances publiques se sont fortement dégradées, contraignant la Hongrie et la Lettonie à recourir à l'aide financière internationale. Une exception, l'Estonie, qui a su maintenir un déficit public inférieur à 3 % du PIB et continue d'afficher le niveau de dette publique le plus faible de l'Europe, ce qui lui permet de remplir les conditions d'adhésion à la zone euro – qu'elle rejoindra le 1^{er} janvier 2011 – et de rester dans les clous du Pacte de Stabilité, qu'elle est maintenant le seul pays en Europe, avec le Luxembourg et la Suède, à respecter. L'objectif pour les autres candidats à la monnaie unique est repoussé de 2012 à 2014.

Les États se sont engagés dans des politiques d'ajustement budgétaire. Les efforts ont été d'ampleurs diverses mais tous ont porté sur plusieurs points de PIB, comme l'a montré Jérôme Baconin, conseiller financier pour l'Europe centrale et les États baltes à l'ambassade de France à Varsovie, la Pologne étant probablement le pays où l'effort réel a été le moins important. L'effort se poursuit en 2010.

Les banques autrichiennes, qui ont massivement investi dans ces pays, ont subi de plein fouet les conséquences de leurs difficultés financières. Les prêts qu'elles ont accordés étant libellés en devises (franc suisse et euro), la forte dévaluation des monnaies nationales conjuguée au recul de la croissance ont fait craindre un « Stalingrad monétaire » avec l'augmentation des risques de défaut de paiement. L'Initiative de Vienne y a pallié grâce à des mesures coordonnées des acteurs importants de la stabilité financière en Europe de l'Est : les groupes bancaires présents dans la région, les gouvernements des pays d'accueil (Est) et d'origine (Ouest), des intérêts bancaires, les institutions financières internationales (BEI, BERD) et la Commission européenne. Cette Initiative a contribué à éloigner la menace d'un retrait des liquidités des banques internationales dans la région d'opérations et a apporté les disponibilités qui faisaient défaut au secteur financier.

Marie-France Baud

tiques (souvent d'anciens dissidents) qui voulaient accroître les droits de la personne et les libertés individuelles, ainsi que des libéraux économiques, qui voulaient accroître l'emprise de l'économie de marché. Les réalisations au nom du modèle de marché en Europe centrale et orientale sont indéniables. Au cours de la dernière décennie, les économies de la région ont connu une croissance deux fois plus rapide qu'en Europe de l'Ouest, avec cette conséquence que le choc de la crise financière et économique mondiale de 2008 a été d'autant plus fort. Quand on émerge du communisme, il est quasiment impensable d'imaginer que le capitalisme pourrait vraiment être en crise – cela était, après tout, la revendication rebattue par la propagande communiste. Les Européens de l'Est et d'Europe centrale ont bâti le capitalisme sans trop de capitaux propres – la plupart venaient de l'extérieur – et ont découvert que l'on ne peut ni rester immunisé

de l'onde de choc de crises importantes ni avoir « le capitalisme dans un pays seulement ». À l'Est, les partisans de l'économie de marché ont choisi le modèle « anglo-américain » par opposition au modèle continental, qu'ils considéraient trop réglementé et sous le poids d'un État providence devenu démesuré. Mais eu égard à la crise qui a notamment frappé durement les États-Unis et la Grande-Bretagne et a forcé leurs gouvernements respectifs à nationaliser des banques, la préférence « anglo-américaine » est devenue plus difficile à défendre.

L'intervention de l'État pour sauver le capitalisme a broyé le libéralisme du marché post-1989. Quelles que soient les variantes locales, les élites politiques et économiques de l'Europe centrale et orientale ont toutes dû se rendre à l'évidence, le modèle pour lequel elles avaient opté était en crise. L'intermédiaire « libéral », dans le processus plus vaste de transition, maintenant terminé avec ses années fastes, les idéologues du marché libre contraints de faire profil bas, le moment est désormais venu d'aborder le débat longtemps écarté sur « quel genre de capitalisme » est le mieux adapté au monde d'aujourd'hui. Une certaine confusion régnait jusqu'à récemment. La gauche culturelle se situait à droite économiquement (en favorisant les marchés), tandis que la droite culturelle (les conservateurs nationalistes tels Kaczyński en Pologne et Orbán en Hongrie) se situait économiquement à gauche. La question des « variétés de capitalisme » pourrait devenir une problématique importante pour les réalignements des politiques d'Europe centrale et orientale.

Les limites de l'eupéanisation

L'utilisation efficace de la conditionnalité par l'UE lors du processus d'adhésion a joué un rôle clef pour aider à la consolidation démocratique. La démocratie et les droits de la personne ont été fixés comme étant des exigences absolues et non négociables. L'UE a souligné la volonté et la capacité de ses nouveaux membres potentiels à mettre en place les droits et devoirs juridiques de l'UE, connus sous le nom de l'acquis communautaire. L'UE a insisté si fortement sur ce point qu'il lui a été reproché d'avoir entravé la concurrence véritable entre partis, ainsi que le processus parlementaire. L'argument selon lequel l'élargissement vers l'Est par l'UE de son marché unique et de ses normes juridiques fait courir le risque de vider de leur substance les politiques nationales n'est pas sans fondement. Tout comme l'adoption de la démocratie et des marchés, « l'eupéanisation » est elle aussi basée sur l'imitation. Mais en même temps, on ne peut nier qu'elle a fait énormément pour promouvoir la stabilité de l'état de droit. En Bulgarie, en Roumanie et en Slovaquie, les élites politiques non-libérales ont découvert que résister à l'intégration européenne

avait un prix trop élevé en termes d'électorat interne, d'économie et de diplomatie. La Croatie et la Serbie expérimentent le même processus.

Maintenant que le « big bang » du dernier élargissement est passé, et compte tenu des affres dans lesquels est plongée l'UE à s'attaquer à la réforme de sa gouvernance et à la redéfinition de son projet, il est généralement admis qu'un élargissement supplémentaire (mise à part l'entrée de la Croatie) ne figure pas sur l'agenda dans un avenir proche, ce d'autant qu'il existe d'autres types de relations que l'UE peut ou doit développer avec ses périphéries. Les pays des Balkans occidentaux – l'Albanie, la Bosnie, le Kosovo, la Macédoine, Monténégro, et la Serbie – sont manifestement engagés à passer du statut actuel de protectorat européen à l'adhésion en tant que membre à part entière de l'UE. Pour d'autres (de l'Ukraine au Caucase), politiques de voisinage ou partenariats orientaux sont les seules alternatives offertes, du moins à moyen terme. Mais le « pouvoir transformateur » de l'UE pourra-t-il aider efficacement à la démocratisation des anciennes républiques soviétiques si l'adhésion à l'UE n'est pas un objectif plausible? Certains commentateurs des nouveaux États membres ont parlé d'une « adhésion sans appartenance ».

Qu'advient-il si l'adhésion formelle s'avère de moins en moins probable au fur et à mesure que l'on va à l'Est ? En ce qui concerne les deux prochaines décennies, il semble d'ores et déjà évident qu'il est peu probable que la matrice mise en place avec succès en Europe centrale et orientale depuis 1989 se reproduise en dehors des Balkans. L'élargissement de l'UE atteint ses limites et son déclin s'est amorcé en tant que force d'influence dans la région.

Les vingt années qui se sont écoulées depuis 1989 nous ont conduits à l'aboutissement d'un triple cycle. Nous avons été témoins de l'effervescence bouillonnante de la transition et de la consolidation démocratique, qui a ensuite cédé le pas aux symptômes d'une « lassitude envers la démocratie » et de l'épuisement de l'élite. Nous avons vu comment la réussite de la transition économique sur le socialisme étatique est devenue victime de la crise du modèle d'économie de marché. Et nous constatons que le pouvoir transformateur de l'UE a atteint ses limites géopolitiques. Les nations d'Europe centrale et orientale ont imité avec succès un modèle qui est actuellement en crise. Comme le reste du monde, elles se retrouvent désormais à la recherche d'un nouveau paradigme démocratique. ■

Jacques Rupnik

Cet article publié dans le *Journal of Democracy*, volume 21, n° 1, janvier 2010, *National Endowment for Democracy and the John Hopkins University Press*, est en partie reproduit avec l'aimable autorisation de l'auteur.

L'intervention de l'État pour sauver le capitalisme a broyé le libéralisme du marché post-1989

LA VIE DE L'ASSOCIATION

La voiture propre peut-elle faire avancer l'Europe ?

Confrontations Europe a organisé en avril dernier à Paris Les Entretiens européens à la recherche de la voiture propre⁽¹⁾. Préparés avec le concours de Sauvons le Climat, en partenariat avec de nombreuses entreprises et organisations⁽²⁾ dont la diversité témoigne des nouveaux enjeux portés par la voiture propre, cette initiative originale a brossé le panorama européen et mondial des forces en présence et des projets pour l'avènement du véhicule décarboné. Un constat s'impose : plus qu'une révolution technologique, la voiture propre est un enjeu sociétal.

Ces Entretiens ont permis de creuser les principaux défis technologiques et industriels, socio-économiques et politiques à relever pour que le secteur automobile européen participe non seulement à la lutte contre le changement climatique, mais encore au renforcement d'un camp de base industriel européen vecteur de croissance et d'emploi.

Trois demi-journées de travaux ont permis d'esquisser les contours de ce qu'il faut probablement désormais appeler la seconde révolution de l'automobile. C'est à la fois une nouvelle offre et une nouvelle demande qui se dessinent. Reste à les faire converger, pour faire émerger un nouveau marché européen non pas seulement fournisseur de produits automobiles - dont le développement exclusif a fait les riches heures du secteur mais est responsable désormais de ses difficultés structurelles - mais aussi d'un véritable service de mobilité durable, au sein duquel l'automobile réinventée doit impérativement s'inscrire pour prospérer.

Mobilité durable : du propriétaire à l'utilisateur, du produit au service

Côté demande, on assiste en effet à l'émergence de nouvelles formes de mobilité : moins dépendante des énergies fossiles, plus respectueuse de l'environnement, plus efficace et mieux maîtrisée en milieu urbain, moins mobilisatrice d'investissements en coûts fixes pour les particuliers, qui consentent de plus en plus difficilement à acheter une voiture immobile 90 % du temps en moyenne. Une nouvelle demande de mobilité plus orientée service qu'orientée produit se fait donc jour.

Il convient d'y répondre par l'offre d'un mix de transports collectifs et individuels caractérisée par la socialisation de coûts fixes croissants. Et le mariage de politiques industrielles et de politiques d'urbanisme est un impératif, car non seulement les villes se fermeront bientôt aux transports polluants, mais surtout la contribution de la seule optimisation technologique à la réalisation du facteur 4 en 2050 dans les transports (réduire des trois quarts nos émissions de gaz à effet de serre) ne permettra pas d'aller au-delà d'un facteur 2,5 selon les dernières projections. Cette nouvelle demande est donc porteuse d'un marché de la mobilité plus ouvert et plus intimement lié au territoire.



Ni Hong, directrice au ministère chinois de la Protection de l'environnement, et Anton Smitsendonk, président du China Carbon Forum, invités d'honneur des Entretiens européens, organisés en partenariat avec La Poste et son PDG Jean-Paul Bailly, à la tête du consortium français d'achat de véhicules électriques regroupant entreprises publiques et privées et collectivités publiques, pouvant notamment bénéficier de la prime gouvernementale de 5 000 € pour l'achat de véhicules légers émettant moins de 60 g CO₂/km. Une initiative française pour l'amorçage économique de la filière automobile électrique qui devrait essaimer en Europe et que la Chine pourrait bien dupliquer, elle qui a franchi une première étape début juin en annonçant le lancement dans cinq villes d'un programme pilote d'octroi de primes de 6 000 € pour l'achat d'une voiture hybride et de 7 200 € pour l'achat d'une voiture tout électrique.

La préparation d'une offre de véhicules décarbonés diversifiée et motivée

Côté offre automobile, les constructeurs sont, à des degrés divers, engagés dans trois voies : le perfectionnement des technologies thermiques classiques, la substitution des sources de carburant des motorisations thermiques (biocarburants, gaz, hydrogène), et l'électrification des motorisations pour le déploiement de véhicules électriques (véhicules hybrides, véhicules à batteries et à pile à combustible). Et c'est tout cet éventail de solutions qui constitue une gamme d'offres de véhicules décarbonés adaptés aux utilisateurs et aux environnements régionaux.

Le moment est propice : le véhicule décarboné est au carrefour de politiques publiques accompagnant une sensibilité nouvelle au changement climatique, d'un accroissement tendanciel de la volatilité des prix du pétrole

qualifiant inexorablement les carburants alternatifs, et de progrès significatifs sur les batteries permettant désormais de bâtir un modèle économique pour l'électro-mobilité.

Pas de mutation du secteur automobile sans révolution du modèle d'affaires

Le *business model* du véhicule électrique est d'ailleurs la clé de la réussite. Comme pour la technologie, qu'il est impératif de rendre financièrement accessible au client ordinaire, le modèle d'affaire est un modèle de rupture au cœur duquel on trouve la batterie, dont le modèle de dépréciation fixe le coût d'usage de la voiture.

C'est l'information principale qui ressort de ces Entretiens européens : la maturité de la technologie et de la réflexion sur le modèle d'affaire à promouvoir pour mieux marier l'offre décarbonée à la demande, conjuguée aux efforts entrepris par les groupes puissamment soutenus par les États, donne à penser que cette fois la mutation du secteur automobile est véritablement engagée.

Que cette mutation conduise au renforcement du secteur européen ou qu'elle conduise à sa dislocation et à sa domination à terme par les constructeurs asiatiques prospérant sur des marchés extrêmement porteurs reste cependant une affaire incertaine, tant la chaîne de valeur du secteur automobile est bousculée par l'émergence de l'électrification des motorisations et des batteries. Car l'avènement des véhicules électriques en Europe, qui dispose de solutions sans rupture technologique pour tenir ses engagements climatiques pour 2020⁽³⁾, n'est pas encore un impératif, alors que le Japon, la Corée, l'Inde ou la Chine, sont tous enclins – pour des raisons différentes – à développer rapidement des solutions électro-mobiles. Le risque est grand que, sans politique industrielle, la valeur ajoutée produite par le secteur quitte l'Europe.

En effet, les chemins technologiques privilégiés par les différents constructeurs pour parvenir aux objectifs climatiques de l'Union recouvrent des paris industriels différents que rien ne sécurise à l'échelle européenne. Pour que ces différences ne soient pas porteuses de catastrophe industrielle et sociale, il est crucial que la mutation stratégique de l'offre des constructeurs s'opère dans un cadre européen inclusif et volontaire. Il s'agit en effet non seulement de permettre le déploiement et l'interopérabilité des infrastructures support, mais également de nouer des solidarités entre acteurs publics et privés, nationaux et transnationaux, pour la R&D, la démonstration et la gestion des restructurations et des compétences. Ce sont là les conditions sine qua non du maintien d'un secteur automobile européen qui emploie 12 millions de personnes.

Les États à l'offensive, la coopération balbutiante

Or, les politiques nationales présentent aujourd'hui des différences marquées dans l'espace mondial, et la politique européenne en matière de voiture propre n'est pas construite. La France et l'Allemagne font ensemble un premier pas pour la standardisation européenne des normes pour l'électro-mobilité. La France dispose de son côté d'un plan pour 2 millions de véhicules électriques en 2020, polarisé sur la construction d'une demande intérieure, avec notamment un consortium d'achat réunissant entreprises et collectivités françaises pour la commande de 100 000 véhicules électriques, et une prime de 5 000 € pour l'achat de véhicules électriques. L'Allemagne refuse, de l'autre côté, de subventionner l'achat des véhicules et met sur pied, via sa plateforme pour l'électro-mobilité installée le 3 mai dernier, une politique de l'offre tournée

vers le soutien à la R&D et à la formation, et vise l'harmonisation européenne des conditions de déploiement des capacités allemandes d'exportation comme moteur de rentabilisation de sa filière automobile. Une filière qui a jusqu'à maintenant misé sur l'hydrogène, et dont l'Allemagne attend désormais la mise en circulation de 1 million de véhicules électriques d'ici 2020⁽⁴⁾.

L'urgence de construire des politiques industrielle et commerciale européennes

Ces choix non partagés sont porteurs de synergies comme de conflits. Pour en tirer bénéfice, il est nécessaire de définir une politique industrielle sectorielle en Europe qui n'imposera pas les choix technologiques mais qui incitera à investir avec des horizons de débouchés rapprochés (avant 2015) et à moyen-long terme (au-delà de 2020), en offrant un marché intérieur large grâce à l'harmonisation des standards et des licences. Elle visera à ce que les choix des États ne s'opposent pas, notamment grâce à une coordination fiscale, et en anticipant les choix – accélérés – des principaux compétiteurs internationaux. Sans garantir l'électro-mobilité sur tout le territoire européen et valoriser industriellement et économiquement nos choix écologiques, nous serions les perdants de la compétition mondiale. C'est pourquoi l'année qui vient va être décisive. L'Europe doit en effet faire ses choix de politique des transports pour la décennie qui s'ouvre⁽⁵⁾. Elle prépare un paquet Transport-Climat ainsi qu'une feuille de route 2050 pour les énergies décarbonées. Pour la première fois de son histoire, elle ne peut plus se contenter de promouvoir la concurrence, mais doit également s'engager dans une politique industrielle communautaire. Le Parlement européen débat des nouvelles orientations transport, et les groupes parlementaires viennent de voter à l'unanimité une résolution commune en faveur du véhicule électrique⁽⁶⁾, qu'il s'agit désormais de concrétiser. La Commission a, de son côté, saisi le sujet à bras-le-corps, et après les mesures anti-crise de 2009, elle s'efforce de trouver la voie médiane qui fera converger les stratégies des pays et des constructeurs. Le plan d'action européen pour le véhicule propre proposé par le commissaire européen à l'industrie n'est qu'un début⁽⁷⁾. Il affiche une « neutralité technologique » côté offre, ne fermant aucune voie à aucun constructeur, tout en mettant l'accent sur le véhicule électrique. L'importance d'une normalisation harmonisée est saisie mais une coordination reste à construire. C'est une bonne base pour élargir et approfondir le débat. Confrontations Europe y prendra part en s'appuyant sur les riches enseignements des Entretiens européens et les partenariats noués pour leur préparation. ■

Hervé Fischer

Directeur d'ASCEP-Les Entretiens européens

(1) Retrouvez les actes de l'initiative sur www.confrontations.org.

(2) Dont La Poste, Renault, EDF, la CDC, Sofiproteol, PSA, le CEA, Veolia Transport et Toyota, ainsi que EUCAR, la Commission européenne, l'UFE, le Gerpisa et la FEM.

(3) 95 g CO₂/km pour l'ensemble du parc automobile européen.

(4) Cf. monographies des plans nationaux d'action pour l'électro-mobilité, une synthèse de François Michaux disponible sur le site de Confrontations Europe.

(5) Préparation du Livre blanc pour des transports durables définissant la stratégie 2010-2020 de l'Union. Cf. le rapport de la commission Transports du Parlement, confié au député Grosch.

(6) Vote du 6 mai en séance plénière de la proposition de résolution B7-0261/2010/rev, consultable sur le site du Parlement européen.

(7) Communication COM(2010)186 final du 28 avril 2010.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Quand les jeunes s'engagent

Le Cercle 009, qui regroupe les jeunes de l'association, s'est réorganisé et a repris un rythme soutenu de travail depuis le mois de janvier. Avec, comme objectif 2010, une problématique qui va mobiliser l'Europe au cours des prochaines années : la difficile insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. À plus long terme, il s'agit de faire du Cercle un acteur du débat européen qui permette à ses jeunes membres d'échanger avec les décideurs. Un enjeu de taille, servi par une forte motivation qui a séduit les personnalités qui ont participé aux premières réunions. Des débuts prometteurs, relatés par Victor Ferry et Thomas Platt.

La préparation des Entretiens Économiques

Européens que l'association organisera à Varsovie en décembre prochain sur le thème : « Dialogue Social et Partenariats pour le développement des industries et des services sur le grand Marché européen » a été l'occasion de mettre le pied à l'étrier du Cercle : il est fortement impliqué dans leur préparation. Ainsi, nous avons programmé dix séances de travail, dont les thématiques couvrent aussi bien le défi de l'insertion proprement dite que la formation professionnelle, ou les enjeux liés à la mobilité. Les questions sont nombreuses : comment expliquer que le taux de chômage des jeunes soit structurellement si élevé ? Quelles solutions concrètes pourraient être avancées pour renforcer les liens avec l'univers professionnel, pendant et à la fin des études ? Comment optimiser la période de transition entre études et univers professionnel ? Comment favoriser l'implication des entreprises pour qu'elles assument leur responsabilité sociale par la formation et l'emploi des jeunes ?⁽¹⁾

Ce travail de fond est nourri par les échanges entre jeunes Européens représentatifs de différents horizons (étudiants, stagiaires, jeunes actifs...) et de différentes nationalités (une dizaine à ce jour) et les acteurs du débat public. Chacun apporte un parcours, des expériences et des compétences très variés. C'est ce qui fait la richesse et l'originalité de la réflexion qui s'y développe. Ces rencontres « *after-work* » sont l'occasion de mieux nous connaître, mais aussi de connecter notre démarche à ceux qui participent à la réflexion et à la définition de l'agenda politique de l'Union européenne.



Victor Ferry et Thomas Platt, coordinateurs du Cercle des Jeunes.

Marché du travail et formation professionnelle

Nous avons eu la chance d'ouvrir les séances du Cercle en accueillant, dans un climat très détendu, Emilie Turunen, la plus jeune députée du Parlement (DK, Verts). Celle-ci a présenté son projet de rapport sur « la promotion de l'accès des jeunes au marché du travail, le renforcement du statut des stagiaires, du stage et de l'apprenti ». Elle est revenue sur le risque d'une génération perdue : les jeunes chômeurs d'aujourd'hui ne sont pas les travailleurs de demain. Ils sont voués à un chômage récurrent et de longue durée. Elle a également tenu à rappeler qu'il ne s'agit-

LES TROISIÈMES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EUROPE : NOUS Y ÉTIONS

Les États généraux de l'Europe se sont tenus à Strasbourg le 17 avril dernier. Confrontations Europe était partenaire de ce grand rendez-vous de la société civile organisé par Europeanova, le Mouvement européen France et Notre Europe. Parmi le millier de visiteurs qui avaient fait le déplacement, une dizaine de membres du Cercle des jeunes étaient présents, en dépit des perturbations volcaniques. Ils ont pu vivre une journée sympathique et ensoleillée, sous l'égide des 60 ans de la déclaration Schuman et sur le thème de la responsabilité. Outre la table ronde sur la politique industrielle, que Confrontations Europe organisait, le temps fort de la journée aura été (plus que la prestation d'un José Manuel Barroso intéressant mais assez convenu) le coup d'éclat du secrétaire d'État aux Affaires européennes français, Pierre

Lellouche. Celui-ci, plaidant pour un retour du volontarisme en politique, a fustigé l'inaction de l'Europe, suscitant dans cette enceinte quelques réactions, comme on peut l'imaginer. La journée aura été ponctuée d'ateliers et de débats constructifs auxquels Confrontations Europe espère avoir modestement contribué. L'atelier qu'elle organisait a accueilli favorablement le retour en grâce de la politique industrielle européenne dont témoigne la nomination d'un commissaire européen à l'industrie. Les principales propositions ont visé à la promotion d'une politique industrielle dotée de quatre objectifs : développement du dialogue social, de l'innovation et de la recherche, formation d'une réserve industrielle en Europe, et retour de la confiance et de la solidarité.

T. P.

sait pas d'enjeux individuels, mais bien d'un enjeu de société, qui se devait d'être traité en tant que tel par les politiques. Elle a d'ailleurs regretté que le commissaire Laszlo Andor ou la présidence espagnole de l'Union n'aient pas jugé opportun de lancer un nouveau pacte pour la jeunesse, tout en étant consciente que les prérogatives en la matière restaient largement nationales. Il faudrait en fait agir sur les politiques d'emploi (afin d'augmenter le taux d'emploi global) et d'éducation. En particulier, des investissements importants doivent être consentis en matière d'éducation, afin de doter chacun des compétences nécessaires à son intégration sur le marché du travail. Ces efforts doivent être réels et transversaux, et l'enjeu de l'intégration professionnelle des jeunes doit être intégré à toutes les politiques économiques de l'Union. Tels sont les principaux enseignements du rapport Turunen, actuellement en discussion au Parlement européen.

Après avoir examiné la situation sur le marché du travail proprement dite, nous avons investigué la politique européenne en matière de formation professionnelle autour de Risto Raivio, chef de secteur à la DG Éducation et Culture, et Stanislav Rangelov, de l'agence Eurydice. Fait encourageant : l'Union européenne, grâce à l'agence Eurydice, dispose d'un outil de pointe pour connaître l'état des systèmes éducatifs en Europe et permettre aux États d'identifier et d'échanger les meilleures pratiques. Les défis, au niveau de la formation professionnelle, s'ils sont bien identifiés par la Commission⁽²⁾, restent immenses : les prévisions des besoins de compétences futurs révèlent une augmentation de la demande de niveaux de qualification intermédiaires et élevés jusqu'en 2020. La formation professionnelle sera donc autant confrontée au défi de son attractivité (pour que plus de jeunes aient les compétences nécessaires aux métiers de demain) que de sa réactivité (pour répondre aux évolutions rapides des besoins du marché du travail). Le dialogue avec les entreprises est primordial : les associer à la définition et à la mise en place des formations professionnelles, à l'identification des besoins du marché du travail, est une condition pour s'assurer leur soutien (qu'il soit financier ou en termes de stages intégrés aux cursus).

Notre troisième séance de travail a pour objectif d'aborder la question de l'inégalité et des discriminations, de la formation à l'entrée sur le marché du travail. Nous sommes partis du constat suivant : le vieillissement de la population européenne doit être compensé par une politique volontaire pour que de moins en moins de jeunes soient laissés sur le bord de la route. Bonne nouvelle : l'Union européenne a compris l'enjeu ! Ainsi, répondant à un appel d'offre lancé par le programme Socrates, Daniel Frandji, de l'Insti-

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES : UN CONSTAT BIEN MOROSE

Selon Eurostat, le chômage des jeunes avoisinait dans l'Union européenne les 20 % en décembre 2009, et grimpait jusqu'à 40 % en Espagne ou en Lettonie. En avril 2010, le nombre de chômeurs âgés de 15 à 24 ans dépassait les 5,320 millions.

La difficulté pour les jeunes, dont le niveau de qualification ne cesse pourtant d'augmenter⁽¹⁾, de trouver un emploi, et, plus encore, de trouver un emploi dans leur domaine de compétences, conduit à interroger la pertinence des politiques d'emploi et des politiques de formation. De même, la multiplication des formes de précarité contraint bien souvent les jeunes travailleurs à accomplir un véritable « chemin de croix » avant de s'intégrer pleinement sur le marché du travail. Quant aux jeunes peu ou pas qualifiés, sans moyens d'acquérir les compétences nécessaires, ils sont souvent promis à l'exclusion du marché du travail, et voués à connaître de longues périodes d'inactivité.

Cet enjeu de l'insertion des jeunes est crucial pour l'ensemble de l'économie européenne : en courant le risque d'une « génération perdue » sous l'effet de la crise, ou, pire, d'une situation de l'emploi des jeunes structurellement dégradée, l'Europe grève durement sa croissance. En « laissant sur le bas-côté » une main-d'œuvre souvent formée et productive, elle commet une grave erreur stratégique. D'une part, une entrée difficile sur le marché du travail a des conséquences négatives tout au long de la vie des travailleurs concernés. D'autre part, un taux d'emploi des jeunes durablement faible signifie aussi une baisse des recettes fiscales et une hausse des dépenses sociales. Ceci aggrave encore la situation de comptes publics soumis à rude épreuve et diminue d'autant les possibilités d'investissements productifs. L'Europe peut-elle se le permettre ?

T. P.

(1) Selon Eurostat, le niveau d'éducation des jeunes de 20 à 24 ans est passé, dans l'UE à 27, de 76,6 % en 2000 à 78,5% en 2008.

Le chômage des jeunes : plus que des enjeux individuels, un enjeu sociétal

tut National de Recherche Pédagogique, a coordonné la première comparaison à l'échelle européenne des politiques d'éducation prioritaire. Nous aurons ainsi la chance de discuter avec lui des premiers résultats de cette étude, en compagnie de Thiébaud Weber, Secrétaire confédéral de l'action revendicative jeunes de la CFDT. Espérons que cette séance marque une étape dans l'affirmation de cette problématique comme une priorité de l'agenda européen !

Enfin, après six mois de travail, si les réflexions engagées sont déjà prometteuses, beaucoup reste à accomplir. Le Cercle des jeunes, rassemblé autour d'une petite équipe qui ne demande qu'à s'étoffer, est prêt à contribuer dans la bonne humeur à la réflexion commune de Confrontations Europe, et si certains de ses membres ont déjà pu se retrouver avec joie à Strasbourg pour les États généraux de l'Europe (cf. encadré), nul doute qu'ils seront encore plus nombreux lors des Entretiens Économiques Européens de Varsovie en décembre prochain ! Et d'aventure, cher lecteur, si vous vous dites « *Mais oui ! Que n'ai-je pas encore rejoint le Cercle des jeunes ?* », n'hésitez plus : contactez-nous ! ■

Victor Ferry et Thomas Platt

(1) Le programme de travail ainsi que notre problématique sont disponibles sur le site de Confrontations Europe www.confrontations.org

(2) « Donner un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020 », communication de la Commission européenne, 9 juin 2010.

Benoît Mandelbrot, iconoclaste de génie

À l'heure du chaos financier, on redécouvre l'un des mathématiciens les plus influents du xx^e siècle, Benoît Mandelbrot, polytechnicien français qui fera toute sa carrière aux États-Unis où son esprit très éclectique, souvent décalé avec les modes de pensée du moment, a pu donner la mesure de sa fécondité. Il est à l'origine, en 1961, d'un modèle d'évaluation des cours de bourse basée sur la géométrie fractale qui prédit mieux la survenue de variations extrêmes. Il avait tenté d'alerter, dès 1964 puis en 2004, les financiers que leurs modèles mathématiques étaient erronés et dangereux. En vain.

À l'origine, un constat : la géométrie héritée d'Euclide ne peut rendre par la ligne droite la complexité des formes du réel, un nuage, une montagne, un arbre, une côte – la côte de la Bretagne –, une chronique financière. Seuls les peintres l'ont toujours su, souligne Benoît Mandelbrot qui cite Eugène Delacroix à propos de l'architecture : « *tout y est idéalisé par l'homme. La ligne droite elle-même est son invention, car elle n'est nulle part dans la nature* ». Pour rendre ces formes « irrégulières, rugueuses, poreuses, brisées », qu'elles soient dues à la nature ou à l'homme, il développe une nouvelle géométrie de la nature et du chaos qu'il appelle fractale à partir de l'adjectif latin *fractus* qui

signifie « irrégulier ». Il l'utilise dans des domaines divers en la concevant non pas vraiment comme une théorie (« *folle ambition* » écrit-il...) mais davantage comme une synthèse mathématique et philosophique et une méthode. C'est une géométrie du « hasard sauvage » et du « déterminisme chaotique » dont l'ambition de départ était « *celle de toute science : chercher des éléments d'ordre pouvant éclairer le chaos des messages que l'Homme reçoit de ses sens* ». L'ordre fractal était né, qui fait comprendre « *que l'unité du monde des calculs aléatoires et même l'unité du calcul des probabilités sont trompeuses* » et que les probabilités présentent des analogies de plus en plus troublantes avec la théorie de la matière.

Face à l'infinie variété des phénomènes naturels et sociaux et « *aux peu nombreuses techniques mathématiques susceptibles de les dompter* », Benoît Mandelbrot constate que des phénomènes qui n'ont rien de commun partagent la même structure mathématique. Les travaux qu'il avait engagés sur la Bourse lui font entrevoir des structures analogues à ceux sur les bruits et la turbulence. Il montre que la notion de hasard est multiforme dans les sciences et peut prendre des aspects aussi différents les uns des autres qu'un gaz l'est d'un solide. Tout en insistant que l'introduction des distinctions entre divers états du hasard ajoute aux mathématiques mais sans les changer. Il qualifie le hasard de « bénin », de « lent » et de « sauvage », ce dernier s'appliquant le mieux à la finance car décrivant les fonctions discontinues et les fluctuations tout à fait extrêmes de la Bourse, où la possibilité de ruine est bien plus probable qu'on ne le pense.

Dans sa carrière qui « zigzague » de l'aléatoire au non-aléatoire, c'est aux périodes consacrées à l'aléatoire qu'appartiennent ses travaux sur la finance. Dans son essai *Une approche fractale des marchés. Risquer, perdre et gagner*, paru en anglais en 2004 et en français en 2005 aux Éditions Odile Jacob, il s'applique à réduire à néant les théories qui ont fondé la finance moderne, notamment le modèle de Black, Scholes et Merton issu des travaux de Louis Bachelier qui, selon lui, « *ne prend pas en compte les changements de prix instantanés qui sont pourtant la règle en économie* ». Il démontre que les variations de cours effectuent des sauts de « *manière triviale et importante* » et démolit consciencieusement l'hypothèse d'efficience des marchés comme la courbe en cloche de Gauss, dans laquelle les événements extrêmes sont peu probables. Convaincu que le cœur de la finance est fractal, B. Mandelbrot a présenté un modèle qui avance l'idée d'un temps boursier différent du temps d'horloge et présente « *dix hérésies* » au modèle standard pour nous faire mieux prendre conscience de la réalité, résume Philippe Herlin, chercheur en finance : « *les marchés sont turbulents ; les gains et les pertes importants se concentrent dans de petits intervalles de temps ; sur les marchés, le temps est flexible* ». De quoi remettre en cause le monde de la finance. ■

M.-F. B.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Benoît Mandelbrot est né à Varsovie en 1924 et émigre en France en 1936 avec sa famille dont Szolem Mandelbrojt, mathématicien. Il rentre à Polytechnique en 1944 et son oncle l'initie aux travaux oubliés de Gaston Julia (1918) sur les ensembles de points complexes issus d'itérations successives. En opposition avec l'école mathématique française, il fera l'essentiel de sa carrière aux États-Unis : maths appliquées et économie à Harvard, sciences de l'ingénierie et physiologie à Yale et Einstein College of Medicine. Il est Docteur ès Sciences mathématiques (Paris) et Abraham Robinson Professor of Mathematical Sciences à l'Université de Yale. Il élabore la théorie des fractales dans *Les objets fractals. Forme, hasard et dimension* (1975) qui reste un document historique et surtout *The fractal geometry of nature* (1982). Grâce aux laboratoires de recherche que lui met à disposition IBM, il nourrit la vision géométrique des fractales et développe les premiers programmes de création graphique sur ordinateurs. Dans un entretien accordé au journal *Le Monde* le 17 octobre 2009, il soulignait l'influence extraordinaire de son année de naissance, 1924, qui a fait qu'il était adolescent pendant la guerre dans des conditions qu'il qualifie de « *rocamboliques* » et qu'il a survécu. « *Cela m'a rendu extrêmement indépendant, je n'appartiens à aucune école, j'en ai créé une mais elle est indépendante des puissances et des intérêts* » soulignait-il.





L'itinéraire DE LAURENT GHÉKIÈRE

Mon premier est un Service d'intérêt général (SIG) a priori dépourvu de compétence communautaire, mon second est le droit communautaire, mon troisième consiste, autour d'un Livre vert sur l'avenir des SIG en 2003, dans les rencontres déterminantes⁽¹⁾ qu'il a suscitées et mon tout est une avancée significative du droit européen pour le logement social dans

le contexte d'une ouverture de l'Europe aux services publics.

À la manœuvre de mon « tout », un économiste, Laurent Ghékière. D'études doctorales en économie appliquée à Lille I puis Paris XII, il se spécialise dans la comparaison des modalités d'intervention de la puissance publique dans les domaines du logement et de la politique foncière en Europe. Ce qui le conduira à animer un Observatoire européen du logement social, créé avec la Fédération européenne du logement social, puis à structurer le bureau bruxellois de l'Union sociale pour l'Habitat, un organisme professionnel qui regroupe tous les organismes HLM de France et qui est chargé de défendre les intérêts du logement social auprès des instances communautaires. Avec, à son actif, une victoire stratégique qui ne doit rien au hasard mais à des initiatives multiples qui se sont conjuguées pour faire exclure certains services sociaux, dont le logement social, du champ d'application de la directive Services, la fameuse directive Bolkenstein qui a déchaîné tant de passions, dont la version révisée a été adoptée fin 2007.

Comment le peu probable, voire l'improbable a-t-il pu se produire et permettre d'inscrire dans le débat européen les politiques de logement des États membres ? N'y est pas étranger le processus de la « métamorphose des vertus génératrices/créatrices à l'état dormant ou inhibé inhérentes à l'humanité », selon une formule butinée dans un beau texte d'Edgar Morin, nourri par un travail constant d'explication et de conviction de lobbying classique.

Reprenons : les comparaisons que menait Laurent à l'Observatoire le ramenaient souvent au droit communautaire sur les problèmes de TVA, de marchés publics, d'aides d'États membres. Progressivement, plus il avançait dans ses comparaisons des bonnes pratiques, plus la dimension communautaire était présente. Peu à peu, il glisse doucement vers une analyse de l'impact du droit communautaire sur les politiques du logement. Cette dimension s'amplifie pour devenir aussi importante que la recherche comparée et le fait basculer dans une activité de lobbying afin d'influer sur le droit communautaire et son impact sur l'évolution des politiques du logement dans les États membres. L'on ne pouvait se limiter à observer, il fallait agir pour défendre les intérêts des organismes de logements sociaux dans leur diversité et leur complexité : le logement social est lié à un territoire, à du foncier, à des cycles de vie, à l'évolution de la démographie... C'est à la fois le vivre ensemble et les problèmes de construction et de solvabilité, et, au bout du compte, un bien dont on n'a jamais la maîtrise complète de sa compréhension.

« Aujourd'hui, le logement social est ancré au cœur du débat européen après que nous ayons obtenu au bout de deux ans de négociation que les aides d'État au logement social soient considérées

conformes aux principes d'interdiction des aides d'État en Europe en vertu de l'exemption de notification hors seuil et ce avec l'arbitrage politique du Parlement et du Conseil. Et depuis la plénière de mai 2010, le Fonds européen de développement régional (Feder) s'ouvre au financement de la performance énergétique pour le logement social. Mais au tout début, lorsque nous avons pris contact avec le Parlement et la Commission, la réponse était que le logement social n'étant pas une compétence communautaire, il n'y avait rien à dire » s'amuse Laurent Ghékière. Qui précise : « notre entrée, très spécifique, n'a été ni de déni critique de la construction européenne ni de nous battre contre les libertés économiques et le marché intérieur ni contre les règles de la concurrence mais d'exploiter toute la potentialité du Traité et des dispositions du droit communautaire afin que l'accomplissement des missions d'intérêt général de nos membres soit mieux pris en compte que dans le passé. Nous avons toujours recherché l'équilibre entre l'intérêt général et les libertés économiques. »

Le macro-économiste s'est d'autant plus facilement investi dans l'exploration du droit communautaire qu'il y trouve « une réflexion conceptuelle globale et systémique sur les missions d'intérêt général » et « une vraie cohérence dans sa construction ». Tout est question d'équilibre, d'arbitrage politique entre des forces a priori contraires mais que le Traité tente de concilier.

Au-delà du logement social, le collectif SSIG, créé en 2006, regroupe dix-neuf organisations nationales de services d'intérêt général dans le champ de la formation professionnelle, du secteur médico-social, des régimes de protection sociale obligatoires et non obligatoires... poursuit ce travail de clarification du droit communautaire en croisant la démarche comparative et l'analyse de convergence, à la recherche d'arbitrages entre objectifs contradictoires, à savoir la liberté économique consacrée et l'accomplissement des missions d'intérêt général, parfois en tension. À l'appui d'un travail sans relâche d'explication et de propositions. Mais, à la différence du lobbying national, qui est le jeu des réseaux, « le lobbying communautaire, c'est à Bruxelles l'ouverture et le dialogue, c'est la transparence des textes et une écoute de la Commission liée à la richesse et à la qualité des propositions bien plus qu'à la représentativité », observe Laurent Ghékière. Ouverture et éclectisme dont il fait preuve, consultant sur les SIG d'anciens députés européens de familles politiques différentes tels Philippe Herzog et Jacques Toubon, force de conviction et de proposition qui se poursuit avec la création d'un intergroupe parlementaire sur les services publics : une gageure, car les intergroupes sont pléthore. Il se réunit une fois par mois pour sensibiliser les nouveaux députés aux avancées du Traité de Lisbonne qui consolident la notion d'intérêt général afin de mettre en œuvre cette nouvelle compétence. Le premier soutien en aura été en France le député Michel Barnier avant qu'il ne soit appelé à d'autres fonctions et la cheville ouvrière la députée S&D Françoise Castex, qui en assure la présidence. ■

Marie-France Baud

(1) L'Option de Confrontations Europe n° 18 : « Union européenne : objectif SIG », 2003 ; L'Option de Confrontations Europe n° 20 : « Quand l'Europe s'ouvre aux services publics », Philippe Herzog, 2004.

■ 16 ET 17 SEPTEMBRE 2010, BUDAPEST, ACADÉMIE HONGROISE DES SCIENCES



L'énergie nucléaire apparaît aujourd'hui comme une condition pour relever les défis d'un développement durable. On parle de renaissance dans le monde, de renouveau en Europe. Le débat n'est plus tabou et il doit avoir lieu avec les citoyens, qui doivent pouvoir s'approprier l'ensemble des questions économiques sociales et culturelles. C'est un enjeu de démocratie dont va débattre Confrontations Europe avec ses partenaires : des acteurs industriels, sociaux et territoriaux de plusieurs pays d'Europe, la DG EAC (Direction générale de l'Éducation et de la

Culture) de la Commission européenne et la DG Énergie, le ministère du Développement national hongrois et le ministère des Affaires étrangères français.

Jeudi 16 septembre

Trois tables rondes :

- Dialogue et coopérations sur les territoires pour construire une « culture nucléaire » : les meilleures pratiques en Europe.
- La mise en œuvre de la sûreté nucléaire dans les États membres, et l'aide aux pays « entrants ».

■ Vers une directive déchets. L'enjeu de la coopération avec les PECO.

Ces tables rondes seront entrecoupées d'auditions et de débats sur :

- l'avenir nucléaire de la Hongrie et les attentes d'une politique européenne ;
- l'Eurobaromètre, et l'impulsion politique de l'Union européenne pour un mix énergétique européen où l'énergie nucléaire aurait toute sa place ;
- le renouveau de l'énergie nucléaire à l'épreuve de la crise.

Vendredi 17 septembre

■ Une table ronde consacrée aux conditions économiques et sociales d'un nucléaire durable en Europe et leader dans le monde.

■ Deux auditions : la coopération UE/Russie et l'énergie nucléaire dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Au total, une quarantaine d'intervenants de haut niveau se succéderont à la tribune ; ils auront l'occasion d'échanger avec la Commission européenne. Le programme de ces EEE est disponible sur le site www.confrontations.org et les inscriptions sont ouvertes !

Pour tout renseignement, contactez Marie-Ange Schilling (maschilling@confrontations.org).

« Après sept ans à nos côtés, **Ursula Serafin** a décidé de poursuivre sa route au service de l'Europe en prenant la direction



de la Maison de l'Europe de Paris, où elle remplace **Babette Nieder**, de retour en Allemagne. Nul doute qu'elle continuera à œuvrer pour le rapprochement entre l'Est et l'Ouest du continent et continuer la riche coopération entre Confrontations Europe et la Maison de l'Europe !

C'est **Véronique Ollivier** qui prend la direction de notre bureau de Bruxelles. Enthousiaste et énergique, elle a déjà pu faire connaissance avec le réseau bruxellois de Confrontations Europe lors d'un cocktail aux allures de passage de témoin. Bienvenue à **Véronique** et bon vent à **Ursula** ! »



■ 9 ET 10 DÉCEMBRE 2010, VARSOVIE

Notez dès maintenant la date des **Entretiens Économiques Européens** : « Dialogue social et partenariats pour le développement des industries et des services sur le grand Marché européen ».

Répondre au chômage, préparer l'avenir et rénover le grand Marché intérieur, Confrontations Europe organise

une session des Entretiens Économiques Européens (EEE) qui prolongeront les travaux entamés en 2009 sur les moteurs de sortie de crise :

- défi d'une gestion des restructurations positive qui permette d'articuler la formation et l'emploi à la production et aux filières industrielles et de services ;

- régulation du Marché intérieur pour concilier libertés économiques et droits sociaux ;
 - mobilité et insertion des jeunes dans la formation et l'emploi ;
 - outils publics de développement...
- Tels seront les thèmes au cœur de nos débats.



Une tâche infinie

Tel est le titre du prochain livre de Philippe Herzog qui sera disponible en librairie en octobre. Face à la crise que traverse l'Europe aujourd'hui, il propose une réinvention de la démocratie et des choix collectifs. S'appuyant sur sa double expérience d'homme politique et d'économiste, Philippe

Herzog nous offre les fondements d'un projet politique à la mesure de ces défis. Œuvre de foi et de vision politique, ce livre puise dans l'histoire et l'anthropologie pour mieux contribuer à motiver de nouveaux engagements politiques. Pour réussir l'Europe, cette tâche infinie, comme la définissait Karl Jaspers en 1946, Philippe Herzog nous appelle à faire le choix du partage pour endiguer la violence.

CONFRONTATIONS



227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris.
Tél. : 00 33 (0) 1 43 17 32 83. Fax : 00 33 (0) 1 45 56 18 86.
Courriel : confrontations@wanadoo.fr.
Internet : www.confrontations.org
À Bruxelles : 19-21, rue du Luxembourg, Bruxelles.
Tél. : 00 32 (0) 2 213 62 70. Fax : 00 32 (0) 2 213 62 79.

LA LETTRE DE CONFRONTATIONS EUROPE

227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris. Tél. : 00 33 (0) 1 43 17 32 83. Fax : 00 33 (0) 1 45 56 18 86 – Courriel : confrontations@wanadoo.fr Internet : www.confrontations.org. **Directeur de la publication** : Philippe Herzog. **Rédactrice en chef** : Marie-France Baud. **Secrétaire de rédaction** : Juliette Aduayom. **Comité de rédaction** : Martine Buron, Michel Cruciani, Jacky Fayolle, Hervé Gourio, Andrej Grachev, Jacques Houbart, Claude Olga Infante, J.-R. Leonhard, Jacques Mistral, Jacques Rupnik, Alain Turc. **Photo de couverture** : James Steidl. **Réalisation** : C.A.G., Paris. **Impression** : S.I.P.E., ZI des Radars, 10 ter, rue Jean-Jacques Rousseau, 91350 Grigny. Commission paritaire N° 0409 P 11 196.

TOUT LE MONDE EST CAPABLE DE FABRIQUER UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE. MAIS QUI SERA CAPABLE DE FABRIQUER UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR TOUT LE MONDE ?



POUR PRÉ-RÉSERVER RENAULT FLUENCE Z.E. :
WWW.RENAULT-ZE.COM

RENAULT
Z.E.

**CHANGEONS DE VIE
CHANGEONS L'AUTOMOBILE**



D'ICI À LA FIN DE L'ANNÉE 2012, RENAULT COMMERCIALISERA UNE GAMME DE 4 VÉHICULES ÉLECTRIQUES ZÉRO ÉMISSION* RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA PLUPART DES AUTOMOBILISTES. Pour que l'automobile électrique pour tous devienne une réalité, Renault a mis en place les conditions nécessaires à son développement. C'est pourquoi la marque s'entoure de partenaires essentiels dans plus de 15 pays : fournisseurs d'énergie comme EDF, fournisseur de solutions intelligentes de recharge comme Schneider Electric, opérateur de mobilité et pouvoirs publics (dont collectivités territoriales). L'alliance Renault-Nissan annonce notamment une expérimentation à grande échelle de véhicules électriques en région parisienne, ainsi qu'en Italie et en Allemagne à partir de septembre 2010. Trois systèmes de recharge de batterie sont en développement : recharge standard «à la maison» ou au port d'attache du véhicule, recharge rapide sur les bornes prévues à cet effet et échange instantané de batterie dans les stations prévues pour accueillir les véhicules dotés de la technologie Quickdrop. Renault mobilise les technologies d'avant-garde, anticipe le déploiement d'infrastructures sur mesure en vue de proposer une offre incluant des solutions commerciales, techniques et fonctionnelles de manière à promouvoir une mobilité durable accessible à tous. * Zéro émission lors de l'utilisation, hors pièces d'usure.

Permettre à l'électricité de voyager
librement dans toute l'Europe...
c'est l'une de nos plus belles missions.

CONCEPT PHOTOGRAPHY © Getty Images

Entreprise de service public et acteur central du marché électrique européen, RTE coopère quotidiennement avec ses partenaires européens gestionnaires de réseaux de transport, producteurs et distributeurs d'électricité pour garantir la sécurité d'approvisionnement et de circulation de l'électricité dans toute l'Europe. Pour en savoir plus, rejoignez-nous sur rte-france.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

RTE - Tour Initiale
1 Terrasse Bellini
92919 LA DEFENSE CEDEX

www.rte-france.com
Tél. : 33 (0)1 41 02 10 00

Rte

Réseau de transport d'électricité